

308. Dans la deuxième partie de ce livre, nous avons scruté le rôle économique, politique et social des Canadiens qui ne sont ni d'origine britannique ni d'origine française. La troisième partie est consacrée à leur apport proprement culturel, c'est-à-dire à l'examen des facteurs qui déterminent la conservation de la langue et de la culture au sein de ces groupes. Le chapitre v est consacré aux substitutions de langue. Nous tentons de décrire la situation de certaines langues et des cultures qu'elles véhiculent, puis de prévoir qu'elle en sera l'évolution. Les autres chapitres portent sur l'éducation, les communications de masse, ainsi que sur les arts et les lettres, toujours du point de vue linguistique et culturel. Dans chacun de ces domaines, nous passons en revue la situation et nous présentons des recommandations.

309. Ces chapitres montrent l'extraordinaire diversité que l'on rencontre au Canada, diversité non seulement entre les groupes, mais souvent à l'intérieur même des groupes. Leur intérêt pour le maintien des traditions culturelles et linguistiques varie naturellement selon les générations, les régions et les classes. Nous avons fait une autre constatation : ce sont les groupes les plus soucieux de maintenir leur langue et leur culture qui en expriment leur point de vue avec le plus de netteté et de détermination. Nous en avons tenu compte dans nos recommandations.

310. Au Canada, le taux de conservation de la langue d'origine varie sensiblement selon le groupe ethnique, la génération et la province. La vitalité des langues non officielles tient à un grand nombre d'influences ; elle est en outre tributaire de facteurs propres à chaque origine ethnique. On trouve même des disparités, d'une région à l'autre, au sein d'un même groupe. On peut donc conclure que l'intégration linguistique est un processus complexe ; aucun ensemble de règles ne peut en effet s'appliquer à toutes les langues ni expliquer toutes les raisons du maintien d'une langue. Certains faits facilement identifiables semblent cependant influencer sur le taux de l'assimilation linguistique et culturelle ; parmi les plus importants, nous en retiendrons trois : les caractères culturels distinctifs d'un groupe, le rapport numérique entre personnes nées au Canada et personnes nées à l'étranger, et la répartition entre ruraux et citadins.

Les facteurs
d'assimilation

311. Certes les autres facteurs socio-économiques jouent, mais en général plus grande est la différence d'ordre culturel entre le groupe immigrant et le pays d'adoption, plus lent est le rythme d'assimilation. Cette différence peut ressortir aux domaines linguistique, religieux ou social ; ainsi, les immigrants de langue germanique ou romane éprouveront moins de difficultés à adopter l'anglais ou le français que ceux dont la langue n'a aucune assise culturelle en Amérique du Nord¹, et ils sont souvent mieux accueillis que ceux dont la culture est plus étrangère à la société canadienne. Il existe aussi d'autres groupes, les Juifs par exemple, dont la culture a d'autres fondements que la langue.

1. Voir la classification linguistique succincte effectuée par le commissaire J. B. RUDNYCKYJ dans le *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, vol. 1, pp. 156-157.

Même lorsque la langue maternelle¹ continue de jouer un rôle important dans la vie culturelle d'un groupe ethnique, cela ne signifie pas que les membres qui l'ont abandonnée ont nécessairement renoncé à leur identité et à leurs aspirations culturelles. Les traits culturels peuvent subsister dans un groupe ethnique même assez avancé dans l'assimilation linguistique.

312. Plus un groupe ethnique comprend d'immigrés, plus il aura tendance à se servir de sa langue propre et à affirmer son identité culturelle, mais les enfants et petits-enfants de ces immigrants seront moins portés à se considérer comme membres de tel groupe et moins nombreux à indiquer la langue de ce groupe comme étant leur langue maternelle.

313. L'isolement du milieu rural et son traditionnalisme lui ont permis de sauvegarder les coutumes ancestrales plus facilement que le milieu urbain. Les mêmes facteurs interviennent aussi dans la conservation de la langue maternelle, pour laquelle les groupes fortement urbanisés montrent en général moins d'intérêt.

314. Dans le présent chapitre, nous nous proposons de dégager les grands traits des phénomènes de substitution de langue qui se sont produits, ces dernières décennies, parmi les personnes d'origine ni britannique ni française, que ces personnes soient nées à l'étranger ou au Canada, qu'elles résident dans telle ou telle province, en milieu rural ou urbain. Nous étudierons ensuite ces phénomènes dans quatre des principaux groupes ethniques : l'allemand, l'ukrainien, l'italien et le néerlandais.

A. À l'échelle du Canada

315. Le tableau n° 9 montre la répartition, aux quatre derniers recensements, de la population canadienne selon l'origine ethnique et selon la langue maternelle. De 1931 à 1961, la proportion de la population ayant l'anglais pour langue maternelle a augmenté de 1,5 point, bien que la population d'origine britannique ait diminué de 8,1 points. Quant à la population d'origine ni française ni britannique, elle a évolué en sens inverse : elle s'est accrue de 5,9 points par rapport à l'ensemble de la population, tandis que le pourcentage des personnes dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français accusait une diminution de 2,3 points. En passant de 57 à 58,5 %, la population dont la langue maternelle est l'anglais s'est accrue de près de cinq millions,

1. Voir les §§ 51-52 de notre livre sur les langues officielles, pour ce qui est de l'expression « langue maternelle ».

dont un peu moins de 50 % ne sont d'origine ni britannique ni française. En 1961, 47 % des non-Britanniques et non-Français ont déclaré avoir l'anglais pour langue maternelle, alors que leur apport à la population ayant pour langue maternelle le français avait été faible : 38 000 personnes seulement entre 1951 et 1961.

TABLEAU 9 Origine ethnique et langue maternelle

Répartition en pourcentage de la population selon l'origine ethnique et selon la langue maternelle — Canada, 1931-1961

	1931	1941	1951	1961
<i>Origine ethnique</i>				
Britanniques	51,9	49,7	47,9	43,8
Français	28,2	30,3	30,8	30,4
Autres	19,9	20,0	21,3	25,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Langue maternelle</i>				
Anglais	57,0	56,4	59,1	58,5
Français	27,3	29,2	29,0	28,1
Autres	15,7	14,4	11,9	13,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Recensement du Canada de 1961, catalogues 92-545 et 92-549.

316. Au Canada, le fait linguistique le plus marquant est la forte attraction de la langue anglaise sur les personnes d'origine ni britannique ni française. On ne saurait s'en étonner si l'on considère la place de cette langue en Amérique du Nord. Il ne faut pas oublier non plus que l'anglais était la langue maternelle d'un certain nombre de personnes d'origine non britannique qui ont immigré au Canada. Ainsi, il y a eu des immigrants des États-Unis dont les familles parlaient depuis longtemps l'anglais, bien que leurs ancêtres fussent originaires de divers pays d'Europe continentale.

317. Les Canadiens ont des origines ethniques très diverses, mais en 1961, 92 % de la population se répartissaient selon neuf origines : britannique, française, allemande, ukrainienne, néerlandaise, italienne, scandinave, polonaise et juive. On a relevé plus de 60 groupes selon la langue maternelle, mais près de 95 % des Canadiens appartiennent

Prédominance
de la langue
anglaise

à l'un ou l'autre des six groupes linguistiques suivants : anglais (59 %), français (28 %), allemand (3 %), ukrainien (2 %), italien (2 %) et néerlandais (1 %).

Rôle des
Canadiens de
naissance dans
le maintien des
langues

318. Les langues d'origine ne pourront subsister que si elles sont employées par des Canadiens de naissance. Si, dans l'immédiat, les immigrants en assurent la continuité, à la longue, c'est de leurs descendants que le maintien en dépend. Aussi est-il plus facile d'apprécier l'état actuel et les chances de durée d'une langue dans un groupe en étudiant le maintien de la langue chez les membres nés au pays, plutôt que les chiffres englobant toutes les personnes du groupe, immigrés compris.

319. Au sujet des 4,7 millions de personnes qui, en 1961, n'étaient d'origine ni britannique ni française, on peut faire les constatations suivantes : 34 % sont des immigrés, 66 % des Canadiens de naissance ; 51 % ont pour langue maternelle une autre langue que l'anglais ou le français ; dans 42 % des cas, la langue maternelle correspond à l'origine ethnique. Quant à ceux dont la langue maternelle est autre que l'anglais ou le français, 35 % seraient nés au Canada¹, d'où il ressort que les deux tiers des personnes d'une autre origine nées au Canada auraient pour langue maternelle l'une des deux langues officielles du Canada.

Rôle des
immigrants

320. L'effet de l'immigration sur le maintien de la langue varie d'un groupe ethnique à l'autre. Le tableau n° 10 fait ressortir l'absence de corrélation directe entre la proportion d'immigrés et la proportion de la population ayant pour langue maternelle celle qui correspond à l'origine ethnique. Les écarts montrent *grosso modo* dans quelle mesure les personnes nées au Canada contribuent au maintien de la langue ; sous ce rapport, les Ukrainiens viennent en tête et les Néerlandais au dernier rang. Le maintien du néerlandais semble reposer presque entièrement sur l'immigration. Les personnes nées au Canada et qui font partie des groupes ethniques dont la langue est de la même famille que l'anglais — les Néerlandais et les Allemands —, se distinguent par des taux d'assimilation très élevés ; il faut souligner, cependant, que ces groupes sont établis depuis longtemps au Canada.

1. Les données du recensement ne permettent pas, dans le cas des personnes nées au Canada, de relier directement la langue maternelle à l'origine ethnique. Pour obtenir ce pourcentage, nous avons supposé que tous les immigrants non britanniques et non français d'origine avaient pour langue maternelle une autre langue que l'anglais ou le français : ils formeraient alors 65 % de cette catégorie. Cette hypothèse n'est pas tout à fait juste. On sait que certains immigrants qui viennent des îles Britanniques ou des États-Unis, par exemple, ne sont pas d'origine britannique mais ont l'anglais pour langue maternelle ; en 1961, selon le recensement, 41 % des immigrés étaient d'origine britannique, et 46 % avaient l'anglais pour langue maternelle. De plus, un petit nombre d'immigrés d'origine polonaise et de Juifs d'Afrique du Nord ont le français pour langue maternelle. Dans l'ensemble des immigrés, ceux d'origine française forment 3 % du total et 3 % également ont donné le français comme langue maternelle.

TABLEAU 10 Conservation de la langue d'origine

Pourcentage d'immigrés et pourcentage de personnes dont la langue maternelle correspond à l'origine ethnique, pour quatre groupes ethniques — Canada, 1961

	Nombre	Immigrés	Personnes dont la langue maternelle correspond à l'origine ethnique
		%	%
Origine ni britannique ni française	4 701 232	34,2	41,9
Allemands	1 049 599	27,4	39,4
Ukrainiens	473 337	23,3	64,4
Italiens	450 351	58,9	73,6
Néerlandais	429 679	36,2	37,6

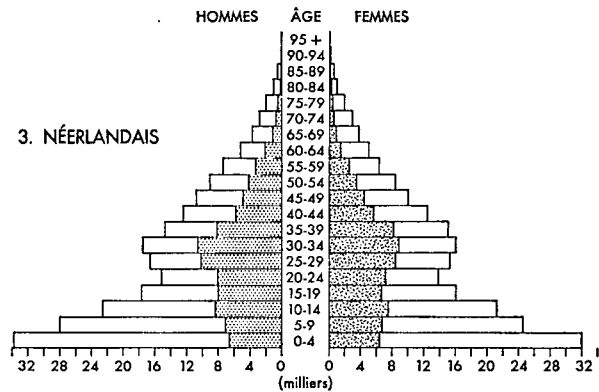
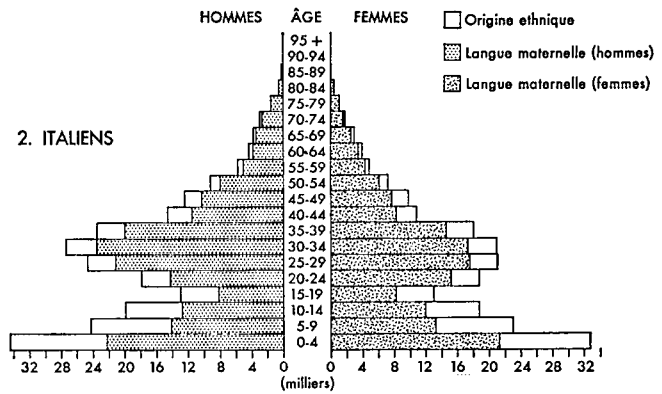
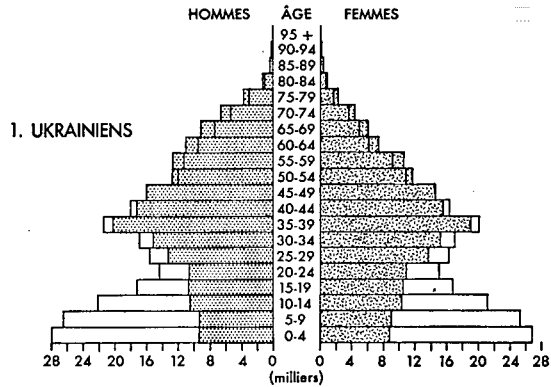
Source : Recensement du Canada de 1961, catalogues 92-561 et 92-562.

321. En superposant deux pyramides des âges, l'une pour l'origine ethnique, l'autre pour la langue maternelle (graphique nos 1 à 6), on obtient différents modèles de conservation de la langue maternelle dans les groupes ethniques. La pyramide des âges relative à la population d'origine chinoise est la plus asymétrique et la plus mal équilibrée ; elle reflète les restrictions en matière d'immigration, qui ont entraîné la forte surreprésentation des hommes, particulièrement dans les classes de 25 à 29 ans et de 65 à 79 ans. Pour les autres origines ethniques, les pyramides sont plus régulières, même si chacune traduit des caractéristiques particulières. Aux âges moyens, toutes les pyramides présentent un renflement dû à l'immigration ; c'est que ceux qui viennent se fixer au Canada ont pour la plupart entre 20 et 40 ans. Le phénomène est particulièrement accusé dans le cas du groupe italien, alors que les pyramides des Scandinaves et des Allemands sont très régulières. Pour les groupes retenus, la répartition par sexe est plus équilibrée que pour les Chinois, mais chez les Italiens, l'élément masculin l'emporte nettement.

Les pyramides des âges

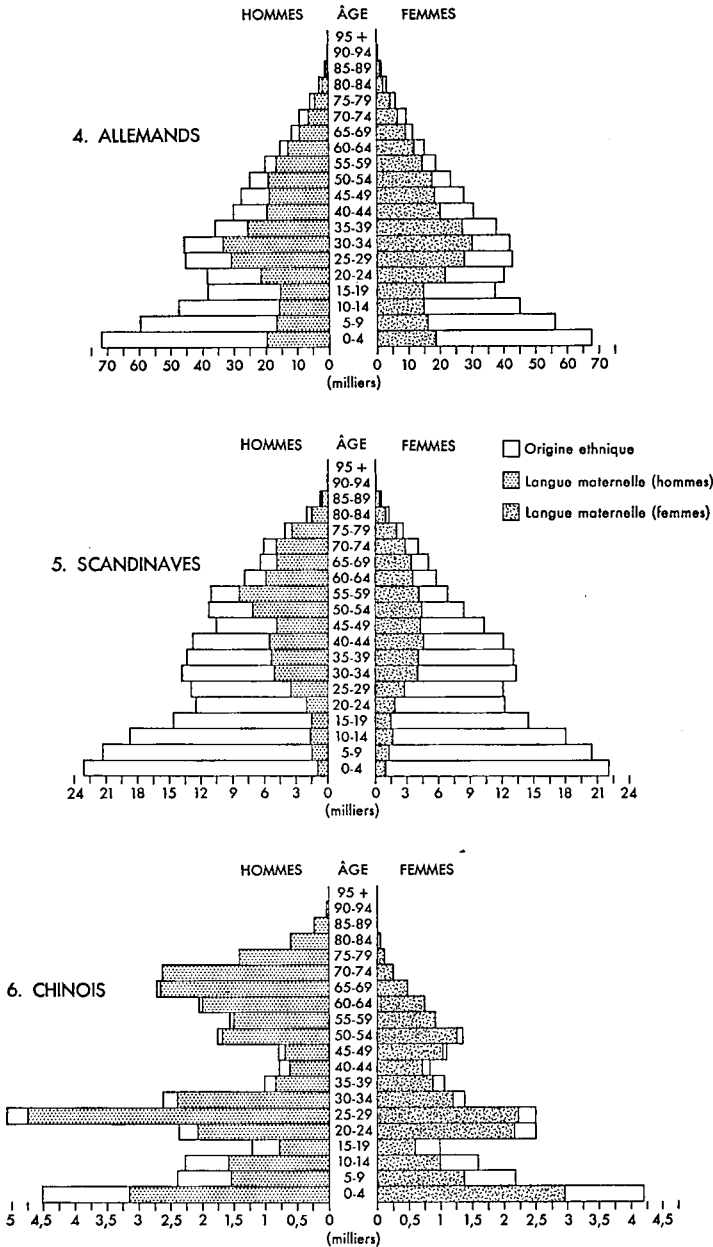
322. La conservation de la langue d'origine dans les classes d'âge supérieures revêt un intérêt tout particulier : le taux est élevé chez les Ukrainiens et les Italiens, alors que chez les Néerlandais la substitution d'une autre langue est très fréquente. L'espace qui, dans les classes d'âge de la partie inférieure de la pyramide, sépare les répartitions par langue et par origine, permet d'apprécier le taux de conservation de la langue d'origine parmi les personnes nées au Canada.

Graphiques 1-3 Pyramides des âges selon l'origine ethnique et selon la langue maternelle (Ukrainiens, Italiens et Néerlandais) — Canada, 1961



Source : Recensement du Canada de 1961, catalogues 92-545 et 92-549

Graphiques 4-6 Pyramides des âges selon l'origine ethnique et selon la langue maternelle (Allemands, Scandinaves et Chinois) — Canada, 1961.



Source : Recensement du Canada de 1961, catalogues 92-545 et 92-549.

Importance des
classes d'âge
inférieures

323. Le maintien d'une langue dépend en grande partie de l'appui qui lui est accordé dans les âges inférieurs, en particulier chez les 14 ans et moins. On trouvera au tableau n° 11 des données sur ces classes d'âge pour six origines ethniques ; si la proportion des 14 ans et moins varie peu d'un groupe à l'autre, par contre les taux de conservation de la langue d'origine s'échelonnent entre 68 et 6 %.

324. Le taux de conservation de la langue maternelle dans les autres classes d'âge varie sensiblement d'un groupe ethnique à l'autre, et il dépend de la proportion des immigrants aux âges moyens, du temps écoulé depuis l'arrivée au Canada et des aspirations en matière linguistique. Les pyramides montrent que plus un groupe est établi depuis longtemps et plus il se soucie de maintenir sa langue maternelle, plus l'emploi de cette langue se répartit uniformément entre les diverses classes d'âge. Chez les Allemands, les Néerlandais et les Scandinaves, le taux d'abandon est plus élevé dans les classes d'âge supérieures, alors qu'il est presque nul chez les Ukrainiens, les Italiens et les Chinois.

Effet de la
répartition entre
ruraux et citadins

325. La conservation de la langue maternelle est, sans aucun doute, influencée par les disparités économiques et régionales, et en particulier par la répartition de la population entre ruraux et citadins. Au recensement de 1961, la population canadienne se répartissait comme suit : rurale agricole, 11 % ; rurale non agricole, 19 % ; urbaine, 70 %. Comme le montre le tableau n° 12, la population d'origine ni française ni britannique s'écarte fort peu de ces chiffres. Le taux de conservation de la langue est sensiblement le même d'un milieu à l'autre (rural agricole, rural non agricole, urbain). Les chiffres ci-dessus toutefois ne tiennent pas compte de la proportion des immigrants dans chaque milieu ; ils ne peuvent donc donner d'indication précise sur la conservation à long terme de la langue d'origine. En soustrayant, pour la population d'origine ni britannique ni française, le pourcentage de la population immigrée de celui de la population qui a conservé la langue d'origine, on obtient une différence, exprimée en points, qui nous donne une indication de la part que les personnes nées au Canada prennent au maintien de la langue d'origine : 32 points pour la population rurale agricole, 28 points pour la population rurale non agricole et 11 points pour la population urbaine. La conservation de la langue d'origine chez les Canadiens de naissance est plus forte en milieu rural.

326. Les personnes d'origine ni britannique ni française ont fortement tendance à s'établir dans les centres urbains. En 1961, 46 % résidaient dans 11 grandes agglomérations du Canada : Calgary, Edmonton, Hamilton, Kitchener, Montréal, Ottawa, Sudbury, Toronto, Vancouver, Windsor et Winnipeg, et leur proportion variait entre 18 % à Montréal et 47 % à Winnipeg ; ces pourcentages ne semblent toute-

TABLEAU 11 Conservation de la langue d'origine chez les jeunes

Nombre et pourcentages¹ des jeunes de 14 ans et moins, dans six groupes selon l'origine ethnique et dans six groupes selon la langue maternelle — Canada 1961

<i>Origine ethnique</i>	Ni Britanniques ni Français	Allemands	Néerlandais	Italiens	Ukrainiens	Scandinaves	Chinois
Nombre	1 555 866	348 078	164 394	153 224	150 077	123 944	17 128
%	33,1	33,2	38,2	34,0	31,7	32,7	29,4
<i>Langue maternelle²</i>	Ni l'anglais ni le français	Allemand	Néerlandais	Italien	Ukrainien	Langues scandinaves	Chinois
Nombre	487 847	101 364	43 075	95 807	57 697	8 053	11 573
%	19,9	18,0	25,3	28,2	16,0	6,9	23,6
Taux de conservation de la langue maternelle ³	31,4	29,1	26,2	62,5	38,4	6,5	67,6

Source : Recensement du Canada de 1961, catalogues 92-553 et 92-556.

1. Par rapport à l'ensemble du groupe ethnique ou linguistique, selon le cas.
2. Quelle que soit l'origine ethnique.
3. Rapport entre le nombre de jeunes d'une origine ethnique et le nombre de jeunes ayant la langue maternelle correspondante.

TABLEAU 12 Milieux ruraux et milieu urbain

A. Répartition, en nombre et en pourcentage, de la population canadienne et de la population d'origine ni britannique ni française, selon le milieu : rural agricole, rural non agricole, urbain — Canada, 1961

	Tous les milieux			
	Rural agricole	Rural non agricole	Urbain	
Toutes origines	18 238 247	2 072 785	3 465 072	12 700 390
%	100	11,4	19,0	69,6
Origine ni britannique ni française	4 701 232	647 713	824 891	3 228 628
%	100	13,8	17,5	68,7

B. Pourcentage des immigrés dans la population d'origine ni britannique ni française

	Tous les milieux			
	Rural agricole	Rural non agricole	Urbain	
	34,1	22,9	20,4	39,9

C. Pourcentage des personnes n'ayant ni l'anglais ni le français pour langue maternelle dans la population d'origine ni britannique ni française

	Tous les milieux			
	Rural agricole	Rural non agricole	Urbain	
	51,1	54,7	48,3	51,1

Source : Recensement du Canada de 1961, catalogues 92-562 et 92-561.

fois avoir aucun rapport direct avec l'assimilation linguistique. L'appui que les personnes nées au Canada apportent au maintien des langues ancestrales est beaucoup plus considérable à Winnipeg, à Sudbury et à Edmonton que dans les autres grandes agglomérations, bien que ces trois villes comptent proportionnellement moins d'immigrés que Toronto ou Montréal¹. On peut donc conclure que les facteurs sociaux, économiques, historiques et culturels interviennent, au même titre que l'immigration, dans la conservation de la langue d'origine chez les citadins nés au Canada.

327. Enfin, en 1961, un peu plus de 1 % de la population canadienne, soit 232 000 personnes, ne connaissait ni l'anglais ni le français ; 34 % d'entre elles étaient d'origine italienne, en grande partie des immigrés de fraîche date, ce qui explique cette proportion élevée.

B. Dans les diverses provinces

328. Dans les paragraphes suivants, nous essaierons de dégager quelques-uns des facteurs régionaux les plus caractéristiques qui interviennent dans la conservation de la langue maternelle, le français et l'anglais mis à part, et nous montrerons l'interaction de ces facteurs et de ceux que nous avons déjà mentionnés.

1. Provinces Atlantiques

329. En 1961, les quatre provinces Atlantiques ne comptaient que 175 000 personnes d'origine ni britannique ni française. Ce total est inférieur de moitié au moins à celui de toute autre province prise isolément. Il représente 9 % seulement de la population de cette région, où le taux de conservation de la langue maternelle est l'un des plus bas au Canada : en effet, sur ces 175 000 personnes, 14 % seulement ont pour langue maternelle une autre langue, y compris le gaélique, que l'anglais ou le français².

330. Cette situation découle principalement de deux faits : dans les provinces Atlantiques, une grande partie de la population est établie depuis de nombreuses générations et l'immigration est très faible. Seulement 11 % de la population d'origine ni française ni britannique sont nés hors du Canada. La survie des langues d'origine y dépend presque exclusivement de l'immigration.

1. Voir le tableau n° A-137, à l'appendice II.

2. Voir le tableau n° A-138, app. II. En 1961, sur les 7 500 Canadiens ayant le gaélique pour langue maternelle, 3 700, soit près de la moitié, se trouvaient en Nouvelle-Écosse. Beaucoup sont probablement nés au Canada, mais leur nombre décroît rapidement.

331. La population d'origine ni britannique ni française établie dans les provinces Atlantiques diffère de celle des autres régions par sa répartition économique et géographique. Elle se compose d'un faible pourcentage de citadins et d'un pourcentage très élevé de ruraux non agricoles¹. La population agricole est relativement faible (9 %), mais en revanche elle comprend 17 % de ceux qui conservent la langue d'origine.

2. Québec

332. La répartition démographique et linguistique du Québec est très différente de celle des provinces Atlantiques. Au dernier recensement, 9 % de la population étaient d'origine ni britannique ni française ; de ce groupe, 92 % étaient établis dans les villes, dont 84 % dans l'agglomération montréalaise. Malgré cette forte prédominance urbaine, on a relevé un taux élevé de conservation de la langue d'origine. Des Québécois d'origine ni britannique ni française, 62 % n'avaient ni l'anglais ni le français pour langue maternelle². Ce taux élevé de conservation va à l'encontre de la tendance générale de la population urbaine. Dans le cas de l'agglomération montréalaise, le phénomène s'explique peut-être par la concentration de groupes ethniques dans certains quartiers, par le genre de professions qu'ils exercent et leur niveau d'instruction, notamment chez les immigrés d'après-guerre. Il est également possible que le souci de sa culture chez la population francophone du Québec se soit répercuté sur les autres groupes.

Le bilinguisme

333. En 1961, 57 % des Canadiens d'origine ni britannique ni française qui étaient bilingues³ résidaient au Québec (tableau n° 13). Dans cette province, parmi les personnes d'une autre origine ethnique, 31 % ont déclaré savoir les deux langues officielles, ce qui représente un taux légèrement plus élevé que chez les personnes d'origine britannique ou française (29 et 24 % respectivement). Le tableau n° 14 montre la fréquence du bilinguisme dans cinq groupes ethniques.

334. Au Québec, c'est la population d'origine juive qui compte le plus haut pourcentage de bilingues, et celle d'origine allemande, le plus faible, mais en chiffres absolus, ce sont les Italiens qui l'emportent ; en effet, parmi les bilingues appartenant aux autres groupes ethniques, 27 % sont d'origine italienne.

1. Voir le tableau n° A-139, app. II.

2. Voir le tableau n° A-138, app. II.

3. Pour une définition du bilinguisme comme on l'entend ici, voir le *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, vol. 1, Introduction générale, § 26.

TABLEAU 13 Bilinguisme des Canadiens d'origine ni britannique ni française

Répartition en nombre et en pourcentage, selon la province, des Canadiens d'origine ni britannique ni française qui connaissent l'anglais et le français — Canada, 1961

	Nombre	%
Canada	246 730	100,0
Québec	139 493	56,5
Ontario	63 152	25,6
Prairies	25 422	10,3
Colombie-Britannique	12 490	5,3
Provinces Atlantiques	5 023	2,0
Territoires du Nord-Ouest et Yukon	700	0,3

Source : Recensement du Canada de 1961, catalogue 92-561.

TABLEAU 14 Bilinguisme des Québécois d'origine ni britannique ni française

Nombre et pourcentage des Québécois d'origine ni britannique ni française qui connaissent l'anglais et le français — Québec, 1961

	Population	Bilingues	
		Nombre	%
Toutes origines	450 800	139 493	30,9
Italiens	108 552	37 674	34,7
Juifs	74 677	27 029	36,7
Allemands	39 457	9 772	24,7
Polonais	30 790	9 935	32,2
Ukrainiens	16 588	5 727	34,5

Source : Recensement du Canada de 1961, catalogue 92-561.

3. Ontario

335. En Ontario, la population d'origine ni britannique ni française est passée de 18 % en 1951 à 30 % en 1961. Cet accroissement est dû à l'immigration et aux migrations entre provinces. En 1961, sur les 1 900 000 Ontariens d'origine ni britannique ni française, 41 % étaient des immigrés et 59 % des Canadiens de naissance. Ils étaient dispersés dans toute la province mais formaient des groupes très denses dans l'agglomération de Toronto et le sud de l'Ontario.

336. Dans cette catégorie, beaucoup de personnes ont des ancêtres dont l'installation au Canada remonte à au moins un siècle. En 1871, 13 % de la population ontarienne avaient déclaré une origine qui n'était ni britannique ni française, et à cette époque déjà, la majorité était établie dans le sud de la province.

337. Ce fait, auquel est venue s'ajouter une urbanisation très poussée, explique le faible taux de conservation de la langue d'origine chez les Canadiens de naissance en Ontario. En 1961, 51 % des personnes d'origine ni britannique ni française ont déclaré comme langue maternelle une autre langue que l'anglais ou le français ; 41 % étaient des immigrants. La contribution des Canadiens de naissance au maintien de la langue d'origine est nettement plus faible que dans les Prairies. La population rurale agricole d'origine ni britannique ni française ayant conservé sa langue d'origine est aussi plus faible en Ontario que dans les provinces de l'Ouest¹. Elle se compose, dans une large mesure, de descendants de pionniers et d'immigrés arrivés au début de la colonisation. Comme ils s'établissent plutôt dans les villes, les immigrants de fraîche date, eux, n'ont pas contribué au renforcement des langues de leurs groupes ethniques respectifs dans les régions rurales.

4. *Provinces des Prairies*

338. En 1961, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta comptaient les plus fortes proportions de personnes d'origine ni britannique ni française, de même que le taux le plus élevé de conservation de la langue d'origine parmi celles qui étaient nées au Canada. Le pourcentage de la population rurale agricole y était également plus élevé que dans le reste du pays.

339. Dans chacune de ces trois provinces, environ la moitié de la population est d'origine ni française ni britannique : 48 % au Manitoba, 53 % en Saskatchewan et 49 % en Alberta. Le taux de conservation de la langue maternelle est à peu près du même ordre. Cela paraît d'autant plus remarquable si l'on considère que les immigrants y ont peu contribué ; la proportion de la population née à l'étranger varie en effet entre 19 et 28 % pour les trois provinces. C'est dire que le maintien de la langue maternelle repose presque exclusivement sur des Canadiens de naissance, et que leurs efforts se sont avérés plus fructueux que ceux de leurs homologues dans les autres provinces¹.

340. C'est au sein de la population rurale que l'on constate les taux les plus élevés de conservation des langues d'origine ; ils sont largement supérieurs aux moyennes nationales et provinciales. Au sein de la population urbaine, les taux sont à peu près les mêmes que pour

1. Voir le tableau n° A-138, app. II.

l'Ontario ou la Colombie-Britannique, mais la population urbaine des Prairies compte de plus fortes proportions de Canadiens de naissance.

341. L'intérêt des personnes nées au Canada pour les autres langues que le français ou l'anglais trouve ses raisons dans l'histoire de la colonisation des Prairies et dans la structure économique, culturelle et religieuse de sa population, dont une partie importante descend de pionniers ; de plus, le fait que les colons se soient établis par groupes a favorisé la préservation de la langue et de la culture. Bien que la région des Prairies ait le taux le plus élevé de personnes connaissant deux langues ou plus, 16 % seulement de la population d'origine ni britannique ni française savent les deux langues officielles.

5. Colombie-Britannique

342. D'après le recensement de 1961, en Colombie-Britannique, 47 % de la population d'origine ni française ni britannique avaient conservé leur langue d'origine. Chez les personnes nées au Canada, le taux de conservation est légèrement plus élevé en Colombie-Britannique qu'en Ontario mais de beaucoup inférieur à celui des Prairies. Et les bilingues sont pratiquement introuvables dans la population d'origine ni britannique ni française : 2 % seulement ont déclaré, en 1961, connaître les deux langues officielles.

C. Au sein de quatre groupes

343. Les quatre groupes linguistiques étudiés plus bas diffèrent par leur importance numérique, leurs attaches culturelles, leur degré d'enracinement, leur dynamisme et leurs possibilités de survivance. Deux de ces groupes, les Allemands et les Néerlandais, parlent des langues de la famille germanique, dont l'anglais fait également partie ; l'italien est une langue romane, comme le français ; enfin, l'ukrainien est une langue slave sans parenté avec les deux langues officielles du Canada.

1. Les Allemands

344. La proportion de la population qui a déclaré avoir l'allemand pour langue maternelle est demeurée sensiblement la même entre 1931 et 1961. Aux quatre derniers recensements décennaux, elle était de 4, 3, 2 et 3 %. Ces pourcentages comprennent cependant les Canadiens de toutes origines ethniques qui ont déclaré l'allemand comme langue maternelle ; le nombre de personnes à la fois d'origine et de langue allemande est beaucoup plus faible. En 1961, par exemple, parmi ceux qui ont déclaré l'allemand comme langue maternelle, 27 % n'étaient pas d'origine allemande. Il faut dire que les deux guerres

Écarts entre les
provinces

mondiales ont influé sur les sentiments d'appartenance des personnes de souche ou de langue maternelle allemande¹. Voilà qui démontre une fois de plus qu'on ne peut, sans risque d'erreur, assimiler les classements selon la langue maternelle et selon l'origine ethnique.

345. Au recensement de 1961, sur le million de personnes qui se sont déclarées d'origine allemande, 39 % seulement ont donné l'allemand comme langue maternelle ; la proportion varie considérablement d'une province à l'autre, de 59 % au Manitoba à 3 % en Nouvelle-Écosse². L'allemand a presque disparu dans cette dernière province, alors qu'il est encore la langue maternelle d'environ la moitié de la population de souche allemande dans les Prairies, en Colombie-Britannique et au Québec. Comment expliquer ces écarts considérables ?

346. Le taux de l'assimilation linguistique est déterminé avant tout par l'évolution historique de chaque province, par son économie et par les aspirations d'ordre culturel du groupe lui-même. Les immigrants allemands se sont établis en Nouvelle-Écosse dès le début du XVIII^e siècle, et ce ne sont pas les maigres renforts arrivés depuis qui ont pu enrayer le processus d'assimilation.

347. La vigueur de l'allemand dans les trois provinces des Prairies tient à deux faits : l'établissement de colonies agricoles assez denses dans des régions à population relativement faible et la présence d'une forte proportion de mennonites et d'huttérites, pour qui la langue allemande est d'une importance souveraine dans la vie sociale et religieuse.

348. La Nouvelle-Écosse mise à part, ce sont les provinces des Prairies prises comme un tout qui reçoivent les plus faibles pourcentages d'immigrants allemands, mais c'est la région où les personnes nées au Canada ont le plus contribué au maintien de la langue allemande. Cette situation s'explique en partie par les pourcentages de ruraux, qui sont les plus élevés du Canada.

349. À l'ouest et à l'est des Prairies, les taux de conservation de l'allemand chez les personnes nées au Canada sont beaucoup plus faibles. Cela tient à une plus forte urbanisation en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec. Dans cette dernière province, la différence entre la proportion de ceux qui ont conservé la langue d'origine et le pourcentage des immigrés est de 0,3 point ; en Colombie-Britannique, elle est de 7 points. Ce taux relativement élevé s'explique notamment par une migration de mennonites de souche allemande venant des Prairies. Mais c'est en Ontario que se jouera le sort de cette langue, puisqu'en 1961, on y trouvait 38 % de la population d'origine allemande du Canada, dont une proportion considérable établie depuis deux générations ou plus.

1. RYDER, « The Interpretation of Origin Statistics », pp. 272-274.

2. Voir les tableaux n^{os} A-140 et A-141, app. II.

350. Deux constatations ressortent de ce qui précède : parmi ceux qui ont l'allemand pour langue maternelle, ceux qui sont nés au Canada se trouvent surtout dans les Prairies, et dans les autres provinces la plupart sont des immigrés. L'exode rural continu et la préférence de plus en plus marquée des immigrants pour les centres urbains laissent présager que l'allemand a peu de chances de se maintenir au-delà de la deuxième génération née au pays. Il s'agit là d'un phénomène qui se produit malgré le rayonnement international de cette langue, malgré la place qu'elle occupe au Canada dans l'enseignement élémentaire, secondaire et universitaire, et malgré les importantes activités culturelles organisées par les associations allemandes.

2. Les Ukrainiens

351. Les Canadiens de souche ukrainienne se distinguent, entre autres, par un profond attachement à leur langue maternelle, attachement d'autant plus fort qu'ils craignent la disparition de l'ukrainien dans leur pays d'origine¹. En 1961, bien que le groupe ukrainien comptât l'un des plus faibles pourcentages d'immigrés (23 %) parmi les groupes ethniques importants du Canada, 64 % de ses membres avaient l'ukrainien pour langue maternelle, ce qui revient à dire que le maintien de la langue ukrainienne a été assuré dans une très large mesure par des Canadiens de naissance.

352. La région des Prairies constitue le bastion de l'ukrainien au Canada. Au recensement de 1961, les deux tiers des Canadiens d'origine ukrainienne qui ont déclaré l'avoir pour langue maternelle habitaient dans les Prairies². C'est d'ailleurs dans cette région qu'étaient venus s'établir les premiers immigrants ukrainiens. Les grandes étendues à population clairsemée exerçaient un fort attrait sur ceux qui cherchaient des terres et souhaitaient recréer le genre de vie qui était le leur et poursuivre les buts et aspirations de leur groupe. Pendant quelques décennies, l'ukrainien a été la langue courante et, en raison de l'isolement des communautés rurales, son emploi par les nouvelles générations s'en est trouvé accru. Il y conserve une place prépondérante auprès de la deuxième génération née au Canada, malgré le nombre restreint des immigrants au cours des dernières décennies et un mouvement de la population vers les centres urbains. Son rôle primordial au sein des Églises nationales ukrainiennes et un dynamisme remarquable dans le domaine culturel ont fortement contribué à son maintien. C'est à ces facteurs, entre autres, que cette langue doit un taux de conservation très élevé, notamment parmi la population rurale agricole, encore assez considérable. Au Manitoba, par exemple, 83 % des agriculteurs

Prépondérance des
Prairies

1. WANGENHEIM, « The Ukrainians : A Case Study of the Third Force », pp. 89-90.

2. Voir les tableaux n^{os} A-142 et A-143, app. II.

de souche ukrainienne ont déclaré avoir l'ukrainien pour langue maternelle. Dans les centres urbains, la proportion était un peu plus faible, mais elle atteignait quand même 63 %.

Écarts entre les
provinces

353. Malgré un taux de conservation élevé dans tout le Canada, l'ukrainien accuse des écarts importants d'une province à l'autre. En Colombie-Britannique, la proportion des personnes d'origine ukrainienne qui ont conservé leur langue d'origine est nettement plus faible que dans les Prairies, mais elle demeure assez importante (44 %), surtout si l'on considère que le groupe n'y compte que 16 % d'immigrés. Au Québec, les Ukrainiens sont peu nombreux et 45 % d'entre eux sont des immigrés, mais le taux de conservation de la langue maternelle (70 %) est le même qu'en Alberta et en Saskatchewan, et c'est une population fortement urbanisée qui assure le maintien de la langue.

354. En 1961, la population d'origine ukrainienne de l'Ontario était constituée d'immigrés pour un tiers, et 58 % ont déclaré avoir l'ukrainien pour langue maternelle. Comme dans les autres provinces, le taux de conservation de la langue est plus élevé à la campagne, mais en Ontario les ruraux de souche ukrainienne sont peu nombreux.

355. D'après le recensement, la population de langue ukrainienne est constituée en majorité, notamment dans les Prairies, de personnes nées au Canada. Il semble donc que l'ukrainien se maintiendra très bien, mais que le nombre de ceux qui le conserveront diminuera progressivement, en raison de l'urbanisation et du ralentissement de l'immigration.

3. *Les Italiens*

356. De 1951 à 1961, la proportion de la population d'origine italienne a plus que doublé au Canada. C'est le groupe qui s'est accru le plus vite. Il se distingue aussi des autres groupes d'origine ni britannique ni française par un taux d'urbanisation élevé (95 %) et par une forte concentration en Ontario et au Québec. Parmi les principaux groupes ethniques, seuls les Juifs ont un taux d'urbanisation aussi élevé. En 1961, des 450 000 personnes de souche italienne, 74 % ont mentionné l'italien pour langue maternelle. Leur taux de conservation de la langue est donc supérieur à celui des Ukrainiens.

Écarts entre les
provinces

357. Les Canadiens d'origine italienne sont établis au Québec et en Ontario dans une proportion de 85 %, et presque exclusivement dans les centres urbains¹. Les provinces de l'Ouest en comptent 63 000, dont près des deux tiers en Colombie-Britannique. Le taux de conservation de la langue d'origine y est un peu plus faible qu'au Québec et qu'en Ontario, et la proportion des immigrés inférieure à celle de ces deux

1. Voir les tableaux nos A-144 et A-145, app. II.

provinces. Par contre, dans l'Ouest, la population rurale agricole de souche italienne est proportionnellement plus importante, mais numériquement insuffisante pour permettre de tirer des conclusions valables sur la conservation de la langue.

358. On ne saurait considérer le taux élevé de conservation de la langue chez les Italiens sans tenir compte de la forte proportion d'immigrés au sein de ce groupe ; ces derniers constituent 80 % de ceux qui, en 1961, ont déclaré avoir l'italien comme langue maternelle. Il semblerait donc que là où les immigrants forment un peuplement nombreux et dense, comme c'est le cas au Québec et en Ontario, la langue maternelle a plus de chances de se maintenir au-delà de la première génération née au pays. Contrairement à ce qui se produit dans le cas des Allemands et des Ukrainiens, le milieu rural ne semble pas favoriser la conservation de la langue chez les Italiens ; toutefois, leur nombre y est trop faible pour que l'on puisse tirer des conclusions certaines.

359. Relevons en passant que l'affinité entre l'italien et le français, deux langues romanes, ne semble diminuer en rien les chances de conservation de l'italien au Québec. Bien au contraire, les personnes de souche italienne nées au Canada et vivant au Québec, font plus pour le maintien de leur langue d'origine que celles qui habitent l'Ontario.

4. Les Néerlandais

360. Dans le cas des Néerlandais, l'étude du passage à une autre langue est d'autant plus difficile que plusieurs vocables servent à désigner cette langue : hollandais, néerlandais, voire allemand. La même confusion se présente quand on étudie le groupe lui-même ; celui-ci comprend une forte proportion de mennonites, que l'on assimile souvent aux Allemands. Aussi, quand on examine la situation du néerlandais au Canada, faut-il interpréter les statistiques avec circonspection.

361. Les membres de ce groupe se distinguent par une forte proportion de ruraux et un faible taux de conservation de la langue¹. En 1961, 22 % appartenaient à la catégorie rurale agricole, soit une proportion près de deux fois supérieure à celle de la population canadienne, et 22 % à la catégorie rurale non agricole. Le reste du groupe, soit 56 %, était urbain.

362. Au recensement de 1961, des 430 000 personnes de souche néerlandaise, 38 % seulement ont déclaré le néerlandais pour langue maternelle. Il s'agit là du plus faible taux de conservation de la langue parmi les principaux groupes ethniques. Mais contrairement aux autres groupes, 10 % des personnes d'origine néerlandaise ont déclaré une autre langue maternelle que le français, l'anglais ou le néerlandais,

Conservation de la
langue d'origine

1. Voir les tableaux n^{os} A-146 et A-147, app. II.

en général l'allemand. On peut dès lors affirmer que 48 % d'entre elles ont conservé leurs diverses langues d'origine. Cette diversité linguistique tient en partie à ce que pendant la guerre, beaucoup ne déclarèrent pas leur véritable origine ethnique, et aussi à ce que le groupe comprend plusieurs sectes religieuses. En 1961, on y comptait 58 000 mennonites, la plupart établis dans les Prairies, où un grand nombre de personnes de souche néerlandaise indiquaient l'allemand comme langue maternelle. Au Manitoba, par exemple, les proportions étaient de 26 % pour le néerlandais contre 45 % pour une autre langue que l'anglais, le français ou le néerlandais. On s'aperçoit encore ici que le lien entre origine ethnique et langue maternelle est parfois ténu.

Écarts entre
les provinces

363. Le taux de conservation du néerlandais chez les personnes nées au Canada varie d'une province à l'autre. En Nouvelle-Écosse, au Québec et en Colombie-Britannique, la proportion des immigrants d'origine néerlandaise est supérieure à celle des personnes qui indiquent le néerlandais comme langue maternelle ; on peut donc supposer qu'un certain nombre en déclarent une autre, l'allemand en l'occurrence. Théoriquement, les chiffres qui précèdent permettraient de conclure que dans les trois provinces en question, les personnes de souche néerlandaise nées au Canada ne parlent plus leur langue d'origine, ce qui d'ailleurs est fort plausible ; en 1961, seulement 3 700 d'entre elles ont déclaré le néerlandais comme langue maternelle. Si cette évolution se poursuit, il est peu probable que le néerlandais puisse se maintenir autrement que comme langue d'immigrants.

D. Influence de la radio et de la télévision

364. Il est très difficile de prévoir quel sera le taux de conservation des langues en se fondant uniquement sur le passé. Ces dernières années, est venu s'ajouter un nouveau facteur, la télévision, qui pourrait bien exercer une influence déterminante sur le processus d'intégration linguistique.

365. C'est surtout grâce à l'isolement des régions rurales que jusqu'à présent diverses langues ont pu se maintenir, mais, à l'heure actuelle, tout le Canada est touché par la radio, et rares sont les endroits qui ne le soient aussi par la télévision. Il y a lieu de croire que depuis une dizaine d'années, les enfants sont soumis en permanence à l'influence de l'anglais ou du français, ou des deux langues à la fois, même dans leurs propres foyers. À l'avenir les moyens de diffusion électroniques influenceront, sans aucun doute et dans une large mesure, sur le taux de conservation de la langue d'origine.

366. L'école est le moyen auquel une société a recours pour transmettre, de génération en génération, son savoir, sa technique, ses langues et sa culture. Au Canada, les systèmes scolaires publics visent au premier chef à transmettre les connaissances nécessaires à tout citoyen, notamment celles qui concernent les institutions, les traditions et leurs origines, ainsi que les deux langues officielles. Les deux principaux groupes ethniques étant le britannique et le français, il est normal que leurs cultures prédominent dans l'enseignement public, mais celui-ci peut néanmoins contribuer à la préservation de l'apport des autres cultures.

367. Étant donné l'interdépendance de la langue et de la culture, nous estimons que tout programme visant au maintien des cultures des personnes d'origine ni française ni britannique doit comporter comme élément important l'enseignement d'autres langues que le français et l'anglais. Cet enseignement peut aussi augmenter les ressources du pays en matière de langues, ce qui est un avantage pour un État moderne désirant jouer un rôle dans le concert des nations.

368. Il y a deux aspects à considérer dans l'enseignement des langues non officielles. Il s'agit d'une part de veiller à la préservation des langues et des cultures des Canadiens dont la famille est au pays depuis des générations, et d'autre part d'aider ceux qui arrivent à conserver leur langue et leur culture tout en les intégrant dans la société canadienne. Les méthodes évidemment ne seront pas les mêmes dans les deux cas : les cours qui conviendraient aux enfants des premiers ne seraient pas indiqués pour les fils d'immigrants qui, en outre, doivent apprendre les deux langues officielles, dont une appelée à devenir leur langue usuelle.

Plan du chapitre

369. Le système d'enseignement public est l'objet premier du présent chapitre. Dans ce système, il importe de distinguer l'enseignement des langues officielles de l'enseignement des autres langues et des civilisations qui s'y rattachent. Dans notre livre sur l'éducation, nous avons déjà recommandé l'organisation d'un enseignement complet dans les deux langues officielles là où le justifie une certaine densité de la population ; nous avons aussi recommandé l'élaboration d'un enseignement systématisé de la langue seconde aux membres des deux principaux groupes linguistiques. Nous ne recommandons pas de moyens aussi développés pour l'enseignement d'autres langues ; nous proposons plutôt que soit rendue possible l'étude de nombreuses langues dans nos écoles publiques¹.

370. Il existe aussi des écoles privées établies par les autres groupes ethniques qui tiennent à ce que les enfants participent au patrimoine culturel de leur groupe en même temps qu'à celui de tous les Canadiens. Nous consacrons la deuxième section de ce chapitre au rôle joué par ces écoles dans le maintien des langues et des cultures d'origine, et nous indiquons des moyens d'aider à la poursuite de cette œuvre importante.

371. Dans notre livre sur l'éducation, nous avons déjà fait valoir qu'il importe que l'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle se poursuive sans rupture jusqu'au niveau supérieur². Il faudrait adopter la même attitude pour ce qui est de la possibilité d'étudier les autres langues et les civilisations qui s'y rattachent. La troisième section de ce chapitre traite de l'enseignement supérieur et de la nécessité d'intégrer les trois degrés du système scolaire en ce qui concerne l'enseignement des autres langues. Le chapitre se termine par un bref exposé sur l'éducation des adultes, ou éducation permanente.

Principes généraux

372. Trois grands principes nous ont guidés dans la recherche d'une politique de l'éducation. Premièrement, s'ils en manifestent le désir en assez grand nombre, les membres de chaque groupe ethnique devraient trouver au sein des systèmes scolaires des moyens de préserver leur langue et leur patrimoine culturel. Il va de soi que l'application de ce principe donne lieu à toutes sortes de considérations d'ordre pratique : densité démographique, apport continu de l'immigration, antécédents historiques des divers groupes, tant dans leurs pays d'origine qu'au Canada même. Deuxièmement, lorsque les deniers publics sont en cause, il faut envisager la question du maintien de la langue et du patrimoine culturel dans le contexte plus large du bilinguisme et du biculturalisme, qui est celui du Canada tout entier. Ainsi, les deniers publics ne devront pas servir à l'enseignement d'une troisième langue

1. Voir plus bas, le § 378.

2. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, livre II, chap. XII et XIII.

au détriment du financement de l'enseignement de la deuxième langue officielle. Troisièmement, si le maintien de la langue d'origine se décide dans les premières années d'école, c'est dès les petites classes que doivent être faits les plus grands efforts.

373. Autrefois, lorsqu'on s'établissait parmi les membres de son groupe ethnique, et qu'habituellement tout le cycle de la vie s'y déroulait, l'école pouvait dispenser son enseignement dans la langue de la communauté. Ce n'est plus possible. Comme nous l'avons écrit dans le livre II de notre rapport : « L'école d'aujourd'hui, au contraire, est très complexe ; l'est également le système scolaire hautement spécialisé auquel elle se rattache. C'est à un tel système que doivent s'intégrer les écoles de la minorité, de quelque genre qu'elles soient » (§ 19). Le principe du droit des parents de faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix a été longuement exposé dans notre livre sur l'éducation, où nous avons traité des conséquences pratiques de ce principe et analysé la question complexe des langues d'enseignement dans le système scolaire moderne. Nous arrivions à la conclusion que, dans une société en évolution comme la nôtre, où les moyens pédagogiques et les programmes sont de plus en plus nombreux, perfectionnés et variés, il n'était pas possible, dans les écoles publiques, de faire une place importante à d'autres langues d'enseignement que le français et l'anglais. Même si, dans nos recommandations subséquentes, nous proposons des moyens de fournir un enseignement en d'autres langues quand la demande est assez forte, l'amélioration de l'enseignement dans les deux langues officielles doit demeurer le premier objectif.

Conditions
différentes

374. L'étude d'une langue ou d'une culture trouvera place au cours tées auront leur utilité en milieu canadien. Au cours secondaire, elle élémentaire dans la mesure principalement où les connaissances apportera partie du programme si on la considère comme un élément de formation intellectuelle ou professionnelle. Certes, au Canada, les langues d'usage resteront l'anglais et le français, mais le fait d'employer d'autres langues et l'existence de possibilités de les étudier constituent une richesse pour tous. De plus, le Canada demeurant un pays de forte immigration, la viabilité et l'utilité d'autres langues s'en trouvent accrues. Pour ces raisons, et aussi parce que beaucoup de Canadiens d'une autre origine désirent que leurs enfants puissent faire des études dans leur langue maternelle, nous recommandons certains moyens de pourvoir, dans les écoles publiques, à l'enseignement d'autres langues et d'autres cultures.

Avantages

375. Nous devons tenir particulièrement compte de l'attitude des parents en la matière. Si cet enseignement est, pour eux, de toute première importance, nous estimons que les gouvernements devraient fournir toute l'aide possible. Les facteurs dont nous traitons dans ce

chapitre devraient être soigneusement étudiés en fonction du but primordial, qui est d'assurer à tous les enfants l'éducation la meilleure et la plus favorable à une vie d'adulte productive. L'aide la plus efficace consisterait à offrir dans le système scolaire public un enseignement facultatif de langues et de matières connexes là où la demande le justifie. Nos recherches donnent à croire que cet enseignement ne ferait pas l'objet d'une très grande demande. On accorde, aujourd'hui, de plus en plus d'importance à un niveau d'instruction élevé. Les parents qui font instruire leurs enfants dans une langue peu utile au monde du travail ou à nos institutions font donc un choix. En faisant celui de leur propre langue et de leur propre culture, ils risquent de priver leurs enfants de connaissances plus appropriées au milieu canadien. Le droit des parents à un tel choix garde néanmoins sa valeur et, là où un certain nombre de Canadiens tiennent à conserver leur patrimoine linguistique et culturel, il faudrait tenir à leur disposition des moyens de réaliser ce désir.

A. Les écoles publiques¹

1. L'enseignement des langues non officielles dans les écoles élémentaires

376. Toutes les provinces autorisent l'enseignement d'une deuxième langue à l'école élémentaire, et certaines (Manitoba, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Québec) en font même une obligation. Il s'agit presque toujours du français pour les anglophones, et de l'anglais pour les francophones, choix normal dans un pays bilingue où ces deux langues sont officielles. Dans deux provinces, l'enseignement d'autres langues est autorisé à partir de la septième. Au Manitoba, durant l'année scolaire 1966-1967, 2 100 élèves de septième et de huitième apprenaient l'allemand. En Saskatchewan, l'ukrainien était, dans trois circonscriptions scolaires, matière à option en septième et en huitième, et faisait l'objet d'un cours échelonné sur six ans, de la septième à la douzième, dont les deux premières années consacrées surtout à l'apprentissage de la langue. Ailleurs, l'enseignement des autres langues vivantes, au niveau élémentaire et dans certains *junior high schools*, a été le fait d'une initiative locale plutôt que provinciale. On a enseigné l'allemand dans une école secondaire à New-Germany, en Nouvelle-Écosse, l'espagnol à Montréal, le russe à Toronto, et sans doute ailleurs d'autres langues à titre expérimental, soit comme

1. Les données des sections A, B et C du présent chapitre sont tirées principalement de KRUKOWSKI et MCKELLAR, « The Other Ethnic Groups and Education ».

matière à option ou discipline culturelle. De toutes façons, le nombre des élèves et des professeurs touchés n'a pas été très important. Dans tous les cas, il s'agit de cours préparant aux études secondaires.

377. On a donc accordé peu de place aux langues vivantes, en dehors du français et de l'anglais, dans les programmes des écoles élémentaires publiques (y compris les *junior high schools*). On trouve beaucoup de localités où une part importante de la population parle la même langue, mais où celle-ci n'est pas enseignée, le cas échéant, avant le cours secondaire. Pourtant, la période de 5 ans à 14 ans est considérée comme très importante pour la conservation d'une langue, et l'enfant doit avoir acquis une solide connaissance de sa langue maternelle avant la fin des ses études élémentaires pour pouvoir la parler à l'âge adulte.

Programmes
actuels

a. Conservation des langues et des cultures

378. Dans des mémoires présentés à la Commission, on a préconisé l'enseignement d'autres langues à l'école élémentaire publique dans les régions où des groupes ethniques comptent assez d'effectifs qui le désirent. Nous estimons que lorsque les parents le demandent, nos écoles publiques devraient aider les groupes à conserver leurs langues et leurs cultures en mettant des cours à leur disposition. Il s'agit de sauvegarder la richesse qu'elles constituent pour le Canada. En conséquence, **nous recommandons que l'enseignement comme matières à option de langues autres que l'anglais et le français, ainsi que des civilisations qui s'y rattachent, soit incorporé au programme des écoles élémentaires publiques, là où la demande le justifie.**

Recommandation
n° 3

379. L'éducation étant du ressort des provinces, c'est aux autorités compétentes dans chacune de celles-ci qu'il incombe, une fois consultés les représentants des groupes ethniques concernés et les spécialistes des diverses disciplines, de définir ce qui constitue une demande suffisante. Il sera nécessaire, au moment d'élaborer ces cours, de prendre en considération ce qui est déjà exigé du système scolaire (dont le besoin d'apprendre l'anglais ou le français aux enfants des immigrés), d'établir la liste des langues à enseigner, de prévoir les difficultés que poseraient les programmes et les manuels, et d'envisager le recrutement et la formation des professeurs. Lorsque la demande le justifie et les ressources le permettent, il sera peut-être possible d'employer aussi la langue d'origine comme langue d'enseignement pour certains des cours de civilisation. Nous pensons également que la condition d'admission ne devrait pas être fondée uniquement sur l'origine ethnique ou les antécédents culturels. Nous avons affirmé à plusieurs reprises notre conviction que le caractère ethnique des individus ne devait pas entrer en ligne de compte dans l'organisation de la société au Canada. L'admis-

sion aux cours doit tenir compte de l'intérêt manifesté et des aptitudes. Il est évident toutefois que les enfants qui montreront le plus d'intérêt seront ceux venant de foyers où l'on parle déjà la langue plutôt que l'anglais ou le français.

Problèmes
éventuels

380. La création de ces cours au sein du programme régulier peut poser certains problèmes en raison de la priorité à donner aux cours portant sur l'autre langue officielle. Nous avons déjà recommandé que cette étude soit obligatoire pour tous dans les écoles du Canada¹. De plus, le programme élémentaire laisse relativement peu de place aux matières à option, si l'on considère que l'enseignement des connaissances de base occupe presque toutes les heures de classe. À ce niveau, l'enseignement d'autres langues que le français ou l'anglais pourrait entraîner l'élimination de matières de base, ce qui supposerait un choix de la part des parents et des autorités scolaires.

381. Cet enseignement démontrera néanmoins que le Canada entend conserver ses richesses linguistiques, et fournira aux autres groupes ethniques les moyens de préserver leur langue dans toute région où ils le désireront et seront suffisamment nombreux. Les enfants apprendront la langue d'origine au cours des années où ils sont le plus aptes à l'assimiler, et, si possible, cette langue servira aussi à l'étude de la civilisation qui s'y rattache. Si cet enseignement est soigneusement organisé et n'empiète pas sur le programme scolaire régulier, il n'empêchera pas les enfants de se mêler à leurs camarades des autres groupes ethniques ni ne gênera les cours consacrés aux langues officielles. Il fournira aussi aux enfants la possibilité d'acquérir, outre les deux langues officielles, la connaissance d'autres langues et d'autres cultures, objectif tout indiqué à notre époque.

b. Les immigrants et les langues officielles

382. Dans un pays comme le nôtre, les immigrants et leurs enfants posent un problème scolaire particulier et créent certaines obligations. Les écoles publiques doivent accepter d'enseigner l'anglais ou le français aux nouveaux élèves qui n'en ont pas une connaissance suffisante pour suivre les cours. Cette situation exige des classes ne comptant que 10 à 15 élèves et le recrutement de professeurs tout spécialement préparés à l'enseignement d'une langue seconde. De plus, les écoles devraient, si possible, fournir locaux et moyens pédagogiques, et assurer l'évaluation de l'enseignement. Nous avons déjà recommandé² que les autorités provinciales créent des centres d'études de l'anglais et des centres d'études du français où seraient formés des

1. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, livre II, § 614.

2. *Ibid.*, livre II, § 677.

professeurs spécialisés dans l'enseignement de la langue seconde. Comme les problèmes d'enseignement des langues sont universels, ces centres pourraient former des professeurs pour les classes spéciales.

383. L'enseignement de l'anglais ou du français, selon le cas, fait partie de l'intégration des petits immigrants à la vie du pays : il les prépare à devenir citoyens canadiens. Les avantages qu'offrent l'immigration et la diversité linguistique rejaillissent sur l'ensemble de la société du Canada. C'est pourquoi il nous semble incomber au gouvernement fédéral, qui est le gouvernement de tout le pays, plutôt qu'aux autorités provinciales ou municipales, de financer l'enseignement de l'anglais ou du français aux enfants qui, à l'entrée à l'école, n'ont une connaissance suffisante d'aucune des deux langues officielles. La part que verserait le gouvernement fédéral ne devrait couvrir cependant que les frais supplémentaires entraînés par cet enseignement spécial. En conséquence, **nous recommandons qu'un enseignement spécial de la langue officielle appropriée soit dispensé aux enfants qui entrent à l'école sans une connaissance suffisante de cette langue ; que les autorités provinciales établissent les termes et les conditions de l'aide financière relative à cet enseignement ; que les autorités fédérales viennent en aide aux provinces selon des modalités acceptables pour les deux parties, en leur accordant des subventions couvrant les frais supplémentaires.**

Recommandation
n° 4

384. Cet enseignement spécial devrait aussi être accessible à ceux dont les parents, nés au Canada, désirent que leurs enfants apprennent une autre langue. S'il était établi, un plus grand nombre de ces parents d'origine ni britannique ni française apprendraient vraisemblablement leur langue d'origine à leurs enfants au foyer.

Accessibilité

385. L'emploi de l'anglais ou du français comme langue d'enseignement serait progressif. Si le nombre d'élèves et les ressources le permettent, l'enseignement pourrait se faire dans une autre langue que le français ou l'anglais en première année. Graduellement, jusqu'en cinquième, on passerait à l'une des deux langues officielles, l'emploi de la langue maternelle étant réduit parallèlement. Il ne devrait plus être nécessaire de prolonger cet enseignement spécial au-delà de la cinquième.

Insertion
progressive

386. Nous sommes très conscients du problème que pose, dans la province de Québec, le choix par les immigrants de l'école anglophone ou bilingue, de préférence à l'école francophone. Nous estimons cependant devoir nous en tenir au principe du droit des parents de faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix¹. Nous n'ignorons pas d'autre part le danger que court la survivance du français au Québec. Les questions qui se greffent sur ce problème

Le droit des
parents

1. *Ibid.*, livre II, §§ 47-50.

sont fondamentales et tiennent à la nature même du pays, aussi nous proposons d'en traiter plus à fond dans la dernière partie de notre rapport.

2. L'enseignement des langues non officielles dans les écoles secondaires

387. On a le droit d'enseigner — et on enseigne effectivement —, dans les écoles secondaires publiques, cinq langues vivantes autres que le français et l'anglais : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le russe et l'ukrainien. Mais aucune d'entre elles n'est aussi largement enseignée que le français dans les écoles secondaires anglophones ou que l'anglais dans les écoles secondaires francophones. Dans plusieurs provinces, le latin vient au second rang. Jusqu'à ces derniers temps, le latin et le grec étaient obligatoires dans les collèges classiques du Québec.

Situation
actuelle

388. Les seules langues étrangères qui semblent attirer un assez grand nombre d'élèves sont l'allemand d'une manière générale, et l'ukrainien dans les trois provinces des Prairies. L'allemand doit cette faveur en partie à l'importance numérique et à l'ancienneté d'implantation du groupe ethnique au Canada, et en partie à son rayonnement dans le monde. L'enseignement de l'ukrainien dans les provinces des Prairies tient certainement au grand nombre des descendants d'Ukrainiens, et au désir, chez beaucoup d'entre eux, de conserver leur langue. L'espagnol, l'italien et le russe occupent une certaine place dans l'enseignement des langues vivantes. L'italien jouit d'une faveur particulière en Ontario, où se sont fixés la plupart des immigrants d'Italie. Au cours des dernières années, beaucoup plus d'élèves se sont présentés dans cette province aux examens d'italien de treizième qu'à ceux de douzième. Il semblerait donc que des élèves connaissent suffisamment l'italien pour passer les examens de *senior matriculation*, sans l'avoir étudié dans les classes précédentes.

389. On note une légère tendance à élargir la gamme des langues vivantes dans les écoles secondaires, et à allonger la durée du cours pour certaines d'entre elles. On a l'impression que les méthodes évoluent également dans le sens d'une plus grande place à la compréhension et à l'expression qu'à la grammaire et à la littérature. La télévision, le laboratoire de langues et le magnétophone, de même qu'un nombre croissant de professeurs s'exprimant couramment dans la langue qu'ils enseignent, ont contribué à cette évolution. Des universités qui, dans leurs conditions d'entrée, n'attribuaient pas de « crédits » pour la connaissance de certaines langues vivantes, élargissent leur politique.

Recommandation
n° 5

390. Tout changement à l'enseignement des langues au secondaire doit être conçu en relation avec les programmes du degré élémentaire.

Les écoles de ce niveau pourraient préparer pour le secondaire des élèves ayant la connaissance de l'une ou l'autre des diverses langues inscrites à leur programme. Les ministères provinciaux de l'éducation devraient en conséquence étudier s'il est possible de développer, au secondaire, un enseignement plus poussé de certaines langues parlées au Canada et des matières qui s'y rattachent. Si les élèves sont assez nombreux, il y a intérêt à donner des cours avancés à ceux qui ont déjà une certaine connaissance d'une langue. Les classes pour débutants devraient être maintenues, à moins que la demande ne décline. Les autorités provinciales devraient aussi envisager d'élargir l'éventail des langues à option là où il y aura demande suffisante. En conséquence, **nous recommandons que, là où les effectifs le justifient, les écoles secondaires publiques offrent un enseignement plus poussé des langues autres que l'anglais et le français, ainsi que des civilisations qui s'y rattachent, et un choix plus grand d'options.**

391. Cela entraîne, bien entendu, l'élargissement des programmes et le recrutement et la formation de professeurs parlant couramment les langues à enseigner. Les autorités provinciales, de concert avec les représentants des groupes ethniques concernés et les spécialistes de diverses disciplines, détermineront les normes d'une « demande suffisante ». Nous ne sous-estimons pas non plus les difficultés tenant à ce que le système scolaire ait déjà beaucoup d'exigences à satisfaire, ni le temps qu'il faudra pour élaborer ces cours. Toutefois, il est important, au Canada, de créer de nouveaux cours de langues vivantes, et il est souhaitable de le faire le plus tôt possible.

392. Une autre solution consisterait à créer des *high schools* où une autre langue que le français ou l'anglais serait le principal véhicule de l'enseignement. Outre leur fonction auprès d'un groupe ethnique particulier, ces écoles comporteraient l'avantage de cours intensifs dans une autre langue pour les élèves de toutes origines. On ne saurait envisager cette solution sans tenir compte de ce qui est déjà exigé du système scolaire, notamment la mise sur pied d'écoles pour la minorité de langue officielle. C'est pourquoi nous n'avons pas voulu en faire l'objet d'une recommandation. Il s'agit là d'une formule qui sera peut-être possible un jour ; alors elle contribuerait grandement au maintien de la langue et de la culture de tel ou tel groupe ethnique.

Une autre
solution

3. L'enseignement de l'histoire du Canada

393. Il est aussi important pour nombre de groupes ethniques de voir reconnaître leur apport à la formation du Canada que d'obtenir l'enseignement de leurs langues dans les écoles publiques. Ils estiment que c'est nécessaire pour que leurs enfants soient fiers de leur patri-

moins culturel et respectés des autres Canadiens. Ils considèrent qu'on ne fait pas suffisamment de place à cet apport dans les manuels ou les cours d'histoire du Canada des écoles élémentaires et secondaires. Dans un mémoire présenté à la Commission, l'Ukrainian Canadian Committee exprimait le vœu suivant :

Les manuels scolaires de l'enseignement public devraient faire l'objet d'une révision générale par le ministre de la Citoyenneté et de l'immigration et les ministres provinciaux de l'Éducation, qui prendraient connaissance des textes et les épureraient de tout contenu discriminatoire. Cette correction permettrait de fournir aux élèves une information objective sur les différents groupes ethniques, leurs origines, leur histoire, leur culture, leur littérature et leur apport à la vie canadienne¹.

À l'annonce qu'une étude sur les manuels d'histoire du Canada serait effectuée pour la Commission², un journal de langue allemande a exprimé le point de vue ci-après :

Il faut espérer que ces deux historiens se donneront la peine d'étudier le rôle historique des « autres groupes ethniques ». Les Néerlandais et les Allemands, entre autres, ne sont-ils pas établis au pays depuis aussi longtemps que les Britanniques ? Il ne s'agit pas de faire du sentiment mais de rendre enfin justice à tous les groupes du Canada, et non plus seulement aux Britanniques et aux Français³.

Traitement des
autres groupes
dans le passé

394. Les rares renseignements qui existent au sujet de la façon dont on traite les autres groupes ethniques dans les manuels et les cours d'histoire du Canada nous incitent à croire qu'ils ont été à peu près méconnus. Il y a une quinzaine d'années, le contenu des cours d'histoire du Canada donnés dans les écoles secondaires a fait l'objet d'une analyse. On avait relevé quelque 36 objectifs assignés à l'enseignement de l'histoire du Canada par les ministères provinciaux de l'éducation, qui avaient établi les programmes, mais peu touchaient directement la compréhension entre les différents groupes ethniques. Au nombre de ses objectifs, l'Ontario, par exemple, entendait favoriser « la tolérance, le respect et la bonne volonté », la Saskatchewan souhaitait faire connaître « les modes de vie des autres régions », mais aucun des 81 sujets composant le programme ne portait spécialement sur les autres groupes ethniques. On réservait peu de temps aux points qui les auraient touchés, tels la question scolaire du Manitoba, les mouvements de population, l'immigration et l'émigration, l'évolution des conditions sociales et l'expansion urbaine ou rurale. Le cas de l'immigration et de l'émigration, entre autres, était traité en 50 minutes en moyenne⁴.

1. Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III.

2. TRUDEL et JAIN, *L'histoire du Canada*.

3. *Montrealer Zeitung*, 21 avril 1966. Le texte allemand de la citation se trouve à l'app. III.

4. KATZ, *The Teaching of Canadian History in Canada*, p. 16.

395. L'étude portant sur les manuels d'histoire du Canada en usage dans les écoles élémentaires et secondaires ne concerne pas directement les groupes d'origine ni britannique ni française. Aucun des thèmes retenus n'a rapport à ces groupes. Toutefois, les auteurs de cette étude, traitant de certains sujets d'un intérêt particulier pour la Commission, font observer que dans les manuels scolaires de langue anglaise on met l'accent sur l'assimilation linguistique et culturelle des groupes qui ne sont ni britanniques ni français, et que cette attitude n'exclut pas nécessairement la notion de la diversité ethnique du pays¹.

Une étude de la
Commission

396. Les témoignages tirés de cette étude, et d'autres études dont l'objet n'est pas spécifiquement les relations entre groupes ethniques, sont minces ; ils confirment cependant notre impression qu'on n'a pas tenu, et qu'on ne tient pas compte, des groupes non britanniques et non français dans les cours et les manuels d'histoire.

397. Dans notre livre sur l'éducation, nous avons étudié cette question sous l'angle des collectivités francophone et anglophone :

Partialité des
manuels

Étant donné les thèmes dominants de la survivance canadienne-française au Canada et de la survivance du Canada comme union politique en Amérique du Nord, il n'est pas étonnant que les auteurs se désintéressent presque totalement des Canadiens d'origine ni française ni anglaise. En général, on ne les mentionne même pas ; et les rares fois qu'il est question d'eux, c'est pour laisser entendre qu'ils deviendront de bons Canadiens une fois leur origine ethnique masquée (§ 763).

Si cette attitude n'est pas étonnante, nous la croyons quand même injustifiée. Les renseignements dont nous disposons nous autorisent à croire que sont fondées les plaintes touchant la partialité dont seraient entachés les cours et les manuels. Elle résulterait surtout du choix des matériaux, mais peut-être aussi d'une certaine inconscience.

398. Les Canadiens d'origine britannique et française ont joué les rôles de premier plan dans l'histoire du pays, et nos institutions ont été modelées principalement sur les institutions britanniques ou françaises. Il est donc naturel que les programmes scolaires mettent l'accent sur les deux patrimoines qui imprègnent la tradition canadienne et qui, à ce titre, doivent être connus de tous les Canadiens. Mais il n'y a pas, dans la société canadienne, « d'une part, une sorte d'aristocratie héréditaire constituée par « deux peuples fondateurs », dont l'héritage se transmettrait de père en fils et, d'autre part, une piétaille de groupes ethniques à jamais écartés des centres d'influence² ». Nos remarques

1. TRUDEL et JAIN, *L'histoire du Canada*, p. 115.

2. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, vol. 1, Introduction générale, § 4.

sur le même sujet formulées dans notre livre sur l'éducation sont pertinentes également :

On enseigne l'histoire dans les écoles parce qu'elle contribue, croit-on, à la formation des citoyens de demain.

... Les élèves doivent être instruits d'une expérience humaine qui se rapporte immédiatement à leur milieu. L'histoire s'y prête en illustrant les difficultés et les œuvres de ceux qui nous ont précédés, en enseignant les origines et les progrès de nos institutions sociales, en inspirant du respect pour notre patrimoine (§§ 765-766).

Nos écoles publiques devraient accorder une juste importance au rôle joué par les citoyens de toutes origines dans le développement du pays, ainsi qu'aux cultures et aux langues de tous les Canadiens. Les jeunes Canadiens auraient intérêt à connaître notre diversité culturelle et la part des différents groupes ethniques dans l'expansion du Canada.

Changements
nécessaires

399. Dans les écoles élémentaires et secondaires, tous les cours ayant trait à la formation du Canada, et en particulier à l'histoire et à la géographie du pays, devraient faire ressortir le rôle essentiel, passé et présent, des Canadiens de diverses origines ethniques. Nous sommes conscients, comme nous l'étions en traitant de ce sujet dans le livre II, des risques qu'il y aurait à empiéter sur le terrain de ceux qui composent les manuels d'histoire et établissent les programmes. Nous croyons cependant que l'interprétation de l'apport des non-Britanniques et non-Français devrait compter parmi les critères dans l'appréciation de l'enseignement de l'histoire du Canada dispensé par nos écoles. Tout dénigrement et tout commentaire empreint de préjugé doit absolument disparaître. Pour compléter nos observations du livre II sur l'histoire et les manuels (§§ 764-773), nous insistons pour que soit inclus au nombre des critères exposés le traitement accordé aux groupes ethniques ni britanniques ni français et à leur rôle au Canada.

B. Les écoles privées

400. De nombreux groupes ethniques, estimant que ni la société canadienne ni les écoles publiques ne leur fournissaient les moyens de transmettre aux nouvelles générations leur langue et leur culture, ont établi pour leurs enfants des écoles privées pour compléter ou remplacer celles du système public. Ces écoles, dont l'existence est peu connue, n'avaient pas fait l'objet de beaucoup de recherche; pourtant elles ont grandement contribué à la survivance des langues et des cultures.

401. En 1965, nos chercheurs ont effectué une enquête auprès de 20 groupes ethniques du pays, choisis pour leur importance numérique et leurs activités en matière d'éducation. Des questionnaires ont été envoyés aux organismes centraux quand il en existait — par exemple au Canadian Polish Congress et au Congrès juif canadien —, à des associations, à des Églises et aux écoles elles-mêmes. Grâce à ces questionnaires et à d'autres sources consultées, on a obtenu une information assez complète pour 12 groupes¹ et une information beaucoup plus restreinte pour 4 autres². Les groupes qui ont fait l'objet de notre enquête constituent environ 90 % de la population d'origine ni britannique ni française.

402. Les écoles privées des minorités ethniques sont de deux types : à temps partiel et à temps complet. Elles se distinguent nettement par leur organisation et par l'importance de leurs programmes³. Les écoles à temps partiel enseignent la langue et certaines matières connexes, au rythme de quelques heures par semaine, à des élèves qui fréquentent les écoles publiques. Les écoles à temps complet doivent suivre tout le programme établi par le ministère de l'Éducation et enseigner en outre une langue particulière et les matières connexes.

Les écoles à
temps partiel
et à temps
complet

1. Écoles à temps partiel

403. Nous ne prévoyons ni ne souhaitons que les cours de langues facultatifs du système scolaire public entraînent l'élimination des écoles minoritaires à temps partiel. Deux raisons s'y opposent, selon nous. D'abord, dans les nouveaux cours la langue et la culture feront l'objet de matières distinctes figurant au programme de base. Certes, les écoles à temps partiel dispensent déjà cet enseignement, mais elles s'efforcent en outre de transmettre aux élèves tout le patrimoine culturel de leurs parents, et cela d'une façon aussi poussée que le permet une société où la vie quotidienne se déroule dans une autre langue. Ce patrimoine peut comprendre des traditions religieuses ou sociales particulières, une idéologie économique ou politique, voire un dialecte particulier. Comme les connaissances de cet ordre ne sauraient être transmises dans les écoles publiques, les associations des minorités ethniques continueront vraisemblablement d'organiser leurs propres écoles. Deuxièmement, certains groupes sont trop peu nombreux et trop disséminés pour avoir accès à un enseignement en leur langue dans le système scolaire

1. Les Allemands, les Arméniens, les Estoniens, les Grecs, les Hongrois, les Italiens, les Lettons, les Lituanais, les Néerlandais, les Polonais, les Portugais et les Slovènes.

2. Les Chinois, les Japonais, les Juifs et les Ukrainiens.

3. Dans une étude effectuée aux États-Unis, les écoles des minorités ethniques sont réparties en trois catégories : écoles de l'après-midi, écoles des fins de semaine et écoles à temps complet. Voir FISHMAN et NAHIRNY, « The Ethnic Group School and Mother Tongue Maintenance », pp. 92-126.

Nombre et
localisation
des écoles

public. Tout aussi préoccupés de maintenir leur langue et leur culture, ils voudront peut-être diriger leur propre enseignement à temps partiel.

404. Au tableau n° 15, nous indiquons le nombre et la localisation des écoles à temps partiel pour 16 groupes ethniques. On en a relevé plus de 500 pour l'année scolaire 1965-1966, dont la moitié en Ontario, le tiers dans les provinces des Prairies, le cinquième se répartissant entre le Québec et la Colombie-Britannique. Quelques écoles dirigées par des groupes juifs dans les provinces Atlantiques ne figurent pas au tableau. D'autre part, trois groupes ethniques, soit les Allemands, les Ukrainiens et les Polonais, ont les trois quarts des écoles à temps partiel.

TABLEAU 15 Écoles privées à temps partiel

Répartition par province des écoles privées à temps partiel des groupes ethniques—Canada, 1965

	Total	Québec	Ontario	Mani- toba	Saskat- chewan	Alberta	Colombie- Britannique
Total	507	68	254	64	21	74	20
Ukrainiens	170	9	94	19	12	35	1
Allemands	157*	4	66	36	8	32	11
Polonais	57	10	38	5	0	2	2
Juifs	24†	15	—	—	—	—	3
Italiens	22	12	9	—	—	1	—
Lituanais	15	2	10	1	0	1	1
Hongrois	14	3	5	1	1	3	1
Lettons	14	1	12	1	0	0	0
Estoniens	10	1	8	0	0	0	1
Grecs	8	3	5	0	0	0	0
Slovènes	5	1	3	1	—	—	—
Arméniens	3	2	1	0	0	0	0
Portugais	3	3	0	0	0	0	0
Japonais	2	1	1	—	—	—	—
Néerlandais	2	—	2	—	—	—	—
Chinois	1	1	—	—	—	—	—

Source : d'après KRUKOWSKI et MCKELLAR, « The Other Ethnic Groups and Education ».

* Exclut les écoles mennonites.

† Comprend six écoles dans les provinces Atlantiques.

— Le tiret indique que nous ne possédons pas les renseignements.

Effectifs

405. Pour apprécier la signification de ces chiffres, il faut tenir compte des effectifs des écoles, qui vont d'une douzaine à plusieurs centaines d'élèves. En 1965, ceux des écoles allemandes, ukrainiennes et juives s'élevaient à 65 % du total pour toutes les écoles des minorités, ainsi que le montre le tableau n° 16.

406. On peut estimer dans quelle mesure tel groupe ethnique se soucie de préserver ses traditions culturelles en établissant un rapport entre ses effectifs globaux et ceux de ses écoles. D'après cet indice, les groupes d'origine balte — Lituaniens, Lettons et Estoniens — se classeraient au premier rang, et quelques-uns des groupes les plus nombreux, tels les Italiens et les Polonais, aux derniers rangs. Le groupe juif comptait une plus forte proportion d'enfants dans les écoles à temps partiel que les groupes allemand ou ukrainien. Les Néerlandais, le quatrième groupe en importance au recensement de 1961, s'intéressaient peu à ce genre d'enseignement comme moyen de préserver leur langue¹.

TABLEAU 16 Effectifs écoliers des écoles privées à temps partiel

Répartition par province des élèves fréquentant les écoles privées à temps partiel des groupes ethniques — Canada, 1965

	Total	Québec	Ontario	Mani- toba	Saskat- chewan	Alberta	Colombie- Britannique
Total	39 833	10 397	16 224	3 529	1 054	4 084	4 545
Allemands	12 623	250	4 752	2 166	325	1 630	3 500
Ukrainiens	8 702	1 106	3 896	879	682	2 101	38
Juifs	5 038	4 443	—	—	—	—	595
Polonais	4 000	760	2 400	300	0	200	310
Italiens	2 887	2 040	822	0	0	25	0
Grecs	1 750	850	900	0	0	0	0
Lituaniens	1 520	120	1 360	40	0	0	0
Lettons	992	40	850	45	0	20	37
Estoniens	685	60	600	0	0	0	25
Hongrois	601	198	190	18	47	108	40
Slovènes	335	53	231	51	—	—	—
Arméniens	328	216	112	—	—	—	—
Japonais	156	45	111	—	—	—	—
Chinois	120	120	—	—	—	—	—
Portugais	96	96	0	0	0	0	0
Néerlandais	—	—	—	—	—	—	—

Source : d'après KRUKOWSKI et MCKELLAR, « The Other Ethnic Groups and Education ».
— Le tiret indique que nous ne possédons pas les renseignements.

407. La très grande majorité des écoles à temps partiel sont des écoles élémentaires pour enfants de 7 à 12 ans. Les autres accueillent des élèves de 13 à 16 ans et, exceptionnellement, des élèves plus âgés.

1. Nous n'avons pas obtenu de chiffres pour ce groupe. D'autres sources, dont une étude sur les associations volontaires effectuée pour la Commission, montrent que les Néerlandais ne se soucient guère de préserver leur langue par leurs propres écoles. Par contre, les écoles confessionnelles suscitent beaucoup d'intérêt chez eux.

Locaux utilisés

408. Traditionnellement, et en raison de leur caractère privé, une très forte proportion des écoles à temps partiel organisées par les minorités ethniques occupent les locaux des associations qui les parrainent, soit une salle paroissiale ou une salle de réunion. Il n'y a pas d'uniformité dans le type ou la qualité des classes. D'une manière générale, les écoles juives sont les mieux équipées. Un certain nombre d'écoles chinoises, ukrainiennes ou allemandes sont satisfaisantes également du point de vue des locaux et du matériel. C'est parmi les groupes peu nombreux et disséminés, il va de soi, qu'on trouve ordinairement les moins bonnes installations.

Utilisation des écoles publiques

409. L'utilisation de locaux des écoles publiques pour l'enseignement à temps partiel a été envisagée, notamment dans les publications des minorités ethniques, dans les mémoires qui nous ont été soumis, et au cours de nos audiences publiques. Inmanquablement, on reprochait aux commissions des écoles publiques leur peu d'empressement à autoriser l'utilisation de leurs immeubles et de leurs installations pour l'enseignement à temps partiel destiné aux groupes ethniques. De leur côté, les représentants des commissions mises en cause faisaient valoir que les immeubles servaient déjà à un nombre excessif d'activités étrangères aux cours réguliers, que l'accès d'une école à un groupe ethnique amènerait d'autres groupes à demander la même faveur, que leur budget ne se prêtait pas à un supplément de frais. Néanmoins, dans certaines parties du Canada quelques groupes ethniques en sont venus à des accommodements avec les autorités scolaires locales ; aussi y a-t-il accroissement numérique des classes à temps partiel destinées aux personnes d'origine ni britannique ni française dans les écoles publiques. Dans la région de Toronto, le groupe allemand a loué, moyennant \$ 5 000 par année, plusieurs salles dans trois écoles publiques ; un autre groupe a versé \$ 600 pour l'utilisation de deux classes pendant une année scolaire. À Montréal, l'enseignement à temps partiel, exception faite de celui que parrainent les Juifs ou les protestants, se donne dans les locaux de la Commission des écoles catholiques.

Programmes

410. L'année d'enseignement des écoles à temps partiel est plus courte en moyenne que celle des écoles publiques ; généralement, elle dure de 25 à 30 semaines et comprend trois heures d'enseignement ou moins par semaine. Les programmes des écoles à temps partiel sont analogues sous plusieurs rapports. Tous comprennent, par exemple, la littérature, l'histoire et la géographie. Le programme est centré sur la langue du groupe ethnique qui souvent est la raison d'être de l'école. L'instruction religieuse est généralement dispensée sous la direction immédiate d'une Église, mais il s'agit là d'un usage en régression, car un nombre croissant de programmes à temps partiel sont élaborés pour des effectifs multiconfessionnels.

411. Une analyse des programmes et des diverses activités scolaires d'après leur conception générale, le nombre des matières et les activités connexes nous amène à les répartir en deux grandes catégories : les programmes fortement particularisés et les programmes faiblement particularisés. Les premiers englobent plusieurs matières, dont la littérature, la géographie et l'histoire, et s'étalent sur trois à cinq années consécutives. Souvent on y ajoute la musique, la danse, le folklore, l'art dramatique, le sport et le scoutisme. Les écoles qui suivent ces programmes envoient des bulletins aux parents, organisent des collations de diplômés et diverses activités. Les programmes fortement particularisés ont pour objet d'imprégner les enfants de la culture d'origine et sont propres aux groupes résolus à maintenir leur identité. On les trouve surtout chez les Juifs, les Ukrainiens, les Chinois et les Grecs.

412. Les programmes faiblement particularisés consistent en quelques heures, chaque semaine, de conservation dans la langue maternelle, et portant sur le pays ancestral. On enseigne aux élèves à lire et à écrire en cette langue, mais une bonne partie du cours est laissée à l'initiative du professeur. Souvent il y a rareté ou absence complète des moyens culturels et pédagogiques qu'on trouve dans les écoles modernes.

413. En général, ni l'anglais ni le français ne sont au programme des écoles à temps partiel ; ils ne servent pas, non plus, comme langues d'enseignement. Sauf dans les écoles juives, on n'emploie l'anglais que de façon restreinte pour communiquer avec les élèves qui connaissent peu la langue du groupe. Dans les provinces à majorité anglophone, les écoles à temps partiel n'enseignent pas le français. Au Québec, celles qui reçoivent l'appui de la Commission des écoles catholiques de Montréal dispensent un cours de français par semaine pour se conformer aux conditions de cette dernière. Récemment, au Québec, des écoles privées du groupe juif se sont concertées pour inclure le français parmi les matières au programme.

414. Les manuels sont imprimés dans la langue du groupe et embrassent, dans bien des cas, littérature, histoire et géographie. Le nombre et la qualité de ces manuels, ainsi que l'étendue de la matière à couvrir, posent de sérieuses difficultés aux écoles à temps partiel. Habituellement les manuels sont rares et n'existent que pour peu de matières. Comme la demande ne suffit pas à couvrir les frais de publication de nouveaux livres, on tend plutôt à réimprimer les anciens. Aussi beaucoup des manuels actuellement en usage sont à peu près désuets. Il s'est publié au Canada peu de manuels adaptés à la situation canadienne ; toutefois, quelques-uns ont été édités par des associations ukrainiennes et polonaises. La plupart des manuels en usage viennent des pays d'origine ou

L'enseignement
de l'anglais
et du français

Manuels

des États-Unis. Certains gouvernements en éditent tout spécialement pour l'étranger.

Enseignants

415. En 1961, les écoles des minorités comptaient plus de mille enseignants à temps complet ou à temps partiel, ainsi qu'on peut le voir au tableau n° 17. Le nombre moyen des élèves par enseignant est en général moins élevé dans les écoles aux effectifs peu considérables. C'est, entre autres, que les petites écoles ont plus de maîtres engagés pour une partie seulement de l'année scolaire. Les enseignants à temps complet forment un faible pourcentage des effectifs globaux et se trouvent en général dans les écoles des groupes juif, allemand et ukrainien. Souvent le maître affecté aux matières d'intérêt particulier pour le groupe dans les écoles à plein temps enseigne aussi dans les écoles à temps partiel.

TABLEAU 17 Personnel enseignant des écoles privées à temps partiel

Répartition selon le sexe des enseignants des écoles privées à temps partiel des groupes ethniques — Canada, 1965

	Total	Hommes	Femmes
Total	1 241	301	626
Allemands	280	—	—
Juifs	246	79	167
Polonais	142	25	117
Italiens	113	48	65
Lettons	110	33	77
Ukrainiens	109	38	71
Lituanais	60	20	40
Grecs	42	20	22
Hongrois	40	9	31
Estoniens	34	—	—
Slovènes	32	14	18
Arméniens	12	6	6
Japonais	12	6	6
Portugais	5	3	2
Chinois	4	0	4
Néerlandais	—	—	—

Source : d'après KRUKOWSKI et McKELLAR, « The Other Ethnic Groups and Education ». — Le tiret indique que nous ne possédons pas les renseignements.

416. Les niveaux de compétence sont très inégaux chez les enseignants. À peu près la moitié n'ont qu'une formation et une expérience limitées ou n'en ont pas du tout. Parmi les autres, bon nombre possèdent des certificats d'écoles normales canadiennes et certains

enseignent en outre dans les écoles publiques. Une assez forte proportion des enseignants sont nés à l'étranger et ont acquis leur formation professionnelle dans leurs pays d'origine. Pour pouvoir enseigner dans les écoles des minorités, il faut parler couramment la langue du groupe et en connaître la culture. C'est dans les écoles juives, allemandes et ukrainiennes, semble-t-il, que l'on trouve le personnel le mieux qualifié. Divers groupes ethniques cherchent à hausser le niveau de compétence de leurs enseignants au moyen de journées d'étude, de cours d'été ou de fin de semaine, de documentation sur les méthodes pédagogiques. Certains groupes ethniques accordent une aide financière aux maîtres qui fréquentent une université canadienne ou américaine.

417. Toutefois, la pénurie d'enseignants qualifiés demeure un problème sérieux pour tous les groupes, même pour ceux dont les écoles sont bien établies. Les groupes ethniques dont le passé au Canada remonte loin dans l'histoire, tels les Allemands (y compris les mennonites), les Juifs et, dans une moindre mesure, les Ukrainiens, peuvent compter sur des maîtres appartenant à leur groupe et qui enseignent dans les écoles publiques. Certains groupes d'implantation récente font du recrutement dans leurs pays d'origine, si ces derniers ne sont pas dans l'orbite soviétique.

Pénurie de
personnel

418. La plupart des enseignants reçoivent une rétribution, mais celle-ci est généralement symbolique, plutôt que proportionnelle au temps et à l'effort qu'exige leur travail. En moyenne, celui qui enseigne à temps partiel aux minorités ethniques touche de \$ 4 à \$ 6 du cours. Sur cette base, il ne peut guère gagner que de \$ 120 à \$ 180 pendant l'année scolaire.

419. Bon nombre des problèmes auxquels se heurtent les écoles à temps partiel des minorités ethniques, notamment la pénurie de salles de classe et d'autres commodités, les insuffisances des manuels existants et la rareté de maîtres qualifiés, traduisent les difficultés financières que connaissent la plupart. Les fonds proviennent essentiellement des droits de scolarité et de subsides accordés par les associations. En règle générale, ces deux sources ne suffisent pas aux besoins des écoles.

Problèmes
financiers

420. Les droits de scolarité sont relativement bas, soit de \$ 1 à \$ 5 par mois par élève et on ne les exige pas toujours avec rigueur. Parfois même il n'y a aucun droit de scolarité, notamment dans le cas des écoles à faibles effectifs. Et souvent on dispense l'enseignement à titre gratuit aux enfants nécessiteux ou de talent prometteur.

421. Les groupes ethniques ou les organisations soutiennent les écoles à temps partiel au moyen de subsides annuels ou de dotations et de dons irréguliers. Les organisations recueillent des fonds à l'occasion de campagnes périodiques ou de fêtes populaires. Les minorités ethniques trouvent parfois d'autres sources de financement dans la mère

patrie ou par l'intermédiaire des représentants diplomatiques de celle-ci au Canada.

422. Certaines écoles ont une assise financière plus solide ; leurs droits de scolarité sont beaucoup plus élevés et leurs sources de fonds plus abondantes. Néanmoins, ces établissements sont eux-mêmes dans une situation précaire et constamment à la recherche de nouvelles sources de financement.

Coopération
entre groupes

423. Certains groupes ethniques ont tenté de surmonter leurs difficultés financières en s'associant et en élaborant conjointement les programmes. Ces efforts ont abouti à l'ouverture d'écoles d'un nouveau type dans quelques villes. La plus grande difficulté que posent ces écoles tient à ce que les organisateurs appartiennent à des religions, à des idéologies et à des générations différentes, qu'ils n'entendent pas renoncer à l'administration du budget scolaire ni retrancher des programmes les éléments de division. Nombre de groupes ethniques se sont unis sur le plan scolaire depuis une dizaine d'années, mais il est peu probable que ce mouvement se poursuive jusqu'au bout.

L'exemple de
Montréal

424. La politique d'aide financière aux écoles à temps partiel adoptée par la Commission des écoles catholiques de Montréal représente une solution. Depuis 12 ans, cette commission accorde son appui aux écoles à temps partiel des minorités ethniques reconnues comme catholiques, à la condition que leur programme d'enseignement comprenne un cours de français par semaine. Elle fournit salles et services de concierge dans ses immeubles, et paie les enseignants à raison de \$ 10 pour à peu près trois heures de cours. Les groupes ethniques se chargent de former les classes, qui doivent se composer d'une vingtaine d'élèves, fournissent les manuels et trouvent les maîtres (sous réserve de leur agrément par la Commission). Ils doivent en outre présenter des bulletins de présence, et accepter une inspection périodique par un représentant de la Commission, lequel est habituellement un inspecteur d'écoles. En 1965-1966, neuf groupes ethniques ont profité de ce régime ; le nombre des inscriptions s'est élevé à 4 600 : il y a eu 173 enseignants et 189 classes, l'enseignement se donnant le samedi matin en général. La mesure a coûté \$ 71 000 à la Commission. L'obligation de consacrer au français une partie de la courte séance hebdomadaire — et par conséquent de recruter des maîtres aptes et disposés à enseigner le français — est considérée comme contraignante par certains groupes ethniques et n'a parfois été observée que superficiellement. La Commission s'est employée à améliorer l'enseignement du français en fournissant des manuels, dans un cas, en augmentant le temps à consacrer au français et en se chargeant de contrôler les nominations des enseignants pour cette matière, dans un autre. D'une manière générale, le programme a été couronné de succès. Il contribue au taux de fréquentation

relativement élevé des écoles à temps partiel de Montréal ; en outre, ce succès démontre que de telles écoles sont viables moyennant un certain appui du système scolaire public.

425. Nous approuvons la formule. Les écoles à temps partiel des minorités ethniques jouent un rôle important dans le maintien des langues et des cultures. L'appui des autorités locales, là où il est possible, est le plus approprié, vu la diversité des situations et des facteurs dont il faut tenir compte. Il nous paraît heureux que des initiatives locales aient été possibles et se soient révélées fructueuses et nous ne croyons pas utile de recommander des mesures fédérales ou provinciales.

2. Écoles à temps complet

426. Les écoles privées à temps complet offrent un cours comportant deux éléments : le programme de la province et un programme de caractère linguistique, religieux et culturel. Elles sont soumises à l'inspection par les fonctionnaires provinciaux, et leurs diplômes sont reconnus par les ministères de l'éducation.

427. On trouve des écoles à temps complet dans toutes les provinces, sauf celles de la région Atlantique ; leur effectif total s'élève à près de 9 000. Les mennonites et trois groupes ethniques — Juifs, Ukrainiens et Grecs — en ont mis sur pied. La secte mennonite, qui comprend quelque 150 000 membres, est des plus active dans l'organisation de ces écoles. Elle en maintient 10, au secondaire, qui sont fréquentées par 1 300 élèves, et 6, pour l'enseignement biblique, avec 400 élèves. À ces effectifs, il faut ajouter les 400 élèves des trois collèges bibliques, dont la vocation première est de former des ministres et des missionnaires. Les communautés mennonites ont, dans l'ensemble du Canada, 19 établissements d'enseignement secondaire ou secondaire supérieur.

428. La plupart des écoles juives sont des écoles élémentaires. On estime à 4 500 élèves les effectifs des 26 écoles juives à plein temps, dont 13 situées à Montréal. Certaines relèvent de congrégations locales, dont les pratiques vont de la stricte orthodoxie à la réforme. D'autres sont dirigées par des organismes laïcs ; leur enseignement met en valeur l'histoire et la culture du peuple israélite.

Écoles juives

429. Comme les mennonites, les Ukrainiens ont fait porter presque tous leurs efforts sur l'enseignement secondaire. Leurs écoles sont organisées et maintenues principalement par les deux Églises nationales d'Ukraine. Dans les provinces des Prairies, l'Église ruthène assure le fonctionnement d'au moins cinq écoles à plein temps, aux effectifs d'environ 2 000. Les Grecs ont été les derniers à établir une école à temps complet ; en 1963, ils ont ouvert à Montréal une école élémen-

Écoles ukrainiennes, grecques et autres

taire qui est fréquentée aujourd'hui par 500 élèves. D'autres groupes, qui avaient de telles écoles, les ont fermées depuis. Il n'est pas facile d'établir si les effectifs globaux des écoles à plein temps ont décliné, le nombre et l'importance de ces écoles s'étant accrus chez les groupes ethniques actifs.

Particularités

430. Les écoles privées ont pour particularité de réunir les enfants des groupes ethniques non seulement pour les études mais pour les loisirs. Les élèves participent collectivement à la fête nationale ou religieuse de leur groupe et représentent celui-ci dans celles de la société en général. Souvent en parlant d'eux ou en s'adressant à eux, on les assimile à de futurs leaders du groupe. La séparation d'avec les enfants des autres groupes ethniques et l'accent mis sur le potentiel de chefs de ces élèves semblent avoir pour objet de renforcer chez eux le sens de leur identité ethnique et la fidélité aux valeurs du groupe.

431. Pour faire place aux matières intéressant le groupe ethnique, on prolongera quelque peu l'horaire des cours. Le programme s'étalera sur un plus grand nombre d'années et sur plus de jours chaque semaine que pour les écoles à temps partiel, étant donné qu'on a toujours des salles et des enseignants. Toutefois, les écoles à plein temps ne sont pas nécessairement plus efficaces que les écoles à temps partiel pour le maintien de la langue et de la culture. Des recherches effectuées aux États-Unis ont abouti à la conclusion suivante : « D'après toutes les indications, l'école à temps complet est beaucoup moins centrée sur le caractère ethnique et, par conséquent, moins préoccupée du maintien de la langue que tout autre type d'école se rattachant à un groupe ethnique¹. »

432. Les écoles à plein temps des minorités ethniques, comme les autres écoles privées, sont habituellement impuissantes à se doter d'autant de moyens et de matériel que les écoles publiques, ou à offrir une gamme aussi étendue de matières et de cours. C'est là affaire de dimensions et d'organisation, d'une part, et d'argent, d'autre part. D'où la question de savoir si ces écoles préparent aussi bien que les écoles publiques à participer pleinement à la vie canadienne.

**Difficultés
financières**

433. Les droits de scolarité des écoles à plein temps sont en général de \$ 200 à \$ 300 par année. Souvent on offre des bourses afin de maintenir les effectifs et d'attirer les élèves exceptionnels. S'il s'agit de pensionnats, le gîte et le couvert sont parfois compris dans les bourses.

434. L'administration des écoles à plein temps est onéreuse ; c'est probablement là le principal obstacle à leur multiplication. Les coûts de construction et d'entretien sont déjà élevés et s'accroissent rapidement. Il en est de même des services, des fournitures, du personnel

1. FISHMAN et NAHIRNY, « The Ethnic Group School and Mother Tongue Maintenance », p. 95. Le texte anglais de la citation se trouve à l'app. III.

enseignant et du personnel d'encadrement. Ce sont surtout les Églises qui ont organisé et soutenu les écoles à plein temps, mais elles ont dû mettre lourdement à contribution le groupe ethnique entier. Aussi l'existence de ces écoles semble-t-elle précaire, sauf dans le cas de la communauté juive. Il n'y a que la province de Québec qui aide financièrement l'enseignement à plein temps dans les écoles privées des minorités ethniques.

435. Il se pourrait qu'à l'avenir le financement des écoles à plein temps des minorités ethniques pose des problèmes insurmontables, étant donné que l'éducation préparant à participer entièrement à la vie moderne coûte de plus en plus cher. Pour soutenir la concurrence des autres écoles, elles réduiront probablement la partie de leur programme qui intéresse spécialement le groupe ethnique. Selon des recherches menées aux États-Unis, les écoles des minorités ethniques de ce pays auraient tendance à abandonner l'enseignement dans la langue maternelle et à accepter des élèves ne remplissant pas les conditions du point de vue ethnique¹. Si ces écoles haussent leurs droits de scolarité, elles en viendront vraisemblablement à fonder leurs conditions d'admission sur des considérations pécuniaires plutôt que sur l'origine ethnique. Or, au Canada, les écoles à plein temps des minorités ethniques sont aux prises avec de graves préoccupations quant à leur financement, et cela à une époque de forte immigration et d'abondance générale ; il y a donc lieu de croire qu'elles pourraient évoluer dans le même sens que celles des États-Unis.

436. Nous avons étudié minutieusement les propositions de certains mémoires en faveur d'un appui financier public à ces écoles, mais nous les rejetons en raison des graves difficultés qui en résulteraient. Parmi celles-ci, notons que nos ressources dans le domaine de l'enseignement sont déjà lourdement mises à contribution, qu'il est nécessaire d'assurer à tous les enfants des chances égales en fait de programmes et de services, que les enseignants, les manuels et l'espace posent des problèmes d'ordre pratique, qu'enfin les établissements qui bénéficient d'un financement public sont soumis à un contrôle. Nos recherches et nos analyses nous amènent à conclure que, même avec l'aide des pouvoirs publics, les groupes ethniques peu importants ne pourraient maintenir un réseau d'écoles à plein temps dont les normes et le cadre matériel soient comparables à ceux du système public, notamment pour ce qui est de la gamme des cours et des services spéciaux. Il est à craindre aussi que, si plusieurs groupés ethniques créaient leurs propres écoles à même le produit des taxes, le système des écoles publiques en souffre dans nombre de localités ; le nombre des contribuables soutenant les écoles publiques se trouverait réduit, sans compter que les nouvelles écoles à

Perspectives
d'avenir

1. *Ibid.*, p. 100.

plein temps ne seraient pas ouvertes à tous. Nous n'estimons pas acceptable cet affaiblissement du système public ; il pourrait en résulter un désavantage pour tous les enfants en cause.

437. Comme pour les écoles à temps partiel, le soutien local semble le plus indiqué. Il y aurait lieu que les écoles privées des minorités ethniques reçoivent des ministères provinciaux de l'éducation le même traitement que les autres écoles privées. Nous n'avons pas de recommandations à formuler quant à ces écoles, mais nous estimons important de noter le rôle qu'elles jouent dans le maintien des langues et des cultures des Canadiens d'origine ni britannique ni française.

C. Les universités

1. L'enseignement des langues vivantes

438. Au cours de l'année 1965-1966, 27 langues vivantes autres que l'anglais et le français étaient enseignées dans au moins une des 36 universités du Canada (tableau n° 18). Un très grand nombre enseignaient l'allemand, l'espagnol et le russe, 13, l'italien, 7, l'ukrainien et 6, le polonais.

Langues au
programme

439. Quelques langues qui se parlent au Canada, notamment le suédois, le danois, le finnois, l'estonien, le hongrois et le néerlandais, n'étaient au programme d'aucune université. Tel était aussi le cas des langues esquimaudes, alors que le *cri*, la seule langue indienne enseignée, faisait l'objet d'un cours d'analyse à l'Université d'Alberta.

440. Il existe une certaine relation entre la densité des groupes ethniques dans une région et les langues qu'on enseigne à l'université. À l'Université du Manitoba, par exemple, un programme d'études spécialisées d'islandais, institué grâce à une dotation de \$ 250 000 de la communauté islandaise, comportait 10 cours. La même université offrait également deux cours de yiddish et d'hébreu, grâce à une dotation de la communauté juive. En Alberta, où se trouve un nombre substantiel de Scandinaves, on peut suivre dans certains établissements des cours de norvégien. Il semble toutefois que les inscriptions à certains cours de langues tiennent plus au prestige attaché à telle ou telle langue qu'au désir des élèves de conserver la langue de leurs pères.

Conditions
d'admission

441. Les conditions d'admission influent grandement sur l'essor de l'enseignement des langues dans les universités, notamment le nombre des langues exigées de tous. Les conditions d'admission évoluent rapidement, avec les réformes effectuées dans les écoles secondaires et la création de nouvelles universités. On n'exige généralement pas de « crédits » en langues vivantes pour les facultés de sciences appliquées,

TABLEAU 18 Cours de langues vivantes

Cours de langues vivantes autres que l'anglais ou le français offerts dans 36 universités et collèges — Canada, 1965-1966

	Total	Langues romanes			Langues slaves					Langues germaniques			Autres langues européennes			Langues asiatiques								Autres langues									
		Catalan	Espagnol	Italien	Portugais	Polonais	Russe	Serbo-croate	Slovaque	Tchèque	Ukrainien	Allemand	Islandais	Norvégien	Gaélique	Grec moderne	Yiddish	Arabe	Chinois	Japonais	Malais	Ourdou	Pâli		Persan	Sanscrit	Thibétain	Turc	Cré				
Total		1	33	13	3	6	23	2	1	1	7	34	1	1	1	1	3	2	2	2	1	2	1	2	2	1	2	1	1	1	1		
Acadia	1											x																					
U. d'Alberta	8		x	x		x	x			x		x	x																			x	
Bishop's	3		x				x					x																					
Carleton	3		x				x					x																					
C. M. R. de Kingston	1											x																					
U. de Colombie-Britannique	8		x	x	x	x	x					x							x	x													
Dalhousie	4		x				x					x						x															
U. Laurentienne	4		x	x			x					x																					
Laval	5		x	x	x		x					x																					
Loyola	2		x									x																					
McGill	10		x	x			x					x			x		x			x	x			x								x	
McMaster	4		x	x			x					x																					
U. du Manitoba	6					x	x			x		x	x			x																	
Marianopolis	2		x									x																					
Memorial	3		x				x					x																					
U. de Moncton	2		x									x																					
U. de Montréal	9		x	x		x	x	x	x	x		x																					
Mount Allison	2		x									x																					
Mount St. Vincent	1		x									x																					
U. du Nouveau-Brunswick	3		x	x								x																					
Notre Dame	2		x									x																					
U. d'Ottawa	6		x	x		x	x			x		x																					
Queen's	4		x	x			x					x																					
U. de Saskatchewan	6		x				x			x		x																					
Sir George Williams	3		x				x					x																					
St. Dunstan's	1		x									x																					
St. Francis Xavier	4		x				x					x			x																		
St. Mary's	2		x									x																					
St. Patrick's	2		x									x																					
U. de Toronto	17	x	x	x	x	x	x	x		x		x					x	x	x		x	x	x	x	x		x						
Trent	2		x									x																					
U. de Victoria	3		x				x					x																					
U. de Waterloo	4		x				x			x		x																					
Western Ontario	4		x	x			x					x																					
U. de Windsor	4		x	x			x					x																					
York	3		x				x					x																					

Source : KRUKOWSKI et MCKELLAR, « The Other Ethnic Groups and Education ».

même si ces « crédits » peuvent par la suite compter pour un cours à option, et même si les étudiants doivent normalement subir un examen de compréhension écrite dans une langue utile à leurs recherches. La connaissance d'une langue vivante autre que la langue maternelle est cependant requise pour l'admission aux facultés des « arts et des sciences » dans la plupart des universités canadiennes. Le tableau n° 19

indique, pour l'année 1965-1966, les conditions d'admission de 23 universités de langue anglaise. Les universités de langue française ne mentionnent aucune exigence en matière de langue dans leurs conditions d'entrée, car la connaissance de l'anglais est considérée comme allant de soi.

TABLEAU 19 Connaissance des langues vivantes et admission à l'université

Nombre de langues vivantes autre que l'anglais, dont la connaissance est obligatoire ou facultative¹ à l'admission dans les facultés des Arts et des Sciences de 23 universités et collèges anglophones — Canada, 1965-1966

	Arts		Sciences
	Nombre de langues obligatoire	Nombre de langues facultatif ¹	Nombre de langues obligatoire
Acadia	1 *	1	1 *
Université d'Alberta	1 †	1	1 †
Bishop's	1 ‡	3	
Carleton	1 *	1	1 *
Université de Colombie-Britannique	1 *	2	1 *
Dalhousie		1 **	
Loyola	1 ††	1	1 ††
McGill	1 *	1	1 *
McMaster	1 †	2	1 †
Université du Manitoba	1 †	1	1 †
Mount Allison	1 †	2	1 *
Université d'Ottawa	2 ††	1	1 ††
Queen's	1 *	2	1 *
Université de Saskatchewan	1 *	1	1 *
St. Dunstan's	1 *		1 *
St. Francis Xavier	1 *	1	1 *
St. Mary's	1 *	1	1 *
Université de Toronto	1 †	1	1 †
Trent		3	
Université de Waterloo	1 *	1	
Western Ontario		1	
Windsor	1 †	2	1 †
York	1 *	2	1 *

Source : KRUKOWSKI et MCKELLAR, « The Other Ethnic Groups and Education ».

1. L'étudiant peut obtenir des « crédits » à l'admission pour la connaissance d'autres langues vivantes.

* Au choix de l'étudiant, sous réserve d'approbation par l'université.

† À choisir dans une liste établie par l'université.

‡ Le français, pour les étudiants du Québec seulement.

** Le français ou l'allemand.

†† Le français.

442. Il est à noter que même si certaines universités acceptent, lors de l'inscription, un diplôme dans une langue quelconque agréée par les autorités, la plupart des candidats à l'admission font valoir leur connaissance de l'anglais, du français, de l'allemand ou de l'espagnol. Les étudiants mettent rarement à profit ce privilège, ce qui tient en partie à ce que peu de langues sont enseignées dans les écoles secondaires. Les crédits que les universités des Prairies attribuent à la connaissance de l'ukrainien incitent les élèves du secondaire à étudier cette langue. Cette possibilité, à ce jour, n'a pas amené beaucoup d'élèves à poursuivre l'étude de l'ukrainien à l'université.

443. Beaucoup d'universités auront changé leurs conditions d'admission depuis notre enquête ; mais parce que ces conditions influencent grandement le choix d'une langue à l'école secondaire, et considérant que, dans certains cas, elles ont été indûment restrictives, **nous recommandons que les universités canadiennes élargissent leurs normes en ce qui concerne le statut ou les « crédits » qu'elles accordent, aux fins d'admission ou d'attribution de grades, pour l'étude des langues vivantes autres que l'anglais et le français.** Une telle mesure rendrait service aux étudiants et permettrait au Canada de profiter davantage de sa diversité de langues. Elle conviendrait particulièrement aux régions où ces langues sont parlées par bon nombre de personnes.

Recommandation
n° 6

444. Un meilleur enseignement des langues aux niveaux élémentaire et secondaire aura pour effet d'améliorer les aptitudes linguistiques de ceux qui fréquenteront plus tard l'université. Les universités devraient étudier s'il est possible d'élargir leurs programmes dans les domaines des langues, de la littérature et des sciences sociales. Ainsi, elles profiteraient des aptitudes des étudiants en ce qui concerne les langues.

2. Cours de civilisation

445. À l'université, l'enseignement d'autres langues que l'anglais et le français peut être donné dans le cadre d'un programme d'études de civilisation. Celui-ci comporte des cours et des travaux de recherches reliés à une région bien définie du monde et ayant trait non seulement aux langues mais aussi aux domaines tels que l'anthropologie, l'économie, la géographie, l'histoire, la linguistique, la littérature, la philosophie, la science politique et la sociologie. Le secteur étudié peut être un pays ou un ensemble de pays. Il semble y avoir peu de liens entre ces parties du monde choisies comme objets d'étude dans les universités canadiennes et les pays d'où viennent de nombreux Canadiens d'origine ni britannique ni française. La conservation du patrimoine linguistique et culturel des différents groupes ethniques ne semble généralement pas avoir été prise en considération dans la préparation des programmes.

a. *Études soviétiques et est-européennes*

446. Un examen des annuaires des universités pour 1965-1966 nous apprend qu'on a mis l'accent presque exclusivement sur les études russes et slaves, aux premier et deuxième cycles ; 10 universités canadiennes donnaient, au premier cycle, des cours dont la matière était largement répartie à travers les programmes de sciences humaines et de sciences sociales et comportait un choix de langues.

Études slaves

447. En général, les cours des deux cycles étaient directement reliés l'un à l'autre. L'Université de Colombie-Britannique offrait un cours d'études slaves qui était sanctionné par une « maîtrise » et dont les séminaires portaient sur à peu près les mêmes régions qu'au premier cycle. On trouvait de nombreux programmes de « maîtrise » dans le domaine des langues et des littératures slaves. L'université McMaster avait à son programme des cours consacrés à la langue et à la littérature russes. Les Universités d'Ottawa et de Toronto décernaient un doctorat à la fin d'un cours presque entièrement consacré aux littératures et aux langues slaves, dont la linguistique et la philologie. Jusqu'en 1965, l'Université de Montréal décernait le même diplôme, mais à la suite d'une réforme, le cours se termine maintenant par un diplôme d'études supérieures. L'Université de Toronto autorisait aussi l'étude moins intensive du polonais, de l'ukrainien ou d'un parler serbo-croate. À l'Université d'Alberta, il était possible d'obtenir un doctorat en science politique ou en histoire, avec spécialisation « Europe orientale » ou « U. R. S. S. ».

Cours offerts

448. Au tableau n° 20, nous relevons les programmes d'études soviétiques et est-européennes offerts en 1965-1966. La plupart des universités s'attachaient surtout aux cours de langues et de littérature. Le russe était la seule langue au programme de toutes les universités ayant des cours d'études slaves. Cet enseignement comptait un minimum de quatre cours et une moyenne de six cours et plus. L'ukrainien était surtout enseigné dans les provinces des Prairies. Si le polonais l'était dans un plus grand nombre d'universités, il faisait habituellement l'objet d'un seul cours, et jamais de plus de trois. Et moins de cours encore étaient consacrés à la littérature polonaise qu'à la langue.

449. L'Université de Montréal était la seule université de langue française à donner un cours d'études soviétiques ou est-européennes. Aucune université des provinces Atlantiques ne donnait de ces cours, mais le russe était enseigné à Dalhousie.

450. Les études soviétiques ou slaves n'ont pu être au programme sans certaines circonstances favorables, dont l'importance de l'université et de ses ressources documentaires. Ces conditions sont remplies par l'Université de Toronto et l'Université de Colombie-Britannique, qui peuvent offrir une grande variété de cours dans de nombreuses disci-

TABLEAU 20. Études soviétiques et est-européennes

Nombre de cours aux programmes d'études soviétiques et est-européennes dans certaines universités — Canada, 1965-1966

	Total	U. d'Alberta	Carleton	U. de Colombie-Britannique	McGill	U. du Manitoba	U. de Montréal	U. d'Ottawa	U. de Saskatchewan	U. de Toronto ¹ (1 ^{er} cycle)	U. de Toronto (2 ^e et 3 ^e cycles)
Total	337½	47	19½	31	25	21	24	98	21	31	20
Littérature russe	85	9	6	7	8	4	5	25	5	8	8
Russe ²	81	9	4	7	9	4	9	25*	5	6	3
Littérature ukrainienne	27	5				2	1	15	2		2
Ukrainien	24	7				4	1	7	2	3	
Histoire d'Europe orientale	17½	2-H †	1-H	4	2-H	1-H		6½		1-H	
Histoire de Russie	17	3-H	1-H	3	1-H	1-H		4	1-H	2-H	1-H
Polonais	17	3	1 ‡	2		3	1	3	1	3	
Littérature polonaise	16	1		2		1	2	8			2
Géographie de la Russie	9½	1-G	1-G	1	1-G	1	½-G	1-G	1-G	1-G	1-G
Économie de la Russie	8	2-E	2-E		1-E				1-E	1-E	1-E
Politique russe	7½	2-P	1-P	1-P	½-P			1-P		1-P	1-P
Philosophie marxiste	6	1-P	½-P	1	½-P				1-P	1-P	1-P
Culture et philosophie russes	5				1			1	2	1	
Langues serbo-croates	5		1 ‡				1			3	
Culture et philosophie d'Europe orientale	2½			1				1½			
Littératures serbo-croates	2						2				
Politique étrangère russe	2		1-P	1-P							
Économie d'Europe orientale	1	1-E									
Géographie d'Europe orientale	1½				1-G		½-G				
Politique d'Europe orientale	1	1-P									
Relations est-européennes	1			1							
Littérature slovaque	½						½				
Littérature tchèque	½						½				

Source : KRUKOWSKI et MCKELLAR, « The Other Ethnic Groups and Education ».

1. Sauf à Toronto, les universités ne distinguent pas entre les cours du premier ou des deuxième et troisième cycles.

2. Grammaire, rédaction, et linguistique.

* Dont cinq cours sur la philologie et la linguistique slaves.

† Plusieurs cours de civilisation sont interdépartementaux et comprennent des cours qui se donnent dans le cadre d'un département : économie (E), géographie (G), histoire (H), P (science politique).

‡ Cours donné irrégulièrement, obligatoire pour les étudiants choisissant comme champ de spécialisation la Pologne ou la Yougoslavie ; ne donne pas de « crédits ».

plines. Les études est-européennes, bien qu'importantes, ne constituent qu'un élément de ce vaste programme. Le choix des cours dépend aussi de la présence de professeurs compétents. L'arrivée depuis 1945 d'immigrants de formation universitaire ainsi que la place qu'occupe dans le monde actuel l'Union soviétique ont sans doute joué fortement en faveur des études slaves.

b. Études orientales

451. Quelques universités seulement donnaient des cours sur l'Extrême-Orient en 1965-1966. L'Université de Toronto avait des programmes différents aux premier et deuxième cycles. Un étudiant pouvait choisir le japonais ou le chinois, qui comprenait le chinois classique et le mandarin moderne. On y enseignait également les littératures chinoise et japonaise, l'art d'Asie orientale, l'histoire de l'Asie et de ses principaux pays, les philosophies orientales, l'archéologie du Sud et de l'Est asiatiques, ainsi que le pâli et le sanscrit et leurs littératures. Le programme sanctionné par le *M. A.* comportait des cours de langues, de littérature et de philosophie.

452. Le *B. A.* en études asiatiques de l'Université de Colombie-Britannique exigeait deux ans d'études du chinois et du japonais modernes et l'étude ultérieure du chinois classique. On n'y enseignait pas d'autres langues. Outre la littérature, la philosophie, les beaux-arts et l'histoire, les relations internationales des pays d'Asie étaient au programme. Les mêmes disciplines faisaient l'objet des cours sanctionnés par le *M. A.* Il existe en Saskatchewan depuis 1964 un département d'études extrême-orientales, mais il offre un programme restreint.

c. Autres études orientales

453. En 1965-1966, les universités enseignaient aussi l'arabe, le persan, l'indonésien, le turc et l'ourdou, ainsi que les littératures en ces langues. Des cours et des séminaires couvraient diverses matières et étaient répartis selon les régions plutôt que selon les disciplines. L'université McGill s'intéressait particulièrement au développement économique des pays musulmans. Les études du deuxième cycle pouvaient se faire dans les départements de science politique, d'histoire, d'économique et de philosophie, en fonction des problèmes du Proche-Orient, et en relation avec l'Institut des études islamiques. Ce programme, établi en 1952, ne s'adressait pas aux étudiants du premier cycle. Les candidats au doctorat étaient en outre tenus à un séjour de deux ans dans un pays musulman.

454. On pouvait obtenir, à l'Université de Toronto, un *B. A.* spécialisé, une « maîtrise » et un doctorat en études islamique, de même que dans les études sur le Proche-Orient ancien. Mis à part certains cours relevant de trois départements et répartis entre l'histoire,

la géographie et la culture, le premier cycle se limitait aux langues et littératures arabes, perses et turques. Au delà du premier cycle, le programme était composé de cours de civilisation islamique en Afrique du Nord et en Espagne, de philosophie mahométane, d'histoire de l'Islam, et de langues et littératures arabes, persanes, turques et ourdou. On enseignait le sanscrit et le pâli dans le département d'études extrême-orientales, et on s'occupait également des questions de politique et d'économique de l'Inde musulmane et du Pakistan.

d. Autres cours

455. En 1965, l'Université de Toronto a mis sur pied un département d'études latino-américaines, à l'exemple de l'université Laval, qui avait ouvert la voie dans ce domaine. En 1965-1966, Toronto et Laval ne donnaient respectivement que 13 et 12 cours ; on ne saurait qualifier d'intensifs leurs programmes.

456. L'université St. Francis Xavier en Nouvelle-Écosse avait un programme d'études celtiques comprenant quatre cours de langue et de littérature gaéliques et deux d'histoire. À l'Université du Manitoba, le cours d'islandais était purement littéraire et linguistique. L'université Acadia offrait trois cours d'études antillaises au sein de son département de science politique. Au deuxième cycle, l'Université de Montréal offrait un cours sur les littératures hongroise et estonienne, mais celui-ci ne se donnait pas chaque année. La connaissance du hongrois et de l'estonien était exigée à l'inscription.

457. Dans aucune université il ne se donnait des cours de civilisation de l'Europe occidentale ou des pays qui en font partie, tels la France, l'Allemagne ou l'Italie. Toutefois, la plupart des cours de lettres et de sciences humaines embrassaient l'Europe occidentale ou ses pays. Le système d'option permettait à l'étudiant de se tracer lui-même un programme d'études spécialisées portant sur un ou plusieurs de ces pays européens.

3. Élargissement des cours universitaires

458. Nous avons dit plus haut que les universités devraient étudier la possibilité d'élargir leurs programmes de sciences humaines, notamment dans le domaine des langues, des littératures et des sciences sociales intéressant certaines régions du monde. Ce développement devrait se réaliser surtout dans le cadre des cours de civilisation. Ce serait conforme aux intérêts du Canada et favorable à son rôle international. Cependant il s'agit là d'un enseignement complexe et coûteux ; il devrait peut-être ne se donner que dans quelques universités, où il serait possible d'atteindre des normes élevées avec les ressources existantes. Il faut tenir compte de nombreux facteurs avant de décider

Recommandation
n° 7

quel établissement devrait créer tel programme. Un facteur important serait la présence nombreuse, dans la région où se trouve établie l'université, de personnes dont l'origine correspondrait aux études envisagées. À notre avis, cette question devrait être examinée immédiatement par l'Association des universités et collèges du Canada ou par un autre organisme interuniversitaire, afin qu'on utilise pleinement les ressources en matière d'éducation. **Nous recommandons que dans les disciplines relevant des facultés de Lettres et de Sciences sociales, les universités canadiennes offrent un plus vaste choix de cours sur certaines régions du monde qui ne se rattachent ni au monde anglophone ni à la francophonie.**

4. Universités des minorités ethniques

459. Nous avons étudié la possibilité de créer dans l'Ouest une université constituée de collèges de minorités ethniques, par exemple d'un collège ukrainien et d'un collège allemand. Nous avons conclu finalement ne pouvoir faire de recommandation sur ce sujet. Nous notons la mise sur pied de collèges qui sont au service de certains groupes ethniques et qui emploient leurs langues, outre l'anglais, le français ou ces deux langues. Ainsi, le collège ukrainien orthodoxe St. Andrew's fait partie de l'Université du Manitoba ; le collège ukrainien catholique St. Vladimir's doit bientôt décerner des grades universitaires ; et un institut, l'Académie libre ukrainienne des sciences, a déjà mis au point un cours d'études ukrainiennes pour adultes. Ces établissements disposent des ressources pour former, en se fédérant, une université, et il conviendrait qu'ils soient libres de le faire. Il est probable que, pour des raisons d'enseignement ou de financement, ils préféreraient se joindre à de grandes universités existantes.

D. L'éducation des adultes

460. Divers groupes ethniques ont organisé des cours dans le vaste secteur dit de « l'éducation permanente ». Nous avons écrit, dans le livre II :

le terme « éducation permanente » est encore mal défini et embrasse un ensemble complexe et hétérogène d'organismes et de cours. Il faudra étudier sérieusement quel type d'organisation et quelles structures favoriseraient chez les adultes les discussions et les études sur les grandes questions canadiennes (§ 789).

Ces observations valent toujours, mais l'éducation des adultes prend une importance particulière dans le contexte du présent livre. Les programmes élaborés par les groupes ethniques ni britanniques ni français jouent un rôle important dans la conservation du patrimoine culturel.

461. Dans beaucoup de cas, les programmes actuels consistent en des cours sur diverses cultures, donnés dans la langue qui leur est propre. Malgré les variations quantitatives et qualitatives d'un groupe à l'autre, l'objectif principal de ces cours est de relever le niveau d'instruction des membres du groupe. Certains cours sont conçus pour rafraîchir les connaissances acquises, et d'autres pour mettre à jour certaines spécialisations ; d'autres enfin consistent en séminaires de discussion sur des problèmes de la vie quotidienne. Certains ont pour objet de renseigner les membres du groupe sur les questions culturelles ou sur les résultats des dernières recherches faites sur une culture particulière. On donne également des cours de langue, de littérature ou d'histoire d'un groupe ethnique particulier.

Objectifs
des cours

462. Nous n'avons pas fait d'enquête sur cet enseignement, mais nous savons qu'un certain nombre d'organismes offrent ce genre de cours aux adultes. Ce sont, par exemple, le Centre de documentation et de recherches polonaises de Montréal, le Polish Research Institute de Toronto, la Fondation B'nai Brith dans les grandes villes, les organismes allemands d'ordre culturel et éducatif, tels que les Instituts Goethe, les Ukrainian Prosvita Institutes et les sociétés italiennes du genre Dante Alighieri. En 1966, le Canadian Polish Research Institute de Toronto a créé une série de cours « visant à faire connaître aux Polonais les problèmes dont il s'occupe, et d'établir des contacts avec les personnes qui s'intéressent à ses activités [...] Les sujets traités se rattachent aux préoccupations de l'Institut¹ ». L'Académie libre ukrainienne des sciences de Winnipeg donnait aux adultes, pendant l'année 1968-1969, des cours de langue, de littérature et d'histoire ukrainiennes. Diverses écoles mennonites s'occupent de l'éducation des adultes d'origine allemande. Ces cours et ces programmes sont adaptés au niveau d'instruction des gens auxquels ils s'adressent. Ils s'ajoutent à l'enseignement aux adultes offert par les universités et les commissions scolaires, mais généralement dispensé en français ou en anglais.

463. Les cours d'éducation permanente donnés aux personnes qui ne sont d'origine ni britannique ni française portent principalement sur les langues et les cultures de certains groupes ethniques. Ils contribuent à mettre en lumière l'apport de ces groupes au patrimoine culturel canadien et profitent au pays tout entier. Nous estimons donc qu'ils méritent l'intérêt et l'appui d'organismes tels que les services d'éducation permanente des commissions scolaires, quand il s'agit de programmes d'information, et la Direction de la citoyenneté, quand il s'agit de matières culturelles. Une façon d'encourager l'éducation permanente serait de fournir, entre autres, des locaux convenables, du matériel et des moyens audio-visuels.

1. KRYCHOWSKI, *The Polish Canadian Research Institute*, pp. 6-7. Le texte anglais de la citation se trouve à l'app. III.

464. Nous estimons enfin très important que, lorsqu'on prépare un programme d'éducation permanente, une attention toute particulière soit accordée à l'important domaine des langues et des cultures autres que la britannique et la française. Quand on entreprendra l'étude approfondie de l'éducation permanente, comme nous l'avons proposé dans le livre II de notre rapport (§789), on devra tenir compte tout spécialement de l'apport et des besoins des groupes d'origine ni britannique ni française.

465. Selon une opinion répandue, la presse, la radio, la télévision et le cinéma, souvent désignés par les termes « mass media » ou « media », tendraient, tout comme l'école publique, à dissoudre les particularismes d'ordre culturel. Pourtant ces media peuvent contribuer à maintenir et à consolider la culture et l'identité d'un groupe, de même qu'à amener l'ensemble de la société à mieux comprendre l'apport des différents groupes ethniques. Nous nous intéresserons ici à deux aspects des communications de masse¹. Le premier a trait aux communications qui s'établissent entre un groupe donné et l'ensemble de la société. Les media permettent aux membres de tous les groupes ethniques de se renseigner sur le Canada ; ils reflètent les croyances, les valeurs et les coutumes des Canadiens, et dépeignent leur mode de vie. Ils peuvent également faire connaître les croyances, les valeurs et les coutumes des différents groupes. Le deuxième aspect est celui des échanges au sein d'un groupe ethnique. Les media peuvent diffuser des informations sur le pays d'origine et les activités du groupe, de même que des renseignements et des points de vue sur la vie au Canada. Il est très important pour les immigrés d'avoir accès en leur langue à ce genre d'information, surtout lorsqu'ils ne possèdent pas une bonne connaissance de l'anglais ou du français. Ce ne l'est pas autant pour les personnes d'origine ni britannique ni française qui sont nées au Canada.

1. Le présent chapitre ne traite des communications de masse qu'en fonction des groupes d'origine ni britannique ni française. Les journaux, la radiodiffusion et la télévision en langues française et anglaise seront étudiés dans la partie du rapport que nous consacrerons aux communications de masse au Canada.

A. La presse des minorités ethniques

466. Les porte-parole des minorités s'intéressent au plus haut point au rôle que peut jouer leur presse. Bon nombre des publications qu'elle comprend sont très anciennes ; il n'est pas un groupe important qui n'ait aujourd'hui au moins un périodique consacré à ses intérêts, et la plupart en comptent plusieurs.

Le sujet traité

467. Nous nous limiterons dans ce chapitre à la presse des minorités, tout en estimant qu'il serait utile d'étudier comment la presse canadienne traite les groupes d'origine ni britannique ni française et dans quelle mesure elle en rejoint les membres. C'est là un sujet auquel il conviendrait sûrement de consacrer des recherches. L'expression « presse des minorités » embrasse ici l'ensemble des journaux et revues privés qui s'adressent aux groupes ethniques d'origine ni britannique ni française¹. Ces périodiques ne sont pas nécessairement rédigés en une langue autre que l'anglais ou le français ; c'est par leur contenu et leurs lecteurs qu'ils se caractérisent. Nous n'avons tenu compte que des publications canadiennes qui paraissent régulièrement. Celles qui viennent de l'étranger n'ont pas été comprises dans notre étude, bien que cette omission volontaire risque de créer une fausse impression quant aux périodiques qui agissent sur l'opinion des divers groupes. Il faut cependant tenir compte de deux genres de publications de l'extérieur, même si elles ne sont pas comprises dans l'objet de notre étude. En premier lieu, signalons celles qui appartiennent à ce que nous pourrions appeler la presse des exilés ou des émigrés, d'intention politique. À titre d'exemples, nous citerons la *Freie Press Korrespondenz*, publication ukrainienne qui paraît à Munich et compte de nombreux abonnés parmi les rédacteurs de la presse des minorités, et *Exil et Liberté*, organe d'un groupe d'exilés politiques russes, publié à Paris. Mentionnons en deuxième lieu les périodiques d'intérêt général paraissant dans le pays d'origine des divers groupes ethniques établis au Canada. Il en est parmi eux qui ont une orientation politique et certains sont même inspirés par le gouvernement du pays d'origine. Les États-Unis constituent une importante source de journaux et revues susceptibles d'intéresser nos groupes d'origine ni britannique ni française. Ainsi, pour qui veut lire un quotidien en langue ukrainienne — il n'en paraît pas au Canada —, il suffit de prendre un abonnement aux États-Unis. Ne connaissant ni l'origine ethnique ni le nombre des Canadiens qui lisent des périodiques étrangers, il nous est impossible de déterminer, même de façon approximative, l'influence que ces derniers exercent au Canada.

1. Le terme « privé » exclut ici les publications des organismes gouvernementaux.

1. Historique

468. Il est extrêmement difficile de faire l'historique de la presse des minorités. Des publications ont disparu, d'autres ne nous sont connues que par de brèves mentions dans les chroniques locales.

469. Les premiers périodiques publiés par les minorités ethniques au Canada sont un hebdomadaire en langue allemande, le *Kanada Museum und Allgemeine Zeitung*, fondé en 1822 à New Berlin (Kitchener), en Ontario, et le *Neuschottlaendische Calendar*, fondé en 1787. Le plus ancien qui paraisse encore est le *Heimskringla*, fondé en 1886 par le groupe islandais. Il devait fusionner en 1959 avec un autre journal islandais, le *Lögberg*, qui remonte à 1888. La publication paraît aujourd'hui sous les deux noms réunis. En 1892, la première année pour laquelle nous disposons de documents, les périodiques des minorités ethniques étaient au nombre de 18, et ils paraissaient en allemand, en islandais et en suédois. Le *Jewish Times* fut fondé en 1897 à Montréal. Les premiers périodiques slaves, le *Kanadiiskyi Farmer*, en ukrainien, et le *Glos Kanadyjski*, en polonais, furent créés à Winnipeg en 1904. Le premier journal en chinois, le *Chinese Times*, fut créé en 1907 à Vancouver.

470. La presse des minorités a connu un développement continu depuis le début du siècle. Il existait 2 périodiques slaves en 1905 ; on en dénombrait 54 en 1965, dont 33 en ukrainien¹. Pour les langues de la famille romane², il n'y avait, en 1911, que 2 périodiques, l'un et l'autre en italien ; 55 ans plus tard, on en comptait 14, dont 11 en italien et 3 en portugais. Avant la première guerre, les périodiques publiés dans une langue germanique étaient 12 fois plus nombreux que ceux qui sont rédigés dans une langue slave et la plupart étaient en allemand. Les groupes scandinaves comptaient eux aussi quelques périodiques. Quant à la presse en langue néerlandaise, elle n'a fait son apparition que dans les années 50, époque où furent fondés une douzaine de périodiques. Par ailleurs, les publications paraissant en d'autres langues que celles des familles germanique, slave et romane ont connu des rythmes de développement variables ; entre 1911 et 1965, leur nombre est passé de 8 à 57. Beaucoup appartiennent à des groupes, tels les Lituanais, qui n'avaient pas de presse au Canada avant la deuxième guerre mondiale. En 1965, la presse des minorités ethniques comptait 155 publications.

Les premières
publications

Rythme
d'expansion

1. Ces chiffres, de même que la plupart des données qui figurent dans la présente section, sont tirés de l'étude de ROBERT F. ADIE, « The Ethnic Press », effectuée pour la Commission en 1965-1966, avec la collaboration de la Section de la presse des minorités ethniques, Direction de la citoyenneté, ministère de la Citoyenneté et de l'immigration.

2. Voir le tableau n° A-148, app. II. Le classement des périodiques en familles linguistiques s'inspire des catégories proposées par le commissaire J. B. RUDNYCKYJ dans ses « Observations complémentaires » sur notre livre premier. Voir le *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, vol. 1, pp. 164-165.

471. Le nombre de périodiques n'indique pas nécessairement dans quelle mesure un groupe s'intéresse à sa propre presse. Ainsi, entre 1911 et 1921, le nombre des périodiques allemands a beaucoup diminué sans que le tirage global accuse une baisse correspondante, ce qui permet de croire que certains ont fusionné.

472. Les chiffres du recensement font ressortir un certain rapport entre l'importance d'un groupe et le nombre de ses périodiques. La forte immigration d'après 1945 a sûrement contribué à leur multiplication dans les années 50. La durée des périodiques semble dépendre de l'immigration, car le taux élevé d'abandon de la langue maternelle chez les personnes nées au Canada a tendance à réduire le nombre éventuel des lecteurs. Une étude de la presse polonaise au Canada a montré que malgré tous les efforts pour conserver la langue d'origine, les personnes nées au pays ne la connaissent généralement pas assez pour faire vivre un journal¹. Selon l'auteur, les journaux polonais publiés au Canada sont lus presque exclusivement par des immigrés, et c'est d'ailleurs le cas de la plupart des périodiques destinés aux minorités. Cette conclusion est corroborée par le rapport entre immigration et tirages. Il existe en effet une relation étroite entre la proportion des immigrants dans un groupe et la hausse de tirage des périodiques publiés dans la langue correspondante. Toutefois, ni le nombre des publications que fait vivre un groupe ethnique, ni le taux d'accroissement des tirages ne sont uniquement déterminés par les effectifs des immigrés².

Caractère religieux

473. Selon certains indices, la presse des minorités ethniques reflétait beaucoup plus au début qu'aujourd'hui l'appartenance religieuse des membres des différents groupes. On peut considérer à cet égard qu'une bonne partie des périodiques du groupe allemand étaient alors de caractère religieux³. On a également constaté que les périodiques polonais des débuts accordaient une attention particulière aux questions religieuses et que souvent ils paraissaient sous l'égide de l'Église, alors qu'aujourd'hui ce n'est le cas d'aucun⁴.

474. Ce ne sont pas tous les périodiques qui accordaient la première place aux thèmes religieux. La presse islandaise, par exemple, à peu près étrangère à cet ordre de questions, s'intéressait plutôt aux lettres. Même les périodiques allemands et polonais ne se consacraient pas uniquement aux questions religieuses, certains ne les abordant même qu'à l'occasion.

1. TUREK, *The Polish-Language Press in Canada*, p. 33.

2. Voir les tableaux nos A-148 et A-149, app. II.

3. Dans *The German Language Press in America*, CARL WITKE fait remarquer (p. 175) que le premier périodique publié en langue allemande aux États-Unis fut fondé en 1764, et que par la suite presque tout groupement religieux allemand a possédé, à un moment ou l'autre, son propre périodique.

4. TUREK, *The Polish-Language Press in Canada*, p. 59.

475. Le périodique d'une minorité ethnique qui ne relevait pas d'une Église était en général l'organe officiel d'une association ; aussi la presse devait-elle dans bien des cas épouser le point de vue des organisations qui la patronnaient. Cette dépendance donnait souvent lieu à de vives controverses d'ordre idéologique ou personnel. L'histoire des rapports entre les associations de ce genre et la presse révèle chez les rédacteurs et directeurs de journaux, notamment depuis la deuxième guerre mondiale, une tendance constante à s'émanciper des organismes qui les soutiennent¹.

2. Types de publications et tirages

476. La presse des minorités compte surtout des hebdomadaires et des mensuels. En 1965, on dénombrait 6 quotidiens, 10 bihebdomadaires, 65 hebdomadaires, 15 bimensuels, 51 mensuels et 8 périodiques trimestriels, semestriels ou annuels. Environ 90 % des publications sont donc des hebdomadaires, des bimensuels et des mensuels.

477. Les hebdomadaires et les mensuels l'emportent au chapitre des tirages. Les hebdomadaires atteignent 461 000 exemplaires au total. Si la plupart paraissent à 3 000 exemplaires, quelques-uns dépassent ce chiffre. C'est le *Corriere Italiano*, de Montréal, qui a déclaré le plus fort tirage avec 36 500 exemplaires ; viennent ensuite le *Cittadino Canadese*, de Montréal, avec 24 000 ; l'*Ukrainsky Holos*, de Winnipeg, avec 16 000 ; et le *Courier*, en langue allemande, de Winnipeg, avec 15 000.

478. Le tirage total des mensuels et bimensuels — 148 000 exemplaires — est beaucoup plus faible que celui des hebdomadaires. Le mensuel le plus important, la *German Canadian Business Review*, tire à environ 18 000 exemplaires. Quant aux bihebdomadaires et aux trimestriels, ils atteignent respectivement 40 000 et 27 000 exemplaires, au total.

479. Seuls les groupes chinois et juif ont des quotidiens. Le premier en a quatre, qui se vendent chacun à quelque 5 000 exemplaires. Dans le groupe juif, le *Yiddisher Journal*, de Toronto, et le *Kanader Adler*, de Montréal, atteignaient ensemble un tirage de 30 000 exemplaires au moment où le *Kanader Adler* a cessé de paraître en 1967.

480. Comment se fait-il que seuls ces deux groupes aient des quotidiens ? Nous ne pouvons que former des hypothèses à ce sujet. Sans doute les effectifs du groupe d'origine chinoise se concentrent-ils en Colombie-Britannique, mais ce ne saurait être là le seul facteur. Cette question, à peu près encore sans réponse, exigerait plus de recherches.

1. *Ibid.*, p. 51.

3. Répartition géographique

481. Le nombre des périodiques publiés dans l'Est du Canada s'est fortement accru au cours des dernières décennies. Cette augmentation ne tient qu'en partie au déplacement des lieux d'implantation des immigrants dans l'après-guerre et à l'apparition de nouveaux groupes, tels les Lituaniens et les Portugais. C'est en Ontario que les minorités comptaient en 1965 le plus grand nombre de périodiques ; venaient ensuite, par ordre décroissant, les provinces des Prairies, le Québec et la Colombie-Britannique. Aucun ne paraît à l'est de Montréal.

Densité dans
certaines régions

482. Les périodiques paraissant dans chaque province sont révélateurs de l'importance des groupes ethniques qui y sont établis ; en Colombie-Britannique, par exemple, ils ne s'adressent qu'à un nombre restreint de groupes, notamment au chinois et au japonais, dans la moitié des cas. Dans les Prairies, près de 50 % sont destinés aux Ukrainiens et 25 % aux Allemands. D'autre part, 4 des 5 périodiques grecs sont publiés à Montréal, de même que 6 périodiques juifs et 4 périodiques italiens ; ensemble, ils forment à peu près 70 % de la presse des minorités ethniques du Québec.

483. En Ontario, les minorités ont une presse particulièrement importante, mais rarement proportionnelle à leurs effectifs. En 1961, par exemple, 38 % des personnes qui se sont déclarées de souche allemande, et la même proportion de souche juive, habitaient en Ontario ; or 25 % seulement des périodiques allemands et 27 % des périodiques juifs étaient publiés dans cette province. D'autre part, 90 % des périodiques néerlandais et 48 % des périodiques ukrainiens paraissaient en Ontario, où ces deux groupes ne comptaient pourtant que 44 % et 27 % de leurs membres. On y relevait également des écarts analogues dans le cas des périodiques polonais, scandinaves, hongrois et finlandais. Un grand nombre des périodiques publiés dans cette province sont diffusés dans tout le pays, alors que ceux qui paraissent ailleurs ne rayonnent guère au-delà des frontières provinciales. Il semble donc que la presse des minorités paraissant en Ontario influe sur les attitudes et les opinions de nombreux groupes.

4. Le nombre actuel des publications

484. Il est difficile de mesurer la vitalité de la presse de chacune des minorités ethniques. Pour le nombre, celle du groupe ukrainien se classait au premier rang, en 1965, avec 33 périodiques, soit 21 % de la presse des minorités ethniques ; venaient ensuite, par ordre décroissant, celles des communautés juive, allemande et italienne. Cependant, si l'on établit le rapport entre le nombre des périodiques et celui des personnes d'une origine ethnique donnée, on remarque que c'est

la presse lituanienne qui l'emporte avec cinq pour 28 000 personnes, suivie de celles des groupes chinois, hongrois et ukrainien. La presse allemande, qui s'adresse au plus important groupe ethnique du Canada après les groupes britannique et français, accuse le plus faible rapport. Si l'on établit un rapport entre le tirage et le nombre de personnes d'une origine ethnique donnée, ce sont les publications estoniennes qui viennent en tête, suivies des publications juives, lituaniennes, hongroises et chinoises. Les comparaisons établies par rapport à la langue maternelle plutôt que par rapport à l'origine ethnique correspondante font ressortir un schéma analogue, sous réserve de quelques écarts importants ; on a alors, par ordre décroissant, les publications lituaniennes, estoniennes, hongroises, islandaises et chinoises.

485. Évaluer l'importance relative de la presse des minorités au sein de chaque groupe est encore moins facile, car divers facteurs interviennent : sentiment d'appartenance à une culture, pourcentage et densité des immigrants au sein du groupe, taux de conservation de la langue parmi les membres nés au Canada, valeurs et aspirations en matière d'instruction et répartition professionnelle.

5. Répartition selon la langue

486. Quelque 80 % des périodiques des minorités sont publiés dans une langue autre que l'anglais ou le français, 10 % en anglais, et le reste partie en anglais ou en français et partie dans une autre langue. Seul le *Bulletin du Cercle juif de Montréal* est entièrement en français.

487. On ne classe parmi les périodiques rédigés partiellement dans une langue officielle (que ce soit l'anglais ou le français) et partiellement dans une autre langue, et qui constituent 10 % du total, que les publications pratiquant un tel bilinguisme de manière suivie, car la plupart des périodiques publient à l'occasion un article dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. On comptait dans cette catégorie, en 1965, cinq périodiques ukrainiens, trois juifs, les trois japonais, de même qu'une publication allemande, une suédoise et une danoise. Une publication était trimestrielle et la plupart des autres étaient mensuelles, ce qui donne à croire qu'elles s'adressaient, au sein des différents groupes ethniques, à des publics restreints, voire assez choisis.

488. Sept périodiques juifs et trois périodiques ukrainiens paraissent en anglais, de même qu'un périodique chinois, un allemand, un néerlandais et un islandais. Ils ont un rythme de parution plus espacé que les périodiques publiés dans les autres langues et, comme les publications bilingues, semblent répondre aux besoins de publics restreints. De plus, ils s'intéressent le plus souvent à des sujets d'ordre culturel, religieux et professionnel plutôt qu'aux événements de caractère général.

Périodiques
bilingues

Les publications
en langue anglaise

489. On publie des périodiques en anglais pour maintenir des liens, semble-t-il, avec les membres du groupe culturel qui ne lisent plus dans leur langue d'origine ou qui simplement préfèrent l'anglais. On a particulièrement tendance à utiliser l'anglais pour les nouvelles sportives, les pages consacrées aux enfants et aux jeunes, ainsi que pour les éditoriaux traitant de l'actualité canadienne.

490. L'usage de l'anglais pour maintenir ou augmenter le tirage ne semble pas donner de résultats. Dans la plupart des cas, c'est même le contraire qui se produit, car, d'une part, les immigrants ne peuvent tirer profit de ces articles en anglais et, d'autre part, les Canadiens de naissance préfèrent probablement lire les grands quotidiens de langue anglaise.

6. *Évolution depuis 1958*

La C. E. P. F. 491. L'un des principaux faits survenus dans l'organisation de la presse des minorités a été la création, en 1958, de la Canada Ethnic Press Federation (C. E. P. F.). Avant 1942, les publications entretenaient très peu de rapports, et la coopération entre elles était négligeable. La première mesure concrète en vue d'une collaboration suivie remonte à 1942, année où les directeurs des périodiques destinés aux minorités ethniques de l'Ouest décidèrent de créer le Canada Press Club of Winnipeg. In 1951, fut fondé le Canadian Ethnic Press Club of Toronto. La fusion des deux clubs, en 1958, est à l'origine de la Canada Ethnic Press Federation. Depuis, d'autres clubs se sont fondés à Vancouver et à Montréal. La C. E. P. F. a pour but d'analyser et d'interpréter le milieu canadien et d'aider les divers groupes à s'y intégrer.

492. La plupart des membres de la fédération sont des hebdomadaires à fort tirage, et plus de la moitié appartenant aux groupes d'origine slave. Bien des périodiques n'en font pas partie, pour diverses raisons dont les suivantes : difficultés financières, structures mêmes de la fédération, rivalités entre personnes et régions. Certains types de périodiques, notamment les mensuels et les trimestriels, voient peu d'avantages à se joindre à la fédération, car ils ne dépendent pas de la publicité (qui est l'une des préoccupations principales de la C. E. P. F.) et s'adressent à une clientèle choisie. Les rivalités régionales se font sentir avec acuité et dépassent même le cadre des différents groupes ethniques. C'est ainsi que, à la rédaction des périodiques publiés à Toronto, beaucoup de journalistes sont des immigrants de fraîche date et sont souvent considérés comme des intrus par certains de leurs devanciers ou par des membres de leurs groupes nés au Canada. Les journalistes de l'Ouest montrent parfois une méfiance générale à l'endroit des « étrangers » de l'Est et laissent entendre que le gouverne-

ment fédéral avantage Toronto à leurs dépens. Cependant, la C. E. P. F. a bien réussi. Elle a rempli le rôle de porte-parole de la presse des minorités, exprimant ses besoins et ses aspirations, et a su se faire reconnaître par le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux.

493. La C. E. P. F. veille en outre aux intérêts des groupes ni britanniques ni français, par exemple, en attirant l'attention des autorités sur les cas de discrimination à leur endroit qu'elle connaît ou qui lui ont été signalés. Elle préconise également une politique d'immigration plus large. Grâce à son dynamisme, elle a réussi dans une certaine mesure à amener les gouvernements fédéral et provinciaux à faire passer plus de publicité dans les périodiques des minorités ethniques. Elle s'est enfin employée à affermir la coopération et les rapports entre les différents groupes ethniques par un échange d'information entre les publications affiliées.

494. La tendance récente à élargir et à regrouper les sources d'information constitue un autre fait significatif, et qui pourrait bien, avec le temps, se révéler tout aussi important que la création de la C. E. P. F. Par le passé, on devait presque s'en tenir aux traductions d'articles parus dans les journaux anglais ou français ou encore à d'anciennes livraisons de périodiques en provenance du pays d'origine. Ces deux sources demeurent importantes, mais elles ne priment plus, car beaucoup d'autres sont venues les compléter. Citons les périodiques publiés par des organismes gouvernementaux, la documentation diffusée par Canadian Scene (agence de presse privée, fondée à Toronto pour faciliter l'établissement et l'intégration des immigrants, qui fournit de l'information en 12 langues à tout périodique non communiste publié en une langue autre que l'anglais ou le français), la C. E. P. F., divers services d'information peu considérables, les périodiques canadiens, les publications de gouvernements étrangers, les services d'information étrangers, ainsi que les émissions de radio et de télévision. Faute d'un personnel et de moyens financiers suffisants, les publications des minorités ont surtout recours aux sources d'information indirectes pour ce qui est de l'actualité nationale et internationale. Les principales sont des revues hebdomadaires d'information ainsi que les quotidiens et hebdomadaires de langue anglaise et de langue française. Les nouvelles locales sont généralement glanées dans les journaux de l'endroit.

495. Les services d'information des autres pays ne sont guère utilisés, mais il est une exception notable, la Jewish Telegraphic Agency, qui alimente certaines publications juives. De plus, parmi les pays qui comptent nombre d'émigrés au Canada, beaucoup subventionnent des publications mensuelles et bimensuelles, qui sont envoyées gratuitement aux rédacteurs de journaux et aux particuliers.

Nouvelles sources

Une presse
mieux organisée

496. Depuis quelques années, la presse des minorités ethniques est bien organisée ; c'est là un grand changement par rapport à l'absence de structures et à la vie éphémère qui la caractérisaient auparavant. Les périodiques disposent de moyens mieux adaptés pour diffuser des informations sérieuses dans les domaines qui intéressent les groupes auxquels ils s'adressent, et ainsi retenir leurs lecteurs. D'autre part, étant en mesure, grâce à la C. E. P. F., d'exprimer d'une façon plus suivie les besoins des différents groupes, cette presse peut contribuer à amener les divers gouvernements et organismes à répondre à ces besoins, ce qui, par voie de conséquence, pourra lui valoir une importance accrue.

7. Contenu de la presse des minorités

497. Les périodiques des minorités consacrent à peu près la moitié de leurs colonnes à l'information, un quart aux rubriques récréatives et un quart à la publicité. On croit souvent que ces publications font une large place aux activités et aux intérêts du groupe auquel elles sont destinées ; or, l'analyse de leur contenu indique le contraire. Dans une étude effectuée pour nous en 1965-1966, et portant sur 67 publications qui s'adressent à 10 groupes ethniques, on a établi que 25 % seulement des colonnes réservées aux nouvelles étaient consacrés aux activités des différents groupes, ce qui représentait 13 % de l'espace dont elles disposaient¹.

498. Certains périodiques font cependant une plus grande place à ces activités : ainsi, près de 70 % des nouvelles publiées dans les périodiques lituaniens se rapportent au groupe, et la proportion est d'environ 40 % pour les publications grecques. On constate de grandes disparités sous ce rapport entre les publications qui s'adressent à un seul groupe.

L'actualité
canadienne

499. La place faite à l'actualité canadienne, elle aussi, varie beaucoup d'un groupe et d'une publication à l'autre ; la moyenne par rapport à l'ensemble des nouvelles se situe entre 20 et 25 %. L'actualité canadienne y est traitée sous un grand nombre d'aspects, mais certains sujets sont constamment mis en relief. Ce sont, d'une manière générale, ceux qui semblent intéresser ou intéressent plus particulièrement le groupe. Tout événement, toute proposition ou tout débat qui touche l'immigration sera invariablement souligné. La discrimination est un autre thème qui suscite de l'intérêt : à peu près la moitié des périodiques étudiés ne cessent d'y accorder leur attention. La presse des minorités ethniques critique relativement peu le mode de vie canadien. Le cas

1. Voir ADIE, « The Ethnic Press ».

échéant, tel groupe ou tel rédacteur s'en prendra à certains aspects isolés de la société canadienne qui l'intéressent.

500. La plupart des publications réservent une place importante aux nouvelles du pays d'origine, mais peut-être moins qu'on ne le croit. Les analyses démontrent que ce genre de nouvelles n'occupe pas plus de 20 % des colonnes réservées à l'information. Les publications qui semblent s'y intéresser le plus sont celles des groupes néerlandais, juif, polonais, grec et chinois.

Nouvelles de la
mère patrie

501. Les questions internationales retiennent l'attention elles aussi ; on s'y intéresse à peu près également dans toutes les publications, où elles occupent de 10 à 25 % de l'espace réservé à l'information.

Nouvelles
internationales

502. Dans l'ensemble, la presse des minorités accorde une attention particulière à la littérature, et plus spécialement aux feuilletons et à la poésie. Par contre, on n'y trouve presque pas de bandes dessinées et très peu de reportages sur les sports.

503. La presse des minorités donne en outre l'impression d'être plus engagée que les publications destinées aux groupes d'origine britannique ou française. Il est difficile de définir cette tendance, car la plupart des reportages, dans quelque langue que ce soit et indépendamment de l'organe qui les publie, reflètent jusqu'à un certain point les convictions du journaliste. On remarque cependant que la presse des minorités fait beaucoup plus de place aux opinions. C'est peut-être là affaire de caractère et de tradition, car la plupart des pays européens ont une presse d'opinion plus vigoureuse que celle de l'Amérique du Nord. Que la pensée des rédacteurs imprègne les articles d'information peut s'expliquer de diverses façons : les journalistes sont souvent des leaders au sein de leurs groupes ; nombre de périodiques relèvent d'associations qui se caractérisent par une idéologie ; enfin, le lecteur attend de son journal une action éducative.

Accent idéologique

504. La publicité constitue à peu près 25 % du contenu de la presse des minorités¹. Les renseignements recueillis jusqu'à présent ne nous permettent pas d'établir avec exactitude la part des entreprises nationales et celle des entreprises locales dans cette publicité, mais il semble que la part des secondes soit de 75 %.

La publicité

8. Conclusions

505. La multiplicité et la diversité que revêt la presse des minorités ethniques se révèlent d'une grande utilité. C'est en effet grâce aux publications de cette nature que les immigrants qui ne savent ni l'une ni l'autre des deux langues officielles seront renseignés sur l'actualité et les

1. Les quotidiens canadiens à grand tirage y réservent entre 40 et 60 % de leurs pages, selon KESTERTON, *A History of Journalism in Canada*, p. 150.

coutumes canadiennes. De plus, elles informent leurs lecteurs des activités et des questions qui intéressent leur groupe. Elles se font les porte-parole de leur propre groupe et des immigrants en général, faisant valoir leurs intérêts et leurs points de vue.

Dynamisme actuel
de la presse des
minorités ethniques

506. La forte immigration d'après-guerre, le niveau élevé d'instruction et les préoccupations littéraires d'un grand nombre d'immigrés, et la prospérité générale de leurs communautés, voilà qui a contribué au dynamisme actuel de la presse des minorités. La création d'une fédération à l'échelle nationale et l'amélioration des services d'information témoignent de l'importance de ces publications et tendent à l'accroître encore. Jusqu'ici, la télévision ne semble pas avoir nui aux périodiques des minorités ethniques en leur faisant concurrence sur les plans de l'information et du divertissement ou en accélérant l'intégration linguistique des immigrants.

507. Il serait difficile de définir le rôle joué par les publications dans la préservation des différentes langues et cultures. Sans doute, elles prolongent dans une certaine mesure la langue d'origine de même que les divers patrimoines culturels, mais elles se caractérisent elles-mêmes par leur peu de durée. Les améliorations apportées récemment à leurs services vont peut-être accroître l'intérêt des lecteurs nés au Canada.

L'aide actuelle

508. La presse des minorités ethniques tirerait peut-être grand profit d'une aide accrue, notamment dans le domaine financier. Il convient cependant de noter qu'elle reçoit déjà une assistance considérable. Le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales leur communiquent les informations susceptibles d'intéresser leurs lecteurs. Maints organismes publics leur confient de la publicité. La Direction de la citoyenneté, qui relève du Secrétariat d'État, contribue financièrement aux conférences biennales de la C. E. P. F. ; parfois, elle subventionne indirectement les périodiques en passant avec les rédacteurs des contrats qui comportent des travaux de recherche et de rédaction. Par ailleurs, l'agence de presse indépendante Canadian Scene fournit gratuitement d'importants services aux publications qui ont recours à elle.

Obstacles à
l'accroissement de
cette aide

509. Il serait difficile de recommander de nouvelles formes d'aide pécuniaire du gouvernement à la presse des minorités ethniques. Ces périodiques attachent autant de prix à leur indépendance que les autres ; or, une subvention du gouvernement peut entraîner un risque d'influence étatique. De plus, diverses formes d'aide financière iraient contre la tendance normale selon laquelle les périodiques grandissent ou périssent au gré des besoins du groupe. En outre, il serait extrêmement difficile d'établir les critères, les programmes et les méthodes à suivre pour dispenser les fonds. En ce qui concerne les subventions émanant

ou pouvant émaner d'organismes gouvernementaux, la presse des minorités devrait recevoir la même attention que les autres secteurs. Bien qu'il soit possible de distinguer entre, d'une part, les frais d'exploitation et, d'autre part, les immobilisations ou les projets exceptionnels inhérents à ce genre d'entreprise, le principe d'une presse libre et indépendante doit demeurer au centre de nos préoccupations.

510. Nous approuvons les formes actuelles de l'aide gouvernementale accordée à la presse des minorités ethniques, notamment les communiqués de presse et la publicité, ainsi que les subventions spéciales de la Direction de la citoyenneté. Il convient de maintenir cette aide, voire de l'augmenter, mais il ne nous semble pas très indiqué qu'une publication dépende du gouvernement pour une forte proportion de ses ressources. L'existence d'une presse libre et indépendante interdit ce régime de subventions pour toutes les publications, y compris celles des minorités.

511. Les politiques du gouvernement en d'autres domaines peuvent être préjudiciables à la presse des minorités ; nous en avons eu un exemple dans la hausse des tarifs postaux. Il s'agit là d'une mesure trop récente pour qu'on puisse en apprécier toutes les répercussions, mais le gouvernement devrait en étudier les effets sur la presse des minorités.

B. Radio et télévision

512. En raison des coûts, il est impossible que chaque groupe ethnique ait ses propres installations de radio et de télévision. Chacun doit donc recourir aux moyens offerts par la Société Radio-Canada ou à ceux du secteur privé. Nous ne nous intéressons ici qu'aux émissions en d'autres langues que l'anglais ou le français, même si de cette façon nous ne rendons pas compte de toutes les ressources que la radio et la télévision offrent aux autres groupes ethniques. Certaines émissions en anglais et en français n'intéressent indubitablement que les membres de ces groupes, mais on ne saurait en établir le nombre exact et l'importance.

513. Les émissions en anglais et en français établissent des échanges entre les deux groupes de langue officielle et les autres groupes linguistiques. En principe, l'ensemble de la société canadienne est censé apprendre par ces émissions à connaître les groupes ethniques peu considérables, et réciproquement. La société canadienne se manifestant toujours auprès des minorités ethniques, c'est celles-ci surtout, bien entendu, qu'il s'agit de présenter.

1. Diffusion en d'autres langues

a. Le secteur public

514. Au Canada, seules les stations privées émettent en d'autres langues que l'anglais ou le français¹. Les stations du secteur public s'en sont toujours tenues aux deux langues officielles, sauf dans les régions mentionnées plus bas. La politique de la Société Radio-Canada est résumée dans un passage du mémoire qu'elle a présenté à la Commission :

Il est normal que certains de ces groupements désirent des émissions dans leur propre langue, mais Radio-Canada ne saurait y acquiescer [...] Radio-Canada est un organisme fédéral, institué par une loi du Parlement [...] Le Parlement ne reconnaît que deux langues officielles [...]

Il appartient plutôt aux stations privées de radio et de télévision [...] de diffuser en langues autres que l'anglais et le français.

Politique de la
Société
Radio-Canada

515. La Société Radio-Canada semble avoir arrêté elle-même sa politique puisque la Loi sur la radiodiffusion ne fait aucune mention des émissions en d'autres langues que l'anglais et le français. Le Règlement de la radiodiffusion promulgué par le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion (B. G. R.) prévoit clairement ce genre d'émissions, et il semble que Radio-Canada soit autorisée à émettre dans toutes les langues, sous réserve des conditions énumérées plus bas. En effet, elle diffuse, de Saint John's (Terre-Neuve), quelques bulletins d'information destinés aux bateaux portugais qui pêchent dans le Grand-Banc. Ce service a été instauré à la demande des commerçants de la côte. À l'occasion de l'Exposition universelle et internationale de Montréal, la Société a mis à contribution le personnel de son Service international pour diffuser de Montréal, entre minuit et 3 heures du matin, des programmes en d'autres langues.

Service du Nord

516. La politique générale de la Société Radio-Canada selon laquelle elle ne diffuse qu'en anglais et en français comporte une exception en faveur des langues indiennes et esquimaudes. La Société déclare à ce sujet :

Pour s'inscrire dans l'objectif de Radio-Canada, qui est celui d'éduquer, d'informer et de divertir, les émissions du Service du Nord sont conçues en fonction des besoins particuliers des Canadiens du Grand Nord. Au nombre de ces besoins, on remarque les émissions en langues indiennes et esquimaudes, qui viennent s'ajouter aux émissions en langues anglaise et française.

1. Par « diffusion en d'autres langues », nous entendons en d'autres langues que l'anglais, le français et les langues indiennes ou esquimaudes. Nous avons délibérément évité dans cette section l'expression « émissions en langues étrangères », car elle est ambiguë.

On ne peut pas dire du Service du Nord, parce qu'il émet dans ces langues indigènes, qu'il essaie de préserver, d'encourager ou même d'étendre leur usage ; leur survivance n'est pas du ressort de Radio-Canada. Ces émissions sont le seul moyen de communication avec certaines fractions de la population parce qu'elles respectent leur langue maternelle et qu'elles établissent un courant de confiance réciproque sans lequel Radio-Canada ne pourrait pas justifier sa raison d'être¹.

517. Le Service du Nord n'est pas un réseau unifié, mais certains de ses secteurs constituent des réseaux locaux ou régionaux, qui émettent dans les langues indiennes et esquimaudes ainsi qu'en anglais et en français.

518. Outre ce service, la Société Radio-Canada émet, par l'intermédiaire de son Service international, des programmes en d'autres langues que l'anglais et le français, mais qui ne sont pas destinés aux divers groupes linguistiques du Canada. Le Service international a été mis sur pied dans le cadre du programme d'information du gouvernement canadien pour assurer en 11 langues des émissions quotidiennes sur ondes courtes. On ne peut, au Canada, se procurer aucun enregistrement de ces émissions, et le nombre des auditeurs canadiens qui les écoutent n'est pas connu. Leur contenu ne vise d'ailleurs pas à intéresser la population canadienne.

Le Service
international

519. Le Service international distribue au Canada les programmes en provenance de l'étranger. Ces programmes ne sont pas remis directement aux divers groupes intéressés, car, en vertu des conventions syndicales, seules les sociétés de radiodiffusion peuvent en faire usage, mais tous y ont accès quand ils sont mis en ondes par les chaînes ou les stations. Ils contiennent quelques informations et surtout de la musique, mais comme ils sont présentés en anglais ou en français, on peut difficilement les assimiler aux émissions en d'autres langues.

b. Le secteur privé

520. Étant donné que les stations du secteur public émettent principalement dans les deux langues officielles, ce sont les stations privées qui présentent des émissions en d'autres langues. Avant 1962, la réglementation concernant ces émissions était assez vague : aucune ligne de conduite n'était imposée aux stations privées, mais d'après une enquête faite en janvier 1958, au moins 54 stations radiophoniques offraient des émissions en d'autres langues². En janvier 1962, le B. G. R. a énoncé des directives en la matière, à la suite principalement d'une demande d'installation à Montréal d'une station dont les émissions s'adresseraient aux autres groupes culturels. En 1964, il instaurait une réglementation

1. SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, « Indian and Eskimo Language Programs ». Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III.

2. CANADIAN ASSOCIATION OF RADIO AND TELEVISION BROADCASTERS, « A Report on Foreign Language Radio Programming ».

officielle pour les émissions radio en modulation d'amplitude (AM) et en modulation de fréquence (FM) en langues autres que le français, l'anglais, les langues indiennes et esquimaudes. Quant à la télévision, les programmes en d'autres langues que l'anglais et le français sont tellement rares que les règlements du B. G. R. ne contiennent aucune disposition à ce sujet.

Règlements actuels

521. D'après les règlements du B. G. R., les langues habituelles de radiodiffusion sont l'anglais, le français, ainsi que les langues indiennes et esquimaudes. Les stations qui émettent en toute autre langue sont soumises aux règlements ordinaires et à certaines dispositions spéciales. Ainsi, aucune station radiophonique n'a le droit d'émettre en langue étrangère pendant plus de 15 % du temps consacré à l'ensemble de ses émissions hebdomadaires, à moins d'une autorisation spéciale du Conseil de la radio-télévision canadienne (C. R. T. C.), organisme qui a remplacé le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion en février 1968. Sur demande du détenteur de permis et sans tenir d'audience publique, le C. R. T. C. peut accorder jusqu'à 20 % du temps d'émission. Il peut également, sur demande, mais après une audience publique, accorder l'autorisation d'émettre en d'autres langues « pendant des périodes qui dans l'ensemble dépassent vingt pour cent mais ne dépassent pas quarante pour cent du temps de radiodiffusion hebdomadaire de la station¹ ». Pour obtenir cette autorisation, le détenteur du permis doit justifier auprès du C. R. T. C. « d'un nombre suffisant » d'auditeurs virtuels dans la région. Ce « nombre suffisant de personnes » peut se situer entre 150 000 et 200 000². Le détenteur de permis doit également démontrer que ses émissions contribueront à l'intégration des auditeurs dans la communauté nationale, et exposer ses méthodes de contrôle des programmes et des messages publicitaires. En aucun cas il n'obtiendra d'autorisation si sa région radiophonique n'est pas classée parmi les régions à stations multiples.

522. Le temps de diffusion en d'autres langues est calculé globalement à partir de l'annonce du commencement d'une émission jusqu'à l'annonce qui termine cette émission. C'est la langue employée dans ces annonces qui détermine le groupe visé par le programme. Lorsqu'il s'agit d'émissions réalisées par des producteurs de l'extérieur, la direction de la station doit connaître l'équivalent anglais ou français de tout ce qui se dit dans l'émission. Elle doit en outre conserver dans ses dossiers les textes de la partie parlée de l'émission avec une traduction en anglais ou en français certifiée conforme. Tous les messages publicitaires concernant des produits alimentaires et phar-

1. « Règlement sur la radiodiffusion (M. F.) », p. 675; « Règlement sur la radiodiffusion (M. A.) », p. 167.

2. B. G. R., « Émissions en langues étrangères », p. 2.

maceutiques doivent, comme c'est le cas en anglais et en français, être soumis à l'approbation du ministère de la Santé nationale et du bien-être social et, en plus, être accompagnés d'une traduction certifiée conforme.

523. Une station qui émet en d'autres langues est censée établir sa programmation de manière à permettre à ses auditeurs d'acquérir certaines connaissances sur l'histoire, la géographie et les pouvoirs publics du Canada. On s'attend en outre qu'elle facilite aux immigrants la compréhension de l'anglais ou du français, au moyen de programmes spécialement conçus à cet effet, et puisse fournir un court résumé de leur contenu aux auditeurs qui ne comprennent que l'anglais ou le français.

524. En raison de ces exigences, aucun des groupes culturels ne peut posséder la seule station radiophonique d'une région donnée ou avoir une station qui présenterait exclusivement des émissions dans sa propre langue, même si ses membres constituent la majorité de la population de la région, s'ils ont les moyens de financer une telle station et sont prêts à le faire. Remplirait-elle toutes ces conditions, une station ne pourrait d'ailleurs se consacrer exclusivement à un groupe car, d'après les règlements, il est indispensable qu'elle s'adresse à « la majorité des principaux groupes ethniques dans la région qu'elle se propose de desservir ». L'obligation de fournir des traductions représente une autre difficulté ; quant à l'exigence d'une certaine teneur éducative, elle n'est pas sans introduire beaucoup d'ambiguïté.

525. De toute évidence, le B. G. R. a envisagé les émissions en d'autres langues uniquement comme moyen d'intégrer les personnes d'une autre culture à la société canadienne, et non de sauvegarder leur langue et leur culture. Cette position a été clairement exprimée dans la déclaration sur les « émissions en langues étrangères » faite par le B. G. R. en 1962 :

Objectif de la réglementation

Le Bureau reconnaît que les centres importants ont particulièrement besoin d'émissions en langues autres que l'anglais et le français, qui pourraient contribuer à l'intégration des immigrants. Cela s'applique surtout à la maîtresse de maison dont l'activité se limite aux tâches domestiques et qui n'a pas, comme son époux, au travail, et ses enfants, au jeu, la chance d'apprendre rapidement à parler l'anglais ou le français.

En intercalant des émissions en langues étrangères dans la programmation en anglais ou en français, le radiodiffuseur peut aider non seulement le nouvel arrivant à se sentir moins dépaysé mais aussi à le renseigner sur son nouveau mode de vie (gouvernement, coutumes, tradition, culture) plus facilement que la chose aurait pu se faire par d'autres moyens...

On a constaté que, à mesure que les groupes ethniques s'assimilent, ce besoin disparaît graduellement ; cette tendance devrait se poursuivre, à moins que les immigrants continuent à affluer au pays.

La programmation
courante

526. Le temps consacré aux programmes en d'autres langues est assez limité. Ainsi, en août 1963, au cours d'une semaine, quelque 55 stations radiophoniques réparties à travers tout le pays ont consacré environ 300 heures à des émissions destinées à une vingtaine de groupes ethniques. Au cours d'une autre semaine, en février 1966, quelque 50 stations ont consacré près de 200 heures à des émissions en quelque 25 langues¹. D'après ces deux échantillons, la moyenne est à peu près la même au Canada qu'aux États-Unis, où une étude récente² a montré qu'elle était de cinq heures.

527. La plupart des stations radiophoniques ne consacrent que très peu de temps aux émissions en d'autres langues que le français ou l'anglais. Au cours de la semaine-échantillon de février 1966, bon nombre s'étaient limitées à moins d'une heure, et certaines, à 15 minutes seulement. La moyenne aurait été beaucoup plus faible si quelques rares stations n'y avaient consacré un grand nombre d'heures ; ainsi, la station CFMB de Montréal, la seule alors autorisée à consacrer aux émissions en d'autres langues jusqu'à 40 % de son temps de diffusion, comptait 48 heures d'émissions, et les stations CHWO d'Oakville, et CKFH de Toronto, respectivement 30 et 20 heures. Les émissions de ces trois stations représentent environ 50 % du temps de diffusion AM en d'autres langues, au cours de la semaine-échantillon.

Répartition
géographique

528. L'Ontario se classe au premier rang pour le nombre de stations émettant en d'autres langues, pour le nombre d'heures consacrées aux programmes correspondants et pour la diversité des groupes auxquels ils s'adressent. En février 1966, sur 50 stations diffusant en d'autres langues, 21 étaient situées en Ontario, 10 au Québec, 4 au Manitoba, 4 en Saskatchewan, 6 en Alberta et 5 en Colombie-Britannique. Au cours de la semaine-échantillon, les heures d'émissions se répartissaient ainsi : environ 110 heures en Ontario, 60 au Québec, 16 au Manitoba, 4 en Saskatchewan, 18 en Alberta et 3 en Colombie-Britannique.

529. Au cours de la même semaine, les stations de l'Ontario et du Québec ont diffusé 85 % des programmes de ce genre. La part du Québec était presque entièrement représentée par les 48 heures de la station CFMB de Montréal. Quant aux stations de langue française

1. Voir le tableau n° A-150, app. II. Ces chiffres sont tirés des dossiers du B. G. R. ; ceux de l'année 1966 ne tiennent pas compte des stations émettant en FM, qui, au cours de la semaine en question, ont consacré quelque 16 heures à des programmes en d'autres langues. Depuis la fin de notre étude, de nouvelles stations radiophoniques se sont engagées dans ce domaine, notamment le poste CHIN de Toronto, qui en 1968 a demandé l'autorisation de porter de 20 à 40 % le temps de ses émissions en d'autres langues. Les chiffres ne comprennent pas non plus les émissions de même type en provenance des États-Unis, mais destinées en partie à des publics canadiens.

2. WARSHAUER, « Foreign Language Broadcasting », p. 76.

de tout le Canada, leurs émissions en d'autres langues représentaient quelque 13 % du total, soit environ 26 heures¹.

530. Dans ce domaine comme dans celui de la presse des minorités ethniques, le Québec et l'Ontario produisent un pourcentage nettement plus élevé que leur population d'origine ni britannique ni française pourrait laisser croire. Les stations CFMB, CHWO et CKFH, qui totalisaient environ 50 % des émissions en d'autres langues au cours de la semaine-échantillon de février 1966, sont toutes situées dans les régions les plus urbanisées du Canada. On peut en déduire que la concentration urbaine est probablement le facteur le plus important quand il s'agit de déterminer dans quelle mesure un groupe est servi par la radio.

531. Le nombre d'heures de diffusion consacrées aux groupes autres que le britannique et le français est extrêmement variable. Au cours de la semaine-échantillon de février 1966, il y eut respectivement 88, 33 et 26 heures d'émission à l'intention des Italiens, des Allemands et des Ukrainiens, ce qui ne correspond aucunement à leur importance numérique. Les Grecs, qui constituent une minorité peu considérable, ont bénéficié de 23 heures contre deux seulement pour les Néerlandais, pourtant beaucoup plus nombreux.

Les groupes
bénéficiaires

532. Étant donné que la télévision exige moins de connaissance des langues que la radio, son pouvoir d'assimilation est probablement plus grand. En février 1966, il y a eu en une semaine à peine quatre heures d'émission en d'autres langues, dont deux heures et vingt minutes en italien, une heure en espagnol, une en portugais et trente minutes en polonais. Une heure et demie a été diffusée en Ontario et le reste au Québec.

Programmes
télévisés

533. Durant la semaine-échantillon, les émissions de radio et de télévision ont atteint près de 215 heures. Leur contenu est indiqué au tableau n° 21, dont les chiffres comprennent les 16 heures de radio FM et les quatre heures de programmes télévisés. La musique légère² occupait environ 70 % du temps ; venaient ensuite les programmes religieux et la musique classique³, avec 32 et 24 heures respectivement. Compte tenu du nombre d'heures consacrées à chacune de ces catégories, et du temps restreint de diffusion en d'autres langues, par rapport à un grand total qui, pour notre échantillon, dépasserait sûrement les 5 000 heures, il ne semble pas que ces émissions jouent un très grand rôle dans le maintien des langues et des cultures.

Le contenu des
programmes

1. La station CFMB est classée comme station de langue anglaise.

2. Catégorie du B. G. R. comprenant « musique populaire, folklore, musique genre « western », musique de danse et de fanfare considérés comme divertissements ».

3. Catégorie embrassant « musique classique, symphonies, opéras, musique chorale, récitals, musique de ballet et danse figurative ».

TABLEAU 21 Émissions en d'autres langues

Contenu des programmes radiodiffusés et télévisés en d'autres langues, au cours d'une semaine-échantillon, en février 1966

Catégories d'émissions (B. G. R.)	Heures d'émission
Total	214,5
Musique légère	149,5
Émissions de caractère religieux	31,5
Musique classique	24,0
Variétés (revues et music-hall)	8,5
Nouvelles et commentaires des nouvelles	7,0
Événements locaux et spéciaux	4,5
Affaires publiques	2,5
Jeux et questionnaires	2,5
Théâtre, récits et poésie légère	2,0
Œuvres dramatiques, poèmes, récits	1,0
Sports et vie en plein air	1,0
Émissions éducatives (maisons d'éducation et éducation populaire)	0,5

Source : Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion.

c. Recommandations

534. Nous avons adopté deux principes en matière de radiodiffusion et de télévision en d'autres langues. En premier lieu, on doit envisager la position des autres groupes ethniques dans le cadre plus large du bilinguisme officiel. À cause des contingences d'ordre technique dans le domaine de la radio et de la télévision, ce principe oblige à certains choix, car le nombre des chaînes de télévision et celui des fréquences radiophoniques sont limités. En second lieu, le maintien des langues et des cultures constitue un objectif légitime, digne d'être encouragé, au même titre que l'intégration. Certaines déclarations du B. G. R. ont déjà mis en relief le rôle des émissions en d'autres langues dans le processus d'intégration des immigrants. Ces émissions, d'autre part, sont importantes pour le maintien des langues et de certains éléments des cultures des différents groupes.

535. Il n'y a pas de raisons évidentes pour que les politiques et les règlements de la radio-télévision privée touchant les autres langues diffèrent de ceux ayant trait à l'anglais et au français. On ne devrait pas imposer de restrictions spéciales dans une sphère dominée par la concurrence, sous réserve que les stations privées tiennent compte du bilinguisme officiel et des contingences techniques. Les stations privées

et les groupes d'origine ni britannique ni française devraient être libres de négocier toute entente à laquelle se prête le marché. Il n'en résulterait pas nécessairement un accroissement sensible des émissions en d'autres langues, mais telle devrait être la politique officielle. Cela du moins donnerait plus de latitude dans la réalisation des émissions.

536. Le C. R. T. C. devrait appliquer sa réglementation générale aux émissions en d'autres langues, sans exiger d'autorisation spéciale. De plus, les exigences concernant le caractère éducatif de ces émissions ne devraient pas être plus grandes que pour les émissions en français et en anglais. La langue ne devrait pas être parmi les éléments visés par les règlements empêchant la monopolisation d'une station par un groupement. Il ne semble pas raisonnable non plus d'obliger le détenteur d'un permis à conserver une traduction de tous les programmes diffusés en d'autres langues. Il faudrait considérer qu'il satisfait à ses obligations s'il est en mesure de fournir une traduction lorsque le C. R. T. C. lui en fait la demande.

537. Il s'avère nécessaire cependant d'imposer certaines règles particulières pour les programmes qui ne sont pas diffusés dans les langues officielles. Il semble raisonnable d'exiger que dans le cas des produits alimentaires et pharmaceutiques les textes publicitaires soumis au ministère de la Santé nationale et du bien-être social soient accompagnés d'une traduction certifiée conforme. La publicité de ce genre, en français et en anglais, doit également recevoir l'approbation du ministère, et il nous semble normal que ce dernier exige une traduction pour comprendre la teneur des messages en d'autres langues. Lorsque le C. R. T. C. exige une traduction, c'est pour cette raison.

Réglementation
particulière

538. La nécessité de ces règles renforce la thèse selon laquelle toute réglementation spéciale est superflue. Pourvu que la diffusion en d'autres langues respecte les obligations administratives et civiles, il n'y a aucune raison de les gêner sur le plan de la concurrence par une vaste réglementation. En conséquence, **nous recommandons que le C. R. T. C. supprime les restrictions relatives aux émissions privées en d'autres langues que l'anglais et le français, sauf celles qui ont trait aux obligations administratives et civiles des détenteurs de permis ou qui s'appliquent également aux programmes en langues anglaise et française.**

Recommandation
n° 8

539. Bien qu'un peu moins important que le secteur privé, le secteur public de la radio-télévision canadienne a davantage retenu l'attention des porte-parole des groupes ni britanniques ni français, parce qu'il est financé par l'ensemble des contribuables. Nous avons reçu à cet égard un certain nombre de mémoires préconisant qu'il reconnaisse d'autres langues que l'anglais, le français et les langues indiennes et esquimaudes, en les employant dans ses émissions radiophoniques et télévisées. Selon

Recommandation
n° 9

ces mémoires, la conservation des patrimoines linguistiques et culturels de tous les Canadiens intéresse la société tout entière. Et même en reconnaissant que le nombre des auditeurs ou des téléspectateurs pourrait être faible pour les émissions dans la langue de l'un des autres groupes ethniques, n'en est-il pas déjà ainsi des philatélistes et des amateurs de ballet auxquels s'adressent certains programmes de la Société Radio-Canada ? Proscrire les autres langues de la programmation de Radio-Canada ne se justifie guère ; par contre, on est amplement fondé à reconnaître leur présence au Canada. Il y aura évidemment des difficultés à surmonter avant d'y parvenir. Il faudrait en effet entreprendre des enquêtes poussées pour dénombrer et situer les Canadiens qui souhaitent des émissions en d'autres langues, ainsi que pour déterminer la nature des programmes qu'ils aimeraient, la répartition du temps entre les groupes linguistiques et la possibilité d'intéresser des commanditaires. Il y aurait aussi à déterminer si la radio et la télévision contribuent au maintien des différentes cultures, et de quelle façon. Quoi qu'il en soit, la possibilité d'émissions en d'autres langues ne doit pas être écartée d'office. En conséquence, **nous recommandons que la Société Radio-Canada reconnaisse la présence des langues autres que l'anglais et le français dans la vie canadienne et qu'elle abolisse les restrictions qui s'appliquent à ces autres langues en matière de radio-diffusion et de télévision.**

540. Étant donné les difficultés d'ordre technique, cette mesure n'entraînerait pas nécessairement un accroissement immédiat des émissions dans ces langues. Celles-ci pourraient être diffusées par des stations de Radio-Canada, à la place de certains programmes en français ou en anglais, ou par de nouvelles stations. C'est la première solution qui semble être la meilleure, car l'utilisation des installations existantes ne comporterait pas de frais trop élevés, et on ne saurait alléguer que les programmes actuellement émis en français et en anglais sont tous indispensables. Certes, en remplacer certains pourrait causer quelque mécontentement. Les changements de programmes déçoivent toujours une partie des auditeurs, mais Radio-Canada, par le passé, n'a pas vu là une considération déterminante.

541. Si les programmes en d'autres langues devaient être diffusés par de nouvelles installations, ce serait nécessairement en FM pour la radio, et en ultra-haute fréquence pour la télévision. Or, de nombreux appareils de radio et de télévision n'étant pas conçus à l'heure actuelle pour le FM ou les ultra-hautes fréquences, cette solution entraînerait inévitablement des dépenses considérables pour la Société Radio-Canada ainsi que pour le public intéressé. Par contre, elle éviterait la suppression de certains programmes en français et en anglais. La création de nouvelles installations pour les émissions en d'autres langues n'exige

pas la mise en place d'une troisième chaîne, solution qui entraînerait des dépenses exorbitantes. La meilleure formule consisterait à établir de telles stations là où la demande est forte, par exemple dans les agglomérations de Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver. Cette formule modeste, mais néanmoins coûteuse, n'est qu'une solution de rechange à la diffusion par les installations existantes, aux frais des contribuables, de certains programmes en d'autres langues.

542. Nous connaissons les difficultés et les frais qu'entraîne pour Radio-Canada la diffusion des programmes de radio et de télévision en français et en anglais ; nous savons aussi qu'en ce qui concerne les émissions en d'autres langues, nombre de questions demeurent sans réponses, en raison de la complexité des facteurs d'ordre psychologique et social. En conséquence, **nous recommandons que le C. R. T. C. étudie la question des émissions en d'autres langues, de façon à déterminer comment la radio et la télévision pourraient le mieux contribuer au maintien des langues et des cultures, et que la Société Radio-Canada prenne part à cette étude. Nous recommandons en outre que cette étude englobe des essais en matière d'émission radio AM ou FM dans les régions de Montréal et de Toronto.**

Recommandation
n° 10

543. Il est possible que le développement de réseaux de communication par satellite bouleverse entièrement le domaine de la radiodiffusion et de la télévision, et permette de capter des programmes diffusés dans un grand nombre de langues à partir de l'Europe et de l'Asie. Le réseau interne de communications par satellite proposé par le gouvernement fédéral du Canada le 28 mars 1968 ne prévoit cependant qu'un léger accroissement du nombre de chaînes de télévision et de transmissions entre satellites et stations, plutôt qu'entre satellites et postes récepteurs. Ce n'est donc pas de nature à améliorer les perspectives d'émissions en d'autres langues. On ne doit donc pas prétexter les progrès éventuels pour reporter l'adoption des mesures que nos ressources techniques nous permettent de prendre maintenant.

2. Les émissions en anglais et en français

544. Nous sommes d'accord avec le Comité sur la radiodiffusion sur le point de vue ci-après énoncé dans son rapport de 1965 : « La radiodiffusion canadienne ne s'acquitterait pas de sa tâche si elle ne permettait pas à tous les Canadiens d'un littoral à l'autre de se mieux connaître¹ ». Dans la mesure où les Canadiens d'origine ni britannique ni française sont intégrés aux sociétés anglophone ou francophone, la radio et la télévision répondent plus ou moins bien à leurs besoins, comme c'est le cas pour les autres Canadiens. Quant à ceux qui demeurent

1. Rapport du Comité sur la radiodiffusion, pp. 19-20.

rent attachés à leur culture d'origine, il existe de nombreuses émissions susceptibles de les intéresser. Il est impossible d'en déterminer le nombre, car ni le C. R. T. C., ni la Société Radio-Canada ne disposent d'un service chargé de classer les programmes selon qu'ils intéressent particulièrement les immigrants ou les membres des autres groupes ethniques. Même si ce classement existait, il ne tiendrait pas compte de la multiplicité des origines de la population canadienne, qui est souvent évoquée au hasard des circonstances. Il s'agira de noms cités dans les informations, dans les reportages sportifs et dans les autres émissions, de données biographiques concernant des personnalités canadiennes, de l'accent avec lequel certains s'expriment en français ou en anglais, de titres et thèmes de certains programmes tels ceux de la série télévisée de la chaîne anglaise de Radio-Canada, intitulée *Wojeck*. Tout cela est de nature à créer un climat où le maintien des différentes cultures soit accepté et même encouragé ; ce serait peut-être aussi plus efficace que les programmes expressément conçus pour renforcer la culture d'un groupe, ou pour la faire connaître des autres.

Caractère
indispensable de
la recherche

545. Nous estimons en conséquence qu'il convient d'abord d'entreprendre des recherches sur les groupes d'origine ni britannique ni française, en ce qui concerne les émissions de radio et de télévision. Conscients des problèmes complexes de méthode et du coût élevé que ces recherches entraîneraient, nous n'entendons pas nous prononcer d'avance sur les domaines les plus intéressants à examiner. Toutefois, il en est dont l'intérêt s'impose à notre attention : les genres d'émissions actuellement diffusées en anglais et en français et propres à intéresser les personnes d'une autre culture, l'effet produit par les différents types d'émission, les personnes touchées et l'influence sur les attitudes des auditeurs et téléspectateurs. Comme nous l'avons indiqué plus haut, il s'agirait d'étudier les émissions où l'on fait mention des autres groupes ethniques et culturels, de même que celles qui leur sont consacrées tout particulièrement. On devrait aussi comparer les effets des programmes selon qu'ils sont diffusés par le secteur public ou le secteur privé. Il est enfin un autre point qui nous intéresserait tout particulièrement, soit le traitement que les radio-télévisions anglaise et française réservent aux autres groupes culturels.

Recommandation
n° 11

546. La Société Radio-Canada, qui dispose dans son service de recherches d'un personnel hautement qualifié et expérimenté, devrait prendre part à cette étude. Comme celle-ci intéresse en partie le secteur privé au même titre que le secteur public, elle devrait être effectuée avec le concours des stations privées et de spécialistes indépendants. **Nous recommandons qu'une étude soit entreprise sous l'égide du C. R. T. C., pour déterminer la nature et les effets produits par l'image**

des autres groupes ethniques que projettent les stations de radio et de télévision anglaises et françaises des secteurs public et privé.

547. On a proposé que les autres groupes ethniques soient représentés officiellement dans les conseils où s'élabore la politique en matière de diffusion. Nous n'approuvons pas cette proposition, car la représentation considérée comme une fin en soi n'est ni nécessaire ni appropriée. D'autre part, ceux qui sont chargés de nommer les membres de ces conseils doivent être au courant de la diversité ethnique de la population canadienne et des sujets qui intéressent les divers groupes, mais il va de soi qu'on ne saurait exclure d'un poste de ce genre une personne qualifiée pour la seule raison qu'elle ne serait ni d'origine britannique ni d'origine française.

C. Le cinéma

548. Les films produits à l'étranger en d'autres langues que le français ou l'anglais revêtent une importance considérable pour certains groupes ethniques. Parmi ces derniers, quelques-uns bénéficient d'une abondante production cinématographique en leurs langues ; et il y a des salles qui se consacrent exclusivement à certains groupes. Le nombre de ces salles est assez peu élevé, mais il n'en démontre pas moins qu'un groupe culturel peut disposer de ses propres cinémas s'il est assez considérable pour en assurer l'existence. De nombreux cinémas français ou anglais réservent certains jours à la projection de films en d'autres langues, notamment le dimanche, dans beaucoup de villes de l'Ontario. Nombre de films réalisés en d'autres langues que l'anglais ou le français sont d'excellente qualité ; sous-titrés, ils tiennent parfois l'affiche très longtemps dans certaines des salles les plus importantes. Il se trouve donc des groupes qui peuvent en bénéficier dans leur propre langue. Tous cependant n'ont pas le même avantage ; originaires de pays où l'industrie du film est encore peu avancée, certains doivent attendre que celle-ci se développe et puisse affronter la concurrence sur le marché mondial.

549. Les films sous-titrés en français ou en anglais constituent un moyen de communication entre les autres groupes ethniques et l'ensemble de la population canadienne. Ils ne dépeignent pas les groupes établis au Canada, mais donnent une idée de la culture et du genre de vie des pays dont ces groupes sont originaires. Certains bons films du genre, mais réalisés en anglais ou en français, se révèlent également utiles sous ce rapport. Là encore, certains groupes sont particulièrement favorisés grâce au degré d'avancement de l'industrie cinématographique de leurs pays d'origine ou parce que ces derniers offrent des cadres très goûtés des réalisateurs francophones ou anglophones. Bien que nous ne puissions en traiter ici, signalons en passant que ces films peuvent

Utilité des films
étrangers

également donner une image inexacte des autres cultures, et c'est d'ailleurs ce qui se produit à l'occasion. À l'heure actuelle, les films réalisés à l'étranger en d'autres langues que le français ou l'anglais contribuent largement au maintien des langues et des cultures des différents groupes ethniques établis au Canada.

L'Office national
du film

550. Au Canada, l'Office national du film est l'organisme cinématographique qui s'attache le plus à faire connaître les autres groupes ethniques. L'industrie privée se développe peu à peu, tant en anglais qu'en français, mais elle n'a encore rien fait de poussé en ce domaine. L'O. N. F. définit son rôle comme suit : réaliser et distribuer des films « destinés à faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et aux autres nations¹ ».

551. Les films à diffuser au Canada doivent être réalisés en anglais ou en français. En 1966, cependant, l'O. N. F. a aussi produit, à partir de certains de ses films, des versions en 40 autres langues. Au total, l'O. N. F. offrait, en d'autres langues, des copies de 178 films.

552. Ces versions, qui avaient été réalisées en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, étaient destinées surtout à l'étranger, mais, dans certains cas, l'O. N. F. les prête pour projection au Canada. Cet organisme répond volontiers aux demandes ; celles-ci sont cependant rares, et il n'existe aucun programme destiné à en accroître le nombre. À titre d'exemple, nous indiquons pour 1966 le nombre de prêts de copies en d'autres langues et les provinces où ils ont été effectués.

<i>Langue</i>	<i>Nombre de prêts</i>	<i>Province</i>
Italien	31	Ontario
Espagnol	14	Terre-Neuve
Allemand	5	Ontario
Néerlandais	4	Ontario
Italien	3	Québec
Portugais	2	Ontario
Néerlandais	1	Québec
Allemand	1	Québec
Hongrois	1	Colombie-Britannique
Hongrois	1	Ontario
Portugais	1	Terre-Neuve
Suédois	1	Ontario

Les copies italiennes projetées en Ontario ont été demandées par le bureau de l'O. N. F. à Toronto qui cherchait à stimuler l'intérêt pour les films réalisés par cet organisme, et les versions portugaises et

1. OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA, *Catalogue des films, 1965*, p. 2.

espagnoles par le directeur régional de l'O. N. F. dans les provinces Atlantiques, à l'intention de l'équipage d'un navire portugais dont les membres ne comprenaient pas l'anglais.

553. Les porte-parole de certains groupes culturels estimant que l'O. N. F. ne possède pas de versions de ses films en d'autres langues ou bien qu'il ne les met pas à la disposition du public canadien, **nous recommandons que l'Office national du film s'emploie à faire savoir au public, notamment dans les régions où sont nombreuses les personnes qui parlent une autre langue que l'anglais ou le français, que beaucoup de ses films sont doublés dans d'autres langues que l'anglais ou le français. De plus, nous recommandons que les associations volontaires à caractère ethnique stimulent chez leurs membres l'intérêt pour la projection de ces films.**

Recommandation
n° 12

554. L'Office national du film a illustré sous divers aspects la vie de nombreux groupes établis au Canada — Polonais, Juifs, Chinois, Noirs, Grecs et Ukrainiens, et les huttérites. Dans son *Catalogue des films* de 1965, par exemple, *Dimanche d'Amérique* est présenté de la façon suivante :

Quand un Italien émigre au Canada, c'est l'Italie entière qu'il apporte avec lui, sauf le soleil et une certaine chaleur dans les rapports humains qu'il ne sait plus retrouver. *Dimanche d'Amérique*, c'est la grande et la petite histoire de ces Italiens, c'est leurs difficultés d'adaptation, leurs échecs, leurs réussites.

Outre les films consacrés à certains groupes, ce catalogue contient la liste d'un certain nombre de films qui traitent de personnalités canadiennes d'origine ni britannique ni française, notamment de Vilhjalmur Stefansson, Henry Larsen et Paul Anka ; de ces hommes modestes et ignorés dont le rôle dans la communauté est essentiel, comme on en voit un dans le film *Paul Tomkowicz, nettoyeur d'aiguillages* ; des immigrants et de leurs problèmes, des préjugés ethniques et raciaux, de l'apprentissage de l'anglais comme deuxième langue ; ou encore du peuplement du Canada et de son essor national, de ses traditions et de l'apport des nombreux groupes ethniques venus s'y installer. Enfin, l'O. N. F. a produit et distribué divers films, dont ceux de sa série « Comparaisons » (1960-1964), dans laquelle il rapproche les aspects de la vie qui sont analogues d'un pays à l'autre, même si la langue et les coutumes varient.

555. Dans sa production, l'Office national du film n'a certainement pas méconnu l'apport des autres groupes ethniques ; quant à savoir s'il aurait dû leur consacrer plus de films, c'est là une question d'appréciation personnelle. À la demande des porte-parole des différents groupes, il s'est également efforcé de ne pas trop mettre l'accent sur le folklore de ces groupes ou sur les aspects singuliers de la vie de leurs

Recommandation
n° 13

membres, et cela bien qu'il soit difficile de représenter leur participation à la vie quotidienne au Canada d'une façon suffisamment dramatique pour soutenir un scénario. Ce travail nous paraît fort valable et digne d'encouragement. En conséquence, **nous recommandons que l'Office national du film, dans sa production visant à renseigner les Canadiens les uns sur les autres, continue d'accroître la part consacrée aux personnes qui ne sont d'origine ni britannique ni française et à leurs groupes, à leur apport, à leurs problèmes, et que lui soit accordée l'aide financière nécessaire à la réalisation de ces films.**

556. La Commission est amenée par son mandat à tenir compte de « l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada ». Dans notre Introduction générale, nous avons écrit :

On pouvait donner plusieurs sens à cette formule. En premier lieu, le seul fait que des hommes soient venus de l'étranger pour participer à l'édification du Canada a contribué à notre enrichissement culturel. Dès leur arrivée, ces gens se donnèrent pour tâche essentielle de continuer l'œuvre commencée en faisant pénétrer le progrès dans d'immenses territoires encore peu peuplés. C'est donc en participant à l'aménagement du pays qu'ils ont fait leur première contribution à la culture canadienne.

Dans une perspective plus restreinte, la vie canadienne s'est vite enrichie des connaissances et des traditions que chacun de ces groupes culturels apportait avec lui. Ces modes de vie multiples, variés, ont peu à peu ajouté au patrimoine d'expérience, de perspectives, d'idées, de qualifications et de talents qui est caractéristique de notre pays. La diversité culturelle a élargi nos horizons ; elle nous a fourni la possibilité d'aborder sous des angles différents l'étude de nos problèmes, mais nous n'avons pas toujours su en profiter.

Enfin la culture, au sens humaniste du mot, devait bénéficier de la venue au Canada de groupes de diverses origines. Certes les terres vierges ouvertes au progrès devaient longtemps demeurer fermées aux arts et aux lettres. Souvent le colon n'avait lui-même que peu participé à la vie des arts dans son propre pays ou, si les choses de l'esprit ne lui étaient pas étrangères, il se voyait contraint d'y renoncer dans sa nouvelle patrie. Mais en mûrissant, notre société s'est tournée vers les loisirs et vers les agréments de l'existence. Les traditions populaires conservées par les fils et les filles des premiers colons, jointes à la somme de talents, de sens artistique et d'adresse apportés par les immigrants issus de vieilles civilisations, ont alors ajouté à la dimension de notre littérature, de notre musique et de nos arts plastiques (§§ 16-18).

557. Dans les chapitres précédents, nous avons traité de la participation des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, selon les deux premières perspectives. Dans celui-ci, nous nous attachons à l'apport des éléments d'origine ni britannique ni française en littérature et en musique, dans les arts du spectacle et les arts plastiques. Nous nous intéressons aussi aux organismes créés par les groupes ethniques pour préserver leur patrimoine artistique et littéraire.

558. Nous tenons à rappeler deux principes que nous avons énoncés dans notre Introduction générale, et qui nous serviront de guide au cours des pages qui suivent :

Il serait vain de chercher à distinguer dans une œuvre l'apport de l'individu de celui du groupe culturel auquel il appartient ; ou même de vouloir y découvrir soit l'origine de l'auteur, soit sa fidélité au groupe. Si tout apport culturel est d'abord l'œuvre d'un homme, celui-ci n'est jamais sans racines. Enfin il faut retenir que l'œuvre elle-même ne trouvera sa place dans le patrimoine culturel commun à tous les Canadiens que si l'intégration du créateur au milieu canadien est suffisante pour qu'il y ait communication.

Nous n'estimons pas opportun, à supposer que cela soit possible, de mesurer à l'aune l'apport de chacun des groupes, puis d'affirmer que les uns ont apporté beaucoup et les autres moins [...] Notre propos est plutôt de reconnaître et de mettre en valeur les richesses culturelles et linguistiques que possède le Canada, car c'est là une première étape, essentielle du reste, vers leur sauvegarde (§§ 19-20).

Nature de l'étude

559. L'art et la littérature ont un caractère si personnel que nous aurons à citer certains noms. Mais notre énumération ne sera nullement limitative et n'impliquera aucunement — les jugements subjectifs étant inévitables — que ceux qui y figurent sont les plus éminents. Nous ne portons aucune appréciation sur la valeur esthétique ou professionnelle des ouvrages mentionnés, mais il est important d'en faire l'inventaire pour montrer leur diversité.

560. Nous voulons seulement souligner l'apport artistique et littéraire des Canadiens d'origine ni britannique ni française, et passer en revue quelques œuvres qui ont conquis la faveur du public ou ont été bien accueillies par la critique et les spécialistes. Les mémoires que nous avons reçus et les enquêtes effectuées pour nous, font ressortir une abondance et une variété dont nous essaierons de rendre compte. L'édition du Centenaire des *Rameaux de la famille canadienne* indique le nom et l'origine ethnique de nombreuses personnes qui ont œuvré dans les diverses disciplines artistiques. Nombre d'histoires des arts au Canada fournissent aussi ces renseignements¹.

L'appui général

561. Outre les œuvres mêmes, nous tenons à mentionner l'appui apporté aux arts et aux lettres par les membres des autres groupes

1. Par exemple, GOWANS, *Looking at Architecture in Canada* ; HARPER, *La peinture au Canada* ; KALLMAN, *A History of Music in Canada, 1534-1914* ; *Literary History of Canada : Canadian Literature in English*.

ethniques. En étudiant l'apport de ces derniers, nous avons eu l'occasion de nous voir rappeler à diverses reprises qu'un grand nombre de leurs membres accordent depuis des années un appui financier aux arts canadiens. Il s'agit des collectionneurs, de ceux qui font des dons aux musées, des protecteurs du théâtre, du ballet et de la musique, et de ceux qui accordent des prix, des bourses et des récompenses aux jeunes artistes de talent. Ces encouragements et ceux, anonymes mais tout aussi essentiels, des personnes qui assistent aux représentations dramatiques et aux concerts et visitent les expositions, jouent un rôle important dans l'épanouissement des arts et des lettres au Canada.

A. La littérature¹

1. En anglais et en français²

562. C'est dans les Prairies que la première vague d'immigrants d'une autre origine ethnique a dû s'adapter au milieu canadien ; aussi, le roman régional de l'Ouest est-il le premier genre littéraire à porter l'empreinte profonde de leurs écrivains. La colonisation de l'Ouest et le combat mené par les agriculteurs contre une nature âpre et implacable ont été trop dramatiques pour ne pas susciter l'intérêt des écrivains. Les auteurs des premiers romans sur l'Ouest, publiés au début du xx^e siècle, sont d'origine britannique ; citons, entre autres, Nellie McClung, Frederick Niven, Ralph Connor et Robert Stead. Mais il semble que la plus ancienne de ces œuvres ait été écrite par un immigré suédois, Frederick Philip Grove, dont les livres cependant n'ont été publiés que dans les années 20 et 30. Ses cinq romans sur la Prairie sont généralement considérés comme ses meilleures œuvres :

Les romanciers de
l'Ouest

Ils dépeignent l'homme en conflit avec un pays et un climat hostiles, en conflit avec ses propres impulsions de caractère fruste et celles, souvent opposées, de ses compagnons, et toujours en conflit avec le temps qui dévore rapidement ce qu'il a édifié. Et pourtant, l'homme conserve sa dignité, même dans la défaite. Techniquement, les romans de Grove ont les qualités et les défauts de l'école naturaliste qui, de 1880 à 1914 approximativement, a dominé le roman européen et américain. Comme ceux de Zola, de Dreiser et de Hamsun, ses romans ont force et solidité. Ils comportent une foule de détails sociologiques exacts, et expriment dans une prose simple une vue déterministe de la nature humaine. Mais, comme eux, ils manquent un peu de souplesse, de subtilité, d'élégance et d'esprit. Ils sont peut-être d'une facture grossière, mais façonnés à même le granit³.

1. Ce terme désigne ici les œuvres d'imagination et d'érudition dans toutes les langues parlées au Canada.

2. Puisque la majorité des immigrants ont adopté la langue anglaise, nous citerons moins d'œuvres en français. Néanmoins, un certain nombre d'immigrants d'après-guerre, d'origine polonaise, ukrainienne ou autre, écrivent en français.

3. PACEY, « Fiction 1920-1940 », pp. 682-683. Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III.

563. Grove avait fait ses études en Europe et possédait une vaste connaissance de ce continent. Martha Ostenso, qui avait grandi au Minnesota et dans le Dakota du Nord, et Laura Salverson, élevée au Manitoba, sont deux autres écrivains des Prairies. Dans leurs romans, elles dépeignent la vie des colons à laquelle ont participé leurs parents et qu'elles ont pu elles-mêmes observer au cours de leur enfance. Si les Scandinaves ont produit au Canada plusieurs des œuvres les plus célèbres et les plus influentes de la littérature de l'Ouest, il ne faut pas y voir un simple hasard, mais la conséquence de leur haut niveau d'instruction et de leurs affinités culturelles avec la société anglophone.

564. Les romans de l'Ouest, quelle que soit l'origine de leurs auteurs, présentent entre eux de grandes similitudes en ce qui concerne le thème et l'atmosphère ; mais ceux des écrivains d'origine britannique ont tendance à représenter sous des stéréotypes les pionniers d'autres origines ethniques. Au contraire, les fils de ces pionniers en montrent le côté original et humain. Ils notent aussi chez eux un sentiment d'isolement plus aigu et un abîme plus profond entre les générations, mettant ainsi en évidence les problèmes communs à tous les pionniers de l'Ouest. Néanmoins, il s'agit là de différences secondaires. Le contraste est beaucoup plus marqué entre les romans de l'Ouest, au sombre réalisme, et le reste de la production canadienne de l'époque, où prédomine le genre idyllique.

Le roman citadin

565. Le roman citadin est un autre type d'œuvre d'imagination où se sont manifestés les auteurs d'origine ni britannique ni française. Toutefois, la ville n'y est pas au premier plan, comme c'était le cas pour la prairie dans les romans de l'Ouest. Les auteurs se préoccupent principalement de la recherche de l'identité et des valeurs. Publiés surtout depuis la deuxième guerre mondiale, leurs romans s'inscrivent dans le progrès général de la littérature canadienne au cours de cette période ; ces romanciers font preuve de plus de subtilité et d'une meilleure technique que leurs prédécesseurs. Parmi eux, on compte des hommes et des femmes de toute origine : immigrants, résidents temporaires tels que Malcom Lowry et Brian Moore, et Canadiens de naissance.

566. Le premier type de roman citadin par des auteurs d'origine ni britannique ni française dépeint des jeunes gens qui grandissent dans les communautés ethniques des grandes villes canadiennes et leurs luttes pour atteindre les buts qu'ils se sont fixés. On en trouve deux exemples remarquables dans *Under the Ribs of Death*, de John Marlyn, et *The Apprenticeship of Duddy Kravitz*, de Mordecai Richler. Le premier, d'origine hongroise, raconte l'enfance et la jeunesse de Sandor Hunyadi, fils d'immigrés hongrois, et a pour cadre le quartier nord de Winnipeg

pendant les années 20. Les efforts du jeune homme pour échapper à son groupe ethnique et à la pauvreté sont annihilés par la crise de 1929.

567. Mordecai Richler, écrivain juif de Montréal, situe son personnage, Duddy Kravitz, jeune homme également ambitieux, dans les taudis juifs, grouillants et surpeuplés, des années 40 et 50. En ces temps de plus grande prospérité, Duddy parvient à ses fins. Nombreuses sont les scènes du roman qui sans reconstituer la vie de l'auteur, semblent en offrir une évocation littéraire.

568. D'autres romanciers ont situé leur recherche d'une identité et des valeurs au delà du milieu canadien et se sont tournés vers l'Europe et le passé. Citons *The Rich Man*, d'Henry Kreisel, *The Sacrifice*, d'Adèle Wiseman et *The Second Scroll*, d'A. M. Klein, premiers romans, dans les trois cas, d'auteurs d'origine juive. Les deux derniers sont intéressants par leur utilisation de thèmes religieux : celui de l'immolation dans *The Sacrifice*, et celui de la recherche du Messie dans *The Second Scroll*. *The Sacrifice* est l'histoire d'un immigrant juif originaire de Russie, nouvel Abraham qui « sacrifie » son fils à sa conception de la grandeur juive. Il ne peut pas se faire au matérialisme de Winnipeg, et son inaptitude à se soumettre aboutit au meurtre (à la fois symbolique et réel). Le sacrifice des deux premières générations ne semble pas avoir été vain toutefois, puisque le petit-fils devient capable d'affronter la laideur d'une grande partie de la réalité ambiante sans renoncer à sa sensibilité. Le sujet est tiré de la situation vécue par les Juifs au Canada, mais il est de portée universelle. On a dit du roman *The Second Scroll* qu'il a

Autres romans

la puissance du verbe et la virtuosité d'expression des meilleurs poèmes de Klein. L'œuvre, dont certains passages sont en vers, est divisée en cinq livres — qui reprennent les divisions du Pentateuque, de la Genèse au Deutéronome — et apparaît comme une paraphrase du texte sacré. Depuis les pogroms de 1917 jusqu'à la création de l'État d'Israël, en 1949, il relate l'exil, l'exode et le retour du peuple élu, tel qu'un jeune journaliste canadien d'origine juive, à la recherche de son oncle multiforme et messianique, Melech Davidson, peut comprendre ce miracle¹.

569. Les auteurs d'origine ni britannique ni française qui écrivent en anglais se sont signalés dans d'autres genres en prose. Grove, Vilhjalmur Stefansson et Laura Salverson ont écrit de remarquables autobiographies, les deux premiers ont aussi publié des essais. *Canada made me*, de Norman Levine, est un mélange attachant de mémoires et de récits de voyage. Les romans d'Alicja Poznanska-Parizeau et ses récits de voyage, écrits en français, allient avec bonheur les souvenirs de son passé polonais et son vif désir de s'enraciner au Québec. Les

Autres genres
en prose

1. MCPHERSON, « Fiction 1940-1960 », pp. 710-711. Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III.

œuvres dramatiques pour la scène, la radio et la télévision doivent aussi beaucoup au talent d'écrivains de diverses origines.

Poésie 570. Trois Montréalais illustrent l'apport des poètes dont l'origine n'est ni britannique ni française. Tous les trois sont juifs et leur poésie doit beaucoup à ce fait. Ils comptent aussi parmi les meilleurs poètes canadiens. On a dit de Klein qu'il est « le premier poète juif authentique à enrichir la langue anglaise¹ ». Il représente une synthèse organique et féconde des cultures chrétienne et juive, du passé et du présent, qui s'exprime dans une vue équilibrée et artistique des différents mondes. L'universalité de ses goûts et de ses intérêts est manifeste dans ses thèmes, qui sont à la fois juifs et non juifs, politiques et philosophiques, sociaux et religieux, internationaux, canadiens et régionaux. *The Hitleriad*, *Hath not a Jew*, *The Rocking Chair*, ses psaumes et ses poèmes épars, attestent l'étendue de son inspiration. *The Rocking Chair* est considéré comme une remarquable interprétation du Canada français par un poète d'expression anglaise. Le style imagé hébreu-judaïque vient encore enrichir sa langue vigoureuse et claire :

Klein [...] fils d'immigrant tout imbu de la culture propre à la génération de ses parents [...] se sent profondément chez lui en milieu canadien. Il a accepté les deux mondes et il est l'un des quelques écrivains nord-américains qui les concilie harmonieusement. Il s'agit là d'un phénomène très rare, car en général la fonction créatrice est stimulée par les conflits et l'agitation².

571. Irving Layton est l'un des poètes contemporains les plus connus et les plus féconds. Son œuvre n'est pas aussi imprégnée de la tradition juive que celle de Klein, mais elle témoigne de son identité culturelle, notamment en ce qu'elle lui fait apparaître comme naturelle la condition d'étranger. Il voit dans la communauté juive, et plus spécifiquement dans celle de Montréal, un élément essentiel du développement de sa vision poétique.

572. Leonard Cohen est de beaucoup le cadet de Klein et Layton. Sa poésie, ses chansons et ses romans sont empreints de la sensibilité d'une nouvelle génération. Ses antécédents juifs apparaissent clairement dans plusieurs de ses poèmes, et dans son roman, *The Favourite Game*. Sa vitalité et la fraîcheur de son imagination lui valent dans le monde entier une audience nombreuse et enthousiaste, ainsi qu'un accueil critique généralement favorable.

L'apport juif 573. L'apport des auteurs d'origine juive à la littérature d'expression anglaise est si remarquable que plusieurs critiques y voient un genre distinct qui s'affirme par la quantité et la qualité et aussi par le thème sous-jacent du combat de l'individu pour comprendre les traditions

1. *Jews in Canadian Literature*, p. 50. Le texte anglais de la citation se trouve à l'app. III.

2. KAYFETZ, « Immigrant Reactions as Reflected in Jewish Literature », pp. 4-5. Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III.

étouffantes et les conventions sociales, et pour s'en libérer¹. Les écrivains juifs ne sont pas les seuls à développer ce thème, mais ils l'expriment avec une intensité particulière. Le fait que de nombreux auteurs juifs soient des expatriés, comme c'est le cas entre autres de Mordecai Richler, Norman Levine, Leonard Cohen, Jack Ludwig et Lionel Shapiro, montre à quel point ils ont ressenti le rétrécissement de l'univers dépeint dans leurs romans. Ces quelques exemples ne donnent qu'une idée sommaire du nombre et de la diversité des auteurs juifs au Canada.

574. Bien entendu, notre pays compte beaucoup d'autres écrivains d'origines ethniques diverses — romanciers, poètes et critiques —, qui écrivent en anglais ou en français. Citons Louis Dudek, poète d'origine polonaise bien connu, auteur de plusieurs recueils de poèmes et de nombreuses critiques littéraires, et Alain Horic, d'origine croate, qui se classe parmi les figures de premier plan dans la poésie contemporaine du Québec. Dudek écrit en anglais et Horic en français.

Autres exemples

575. Toute étude sur l'apport des autres groupes culturels à la littérature canadienne doit comporter certaines références à la production des écrivains d'origine britannique et française. Souvent leurs œuvres illustrent dans quelle mesure ils sont conscients de la place que les autres groupes ethniques occupent dans la vie canadienne. Elles montrent aussi l'influence que la diversité linguistique et culturelle exerce sur leur propre talent. Dans bien des cas, ils ont trouvé là une source d'inspiration. Le rôle attribué aux Ukrainiens dans le roman de Margaret Laurence, *A Jest of God*, en est un exemple. Il en est de même des Noirs, des Ukrainiens et des Italiens qui figurent dans *Rue Deschambault*, de Gabrielle Roy. Citons en outre *L'incubation*, de Gérard Bessette, où un personnage, Weingerter, est autrichien, et *Aaron*, d'Yves Thériault, qui dépeint la communauté juive de Montréal. L'étude approfondie de ces ouvrages et de la production littéraire du même type embrasserait une grande partie de la littérature canadienne.

2. Dans les autres langues

576. Certains seront peut-être surpris d'apprendre l'existence d'œuvres littéraires canadiennes en d'autres langues que l'anglais et le français. Les œuvres d'imagination fleurissent dans toutes les sociétés cultivées ; leur nombre et leurs qualités esthétiques dépendent de divers facteurs et circonstances. L'émigration et le caractère étranger d'un nouveau pays sont sans aucun doute préjudiciables, mais ne tarissent pas nécessairement toute production littéraire chez ceux qui se trouvent coupés de leur culture originelle.

1. DANIELLS, « Poetry and the Novel », pp. 72-74 ; FALARDEAU, *Roots and Values in Canadian Lives*, pp. 16-17 ; FRYE, « Poetry », p. 88 ; WOODCOCK, dans l'introduction à *Son of a Smaller Hero*, de Mordecai Richler.

Immigrants de
l'après-guerre

577. Les autres groupes ethniques du Canada ont peu à peu formé des traditions littéraires variables par l'intensité, la diversité et l'ampleur. Elles ne dépendent pas directement de l'importance numérique du groupe, ni du temps qui s'est écoulé depuis son établissement au Canada. On ne trouve presque aucun groupe qui n'ait produit au moins quelques œuvres. Autrefois, ces ouvrages étaient souvent dus à des personnes qui avaient déjà connu une activité littéraire avant d'émigrer. Certains venaient de personnes qui, sachant à peine lire et écrire, tentaient néanmoins de traduire leurs émotions profondes en vers et en prose. Ces écrits, bien que poignants, avaient souvent un caractère fruste. Aujourd'hui, grâce à l'immigration d'écrivains au cours de l'après-guerre, de nombreux groupes sont très actifs. Par exemple, on trouve actuellement en tchèque, en polonais et en hongrois une production poétique excellente due, entre autres, à Pavel Javor (pseudonyme de Jiri Skvor), à Zofia Bohdanowiczowa, Waclaw Iwaniuk, Bogdan Czajkowski et Stanislas Michalski.

578. Certains groupes, dont les Juifs, les Ukrainiens et les Islandais, ont une littérature canadienne dans leur langue d'origine. Il s'agit là d'un phénomène particulièrement significatif et intéressant. Leur production est abondante et variée et leurs thèmes montrent qu'ils se sentent profondément engagés dans la vie canadienne.

579. Bien entendu, la grande majorité des écrivains qui s'expriment dans une langue autre que l'anglais et le français sont nés à l'étranger. L'immigration d'après-guerre a notablement renforcé la vitalité de certains groupes, rehaussé la qualité et accru la diversité de la production littéraire, spécialement chez les Juifs et les Ukrainiens. En règle générale, la production littéraire dans les langues d'origine est fonction de l'immigration et tout arrêt ou ralentissement dans l'arrivée de nouveaux talents en annonce la diminution ou même la disparition.

a. En yiddish et en hébreu

580. La littérature en yiddish et celle en hébreu, particulièrement la première, ont souvent joué un rôle fécond dans la formation des écrivains et poètes, qui écriront principalement ou exclusivement en anglais. Leur impulsion créatrice en est stimulée et y trouve une source abondante de thèmes. Beaucoup d'entre eux reconnaissent ce qu'ils doivent à la littérature yiddish, dont l'influence ressort nettement de leurs œuvres, même si l'on se borne à une analyse rapide. Enfin, certains poètes juifs éminents traduisent en anglais la poésie yiddish.

581. Dans une bibliographie des écrivains juifs du Canada, on en a dénombré 76, dont 69 écrivent en yiddish, 6 en hébreu, et 1 dans les deux langues¹. La littérature yiddish canadienne a une longue tradi-

1. ROME, *A Selected Bibliography of Jewish Canadiana*.

tion. Dès 1900, Montréal avait la réputation d'être un centre important de culture yiddish, grâce aux nombreux écrivains et intellectuels qui y vivaient. Le rythme accru de l'immigration et l'arrivée des survivants des massacres d'Europe ont, à bien des égards, communiqué une nouvelle vigueur à la culture yiddish au Canada. La littérature, en particulier, y a gagné plusieurs hommes de lettres de valeur et Montréal a conservé sa réputation, comme l'atteste le nombre de prix littéraires internationaux obtenus.

582. On trouve des écrivains de talent dans tous les genres de littérature publiée en yiddish et en hébreu au Canada, mais la poésie mérite une mention particulière, tant pour la qualité que pour la quantité. En tête de liste s'inscrit Jacob I. Segal, né en Pologne, qui, en l'espace de 40 ans, a publié 12 forts volumes ; puis, Ida Massey, Melech Ravitch, et bien d'autres. Malheureusement, les trésors de la littérature yiddish ne peuvent guère être appréciés que par les membres du groupe juif qui parlent yiddish, et dont le nombre ne cesse de décroître¹. Peu de ces œuvres ont été traduites en anglais ou en français.

Poésie

583. Les œuvres yiddish écrites au Canada continuent la tradition européenne, et non seulement dans ses thèmes. Images, motifs et états d'âme sont le reflet du passé et des pays d'émigration, et les événements de la dernière guerre ont encore renforcé la tendance à se rattacher au passé. Les thèmes canadiens ne sont pas complètement absents des œuvres des immigrés d'après-guerre, mais on les trouve plus fréquemment chez la génération qui est née ou a grandi au Canada. Beaucoup de romans yiddish sont autobiographiques, alors que la littérature hébraïque, elle, comprend surtout des ouvrages d'érudition et de théologie.

b. En islandais

584. Un petit groupe de colons islandais courageux qui affrontaient les épreuves de la vie de pionnier ont transplanté dans le Nouveau Monde leur riche tradition littéraire et, en particulier, leur amour de la poésie. Toutes proportions gardées, aucun autre groupe — pas même le britannique et le français —, ne compte autant de poètes aussi féconds. Bien qu'une grande partie de leurs œuvres n'aient pas de valeur littéraire durable, l'importance de la production démontre que le sens poétique islandais a survécu au Canada, en dépit de conditions défavorables. En 1937, un certain nombre de revues publiaient des poèmes d'au moins 70 Canadiens d'origine islandaise.

Poésie

1. Le pourcentage des personnes d'origine juive qui mentionnaient le yiddish comme langue maternelle était de 95 % au recensement de 1931, de 76 % à celui de 1951 et de 32 % à celui de 1961.

585. On ne trouve probablement aucun poète plus fécond que Stephan G. Stephansson. Son œuvre remplit six volumes totalisant 1 800 pages. Comme beaucoup de poètes islandais, il est agriculteur et autodidacte. Né en Islande, il partit pour l'Amérique du Nord à l'âge de 17 ans et fit vivre une nombreuse famille en cultivant la terre. Il n'en est pas moins devenu l'un des poètes islandais modernes les plus éminents. Son champ de vision poétique est exceptionnel. Il englobe le monde d'autrefois et celui d'aujourd'hui, l'amour de son pays natal et de son pays d'adoption, un radicalisme religieux et social, un pacifisme et une profonde communion avec la nature. Sa maîtrise de la langue, sa valeur intellectuelle et poétique apparaissent dans les aspects formels de sa poésie. Ne se contentant pas de suivre les règles établies, il a enrichi la langue islandaise de formes nouvelles et de modes d'expression originaux. La nature est son thème favori, le lyrisme, son état d'âme dominant. Une grande partie de sa poésie s'inspire de la prairie et du splendide panorama des montagnes. « Aucun autre poète canadien, en quelque langue que ce soit, n'a tracé un tableau aussi magistral de l'Ouest du Canada¹. »

586. Les prosateurs islandais sont beaucoup moins nombreux, mais on leur doit tout de même un vaste choix d'écrits : romans, nouvelles, pièces de théâtre, mémoires et contes de fée. La littérature islandaise est un pont entre le pays d'origine et le Nouveau Monde. Les quelques Canadiens d'une autre origine capables de l'apprécier l'accueillent avec un enthousiasme sans réserve. Voici l'appréciation d'un critique :

Il est à la gloire des colons islandais d'avoir, dès la première génération, créé une poésie axée sur le Canada et sur leur expérience du Canada, qui soutienne la comparaison avec les meilleures œuvres que leur pays d'adoption a produites en trois siècles².

c. En ukrainien

587. Avant la première guerre mondiale, il y avait peu d'intellectuels parmi les immigrants ukrainiens au Canada. Néanmoins, plusieurs livres et périodiques en ukrainien furent publiés, et les conditions furent créées qui permettraient l'épanouissement d'une littérature ukrainienne au Canada. La parution, en 1908, des *Immigrant Songs of the Old Land and the New*, de Theodore Fedyk, eut un grand retentissement. Réédité plusieurs fois, cet ouvrage a atteint un tirage total de 50 000 exemplaires. On peut aussi mentionner des recueils de poésie, des pièces de théâtre et quelques romans, dont les thèmes les plus fréquents

1. KIRKCONNELL, « Canada's Leading Poet : Stephan G. Stephansson, 1853-1927 », p. 272. Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III.

2. KIRKCONNELL, *Canadian Overtones*, p. 15. Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III.

sont la nostalgie du pays natal et la douleur devant la solitude et l'âpreté de la vie au Canada.

588. L'entre-deux-guerres vit l'immigration d'artistes et d'intellectuels ukrainiens. La production littéraire commença alors à présenter un caractère plus raffiné et plus varié. En même temps, la première génération née au Canada atteignait l'âge adulte et s'efforçait de développer des thèmes canadiens, les associant parfois à des thèmes ukrainiens. On publia moins de poésie et plus d'ouvrages en prose, notamment de courts essais, des nouvelles et un certain nombre de romans ambitieux. Fut particulièrement remarquable la trilogie d'Ilya Kiriak, *Sons of the Soil*, dont on a dit : « C'est une grande épopée de l'Ouest canadien et qui, à ce titre, doit être reconnue non seulement par les personnes d'origine ukrainienne, mais par tous les Canadiens¹. » L'œuvre de Kiriak a été traduite en anglais par un autre écrivain éminent, Michael Luchkovich, et condensée par Laura Salverson.

589. On estime que, depuis la deuxième guerre mondiale, une cinquantaine d'écrivains, de poètes et d'universitaires ukrainiens à la réputation bien établie se sont fixés au Canada. Bon nombre d'entre eux continuent à publier dans leur langue d'origine. La production poétique est particulièrement importante et M. I. Mandryka est l'un des poètes les plus marquants. Diverses organisations ont fondé des prix pour consacrer les meilleures réussites du monde littéraire et on trouve actuellement un cercle littéraire ukrainien actif dans quatre grandes villes du Canada. L'époque actuelle se distingue sans doute par une activité intense, par l'appréciation des œuvres du passé, leur approfondissement et la recherche de nouvelles sources. De tous les groupes ethniques du Canada, ce sont les Ukrainiens qui ont la plus forte production littéraire dans une langue autre que l'anglais ou le français. Il s'agit là d'un phénomène insolite, car un bon nombre d'entre eux sont nés et ont grandi dans notre pays. Cette production en langue ukrainienne ne le cède qu'à celle de l'Ukraine même.

Évolution de
l'après-guerre

d. Traductions

590. Les Canadiens d'origine ni britannique ni française cherchent parfois, au moyen de traductions, à faire connaître leur patrimoine culturel aux deux principaux groupes ou à tirer profit des traditions de ces derniers. *La poésie du Québec contemporain* est une anthologie de 19 poètes québécois traduite en ukrainien. En 1963, *Sub signo sancti Hyacinthi*, brève histoire de la communauté polonaise d'Ottawa, a été

1. ANDRUSYSHEN, « An Epic of Western Canada », pp. 16-17. Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III.

publiée en polonais, en français et en anglais. Il convient d'encourager les publications de ce genre, car elles suscitent des échanges entre les groupes culturels du Canada.

B. La musique

591. Il y a une centaine d'années, la plus grande partie de la population du Canada ne pouvait encore entendre que de la musique folklorique, de la musique religieuse et des airs de fanfare appartenant aux traditions britannique et française. Une petite minorité goûtait la musique profane d'Europe, surtout celle d'Allemagne et celle d'Italie. Des immigrants allemands et des Canadiens d'origine allemande remplissaient les fonctions de chef de fanfare, de maître de chapelle, de soliste, de professeur, d'importateur d'instruments et de partitions ; ils ont fondé des bibliothèques d'œuvres musicales et créé des associations professionnelles. En outre, des artisans allemands ont mis sur pied l'industrie canadienne du piano. C'est seulement à l'époque de la Confédération que l'on voit des musiciens d'origine britannique et d'origine française assumer des rôles de premier plan.

Historique

592. Vers la fin du XIX^e siècle, le Canada possédait une culture musicale dont la diversité et la qualité attiraient les musiciens célèbres en tournée. De plus, quelques Canadiens qui étaient allés se perfectionner à l'étranger avaient acquis une renommée internationale. Néanmoins, le Canada restait, au premier chef, importateur de talents et tributaire des compositeurs étrangers. Cette situation est demeurée sensiblement la même pendant les 20 premières années du siècle actuel, malgré l'adoption de thèmes canadiens et l'entrée en scène d'un plus grand nombre de musiciens nés au Canada. Les enfants des immigrants mélomanes arrivés au début du siècle étaient en âge de se lancer dans les carrières musicales vers les années 20. Depuis, « on ne pourrait imaginer d'orchestre canadien sans exécutants d'origine ukrainienne, juive ou italienne¹ ».

593. Dans les années 30, certains jeunes compositeurs ont subi l'influence des courants contemporains, notamment ceux que représentent Schönberg, Prokofiev, Stravinsky, et des écoles britannique, française et américaine. Toutefois, c'est seulement vers 1950 que les chefs d'orchestre, les professeurs et le public mélomane ont commencé à s'intéresser sérieusement à leurs œuvres.

594. Depuis la seconde guerre mondiale, la musique marque des progrès rapides au Canada. Elle fait preuve d'une vitalité et d'une diversité étonnantes et intéresse un public de plus en plus nombreux. Des artistes qui ont reçu une bonne partie de leur formation au Canada se

1. KALLMAN, *A History of Music in Canada*, p. 202. Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III.

font applaudir dans les salles de concert, les troupes d'opéra et les orchestres les plus réputés du monde, et la musique des compositeurs canadiens commence à figurer au répertoire d'artistes de classe internationale.

595. Des artistes qui sont nés ou qui ont grandi au Canada jouent un rôle important dans cette évolution, mais bon nombre ne sont d'origine ni britannique ni française. C'est le cas des familles de musiciens les plus connues, dont les Adaskin, les Agostini, les Brott et les Masella. Dans les œuvres de certains compositeurs, on retrouve l'influence de l'origine ethnique ; par exemple, John Weinzweig, dans sa sonate pour piano et violoncelle intitulée *Israel*, et Alexander Brott, dans *Chassidic Dance*, s'inspirent de thèmes juifs.

596. L'apport de ceux qui sont nés ou qui ont grandi au Canada n'aurait pas été possible sans le stimulant de musiciens étrangers établis au Canada depuis la seconde décennie du siècle. Il s'agit surtout d'Européens, originaires de pays possédant une culture et des traditions musicales anciennes et renommées. Ils ont enrichi le Canada de leurs talents ou de leurs techniques, en tant que compositeurs, chefs d'orchestre, instrumentistes, chanteurs, musicologues, professeurs et critiques.

Influence des
immigrés

597. La grande majorité de ces musiciens sont arrivés au Canada en pleine possession de leurs facultés créatrices. La plupart étaient jeunes et venaient d'entreprendre une carrière indépendante, ou étaient sur le point de le faire. Beaucoup avaient été formés dans d'excellentes écoles par des maîtres réputés, et certains avaient connu les dernières tendances de la musique européenne. Leur compétence leur a ouvert les cercles musicaux canadiens, facilité les contacts avec les musiciens nés au Canada et, souvent, leur a valu des postes avantageux où ils pouvaient influencer l'évolution de la musique au pays.

598. Les musiciens arrivés au Canada vers la fin des années 30 et au cours des années 40 sont particulièrement dignes d'attention. Ils ont trouvé le pays prêt à accueillir de nouvelles initiatives et beaucoup d'entre eux lui ont apporté un concours manifeste en fondant des écoles de musique, des orchestres, des troupes de ballet et d'opéra. Leurs successeurs poursuivent cette œuvre et la développent. Jamais auparavant « des musiciens originaires des pays germaniques et slaves n'avaient joué un rôle aussi important dans l'évolution de la musique au Canada¹ ». Il convient aussi de mentionner l'apport notable des musiciens originaires des trois États baltes : Lettonie, Estonie et Lituanie.

599. Le Canada a progressé d'une façon particulièrement remarquable dans le domaine de la composition. La critique et le public ont

Compositeurs

1. BECKWITH, « Music », p. 157. Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III.

accueilli avec la même faveur les œuvres de nombreux compositeurs, dont Oskar Morawetz, Otto Joachim, Udo Kasemets, Talivaldis Kenins, George Fiala et Sonia Eckhardt-Gramatté, qui avaient déjà du renom en Europe avant d'immigrer au Canada. En 1946, Morawetz entra comme professeur au Royal Conservatory of Music de Toronto et ne tarda pas à remporter des prix dans des concours organisés par l'Association canadienne des compositeurs. Depuis, ses œuvres ont été jouées par certains des orchestres les plus réputés, tant en Europe qu'au Canada. Il utilise surtout des techniques traditionnelles alors qu'Istvan Anhalt et Udo Kasemets, plus d'avant-garde, sont adeptes de l'atonalité de Schönberg.

Orchestres 600. Souvent les orchestres symphoniques canadiens sont dirigés par des immigrants d'origine ni britannique ni française, ou encore par des chefs d'orchestre pour qui les frontières n'existent pas. Depuis la fin de la guerre, la création, dans plusieurs villes canadiennes, d'orchestres symphoniques et d'orchestres de chambre professionnels et amateurs est l'œuvre d'immigrés. Ces orchestres n'ont pas toujours duré, mais ils n'en ont pas moins joué un rôle considérable dans la vie musicale du Canada. Citons à titre d'exemple Mateusz Glinkski, chef d'orchestre, musicologue et spécialiste de Chopin, émigré de Pologne au Canada en 1956, qui a mis sur pied la faculté de musique de l'Université de Windsor et dirige aujourd'hui l'orchestre de Niagara Falls. Pendant leurs séjours dans notre pays, des chefs d'orchestre comme Walter Susskind, Thomas Mayer, Zubin Mehta et Seiji Ozawa ont souvent apporté éclat, animation et rayonnement international à la scène musicale canadienne. On trouve aussi beaucoup d'immigrés d'une autre origine ethnique chez les instrumentistes.

Formation musicale 601. Autrefois, beaucoup de musiciens canadiens allaient parfaire leur formation musicale en Europe. Il n'en est plus tout à fait ainsi de nos jours. Le Canada compte un grand nombre d'artistes et de professeurs européens, ce qui permet à nos étudiants en musique de compléter leur formation dans leur propre pays. Dans beaucoup d'universités et d'écoles privées, le noyau du corps enseignant des facultés et départements de musique se compose d'immigrés des trois dernières décennies. Ceux-ci accomplissent, en outre, un travail considérable dans le secteur de la musicologie.

602. Certains de nos solistes, chanteurs et instrumentistes les plus éminents sont des immigrants de date plus ou moins récente. Citons, entre autres, le violoncelliste Walter Joachim, la claveciniste Greta Kraus, et le bassoniste Jan Rubes. D'autres produisent, composent ou dirigent la musique de programmes pour la radio ou la télévision et participent à presque toutes les activités et manifestations de caractère musical.

603. Nombre de groupes ethniques se sont dotés d'orchestres et de chœurs afin de faire connaître à leurs membres la grande musique et la musique populaire de leur pays d'origine. Ces ensembles sont de qualité variable, mais il en est d'excellents. Ils entretiennent le goût de la musique et encouragent le développement des talents, et ainsi contribuent à la formation des musiciens et du public. Il est arrivé parfois qu'ils aient forgé des liens d'estime et de compréhension entre un groupe par ailleurs fortement isolé et ses voisins. La musique sacrée a joué aussi un rôle important dans les activités musicales des divers groupes. Les organistes et maîtres de chapelle ont contribué très fortement à développer les talents et à former le goût du public.

Musique
folklorique et
religieuse

C. Les arts du spectacle

1. Ballet

604. L'opéra et le ballet sont souvent tenus pour l'aristocratie de l'art et l'indice du raffinement artistique d'une société. Tous deux combinent la musique et l'interprétation scénique et exigent une synthèse de deux modes d'expression. Ils sont coûteux et s'adressent généralement à un public restreint. Leur implantation au Canada, d'abord lente, a marqué des progrès rapides depuis la deuxième guerre mondiale. Des artistes d'origine ni française ni britannique, immigrés ou nés au Canada, y ont joué un rôle de premier plan.

605. Parmi les danseurs de ballet du Canada, on trouve un nombre exceptionnellement élevé d'immigrants, dans les débuts tout particulièrement. Le fondateur de la première troupe professionnelle canadienne, Boris Volkoff, né en Russie, Célia Franca, des Ballets nationaux, et Ludmilla Chiriaeff, de la troupe des Grands ballets canadiens, sont tous trois des pionniers de cet art et possèdent un talent, une formation et un dévouement remarquables. Au cours des dernières années, le nombre d'artistes nés au Canada a fortement augmenté, particulièrement chez les danseurs. Aujourd'hui, beaucoup d'immigrés sont professeurs, directeurs artistiques, décorateurs de théâtre et dessinateurs de costumes. Dans ces postes clés, ils communiquent à la jeune génération d'artistes canadiens leurs idées créatrices et le fruit de leur vaste expérience.

Progrès du ballet

606. Au cours des dernières années, les troupes de ballet canadiennes ont obtenu de remarquables résultats. Elles ont effectué avec succès plusieurs tournées à l'étranger et certains de leurs danseurs ont obtenu des distinctions internationales fort convoitées, à l'occasion de concours qui les opposaient à des compagnies dont la renommée est

établie de longue date. Par exemple, Galina Samtsova, originaire d'Ukraine, a été acclamée au Festival international de Paris. En 1966, Martine Van Hammel, née aux Pays-Bas, a remporté un autre trophée international. En un quart de siècle, le ballet canadien est passé du stade amateur à un niveau d'interprétation qui égale parfois celui des meilleures troupes professionnelles de n'importe quel pays. La facilité avec laquelle les artistes canadiens se font accepter des compagnies non canadiennes, en particulier de celles des États-Unis, indique la qualité de la formation dispensée dans nos écoles de ballet, mais témoigne également de l'impuissance de notre pays à retenir ses jeunes talents. Aujourd'hui, le ballet est partie intégrante de la vie culturelle canadienne, et des immigrants d'origines ethniques très diverses ont fortement contribué à sa valeur artistique.

2. Opéra

Progrès
de l'opéra

607. Le progrès de l'opéra dépend de plusieurs conditions. Il faut des artistes de talent et très bien formés, des experts dans ce genre de production, des salles appropriées, un public mélomane et de généreux protecteurs. Avant 1945, plusieurs de ces conditions essentielles faisaient défaut au Canada ; certaines, aujourd'hui encore, se réalisent rarement. Il n'y a que cinq villes où l'on donne régulièrement de l'opéra avec le concours de professionnels : Québec, Montréal, Toronto, Edmonton et Vancouver. Quelques représentations ont également lieu, chaque été, à Stratford, en Ontario, à l'occasion du Festival Shakespeare.

608. Depuis la fin du XVIII^e siècle, les représentations d'opéra, au Canada, sont données d'une façon occasionnelle, généralement par des troupes en tournée et dans des salles conçues pour à peu près tout sauf l'opéra. Les quelques tentatives canadiennes ont été infructueuses et sans lendemain. Toutefois, au cours des 25 dernières années, les conditions nécessaires à l'exécution professionnelle d'opéras se sont améliorées.

609. Comme les autres arts, l'opéra a reposé au début sur les artistes et les techniciens de pays ayant des traditions en ce domaine. Cette dépendance s'est atténuée graduellement, grâce au concours des immigrants qui, possédant le talent, la formation et l'expérience voulus, ont donné à l'opéra canadien de solides assises.

Première école
d'opéra

610. En 1946, l'ouverture de la première école d'opéra a constitué une étape importante dans l'histoire de la musique au Canada. Elle est en grande partie l'œuvre d'Arnold Walter, musicien, musicologue et professeur né en Autriche, et de plusieurs autres immigrants européens, dont Nicolas Goldschmidt et Felix Brentano. Maintenant intégrée à l'Université de Toronto, cette école a déjà à son actif des succès impor-

tants. Certains de ses anciens élèves se sont produits dans les salles les plus réputées du monde. Le fameux soprano d'origine grecque Teresa Stratas, née au Canada, illustre, comme bien d'autres, notre enseignement de la musique. Mentionnons aussi un établissement qui a beaucoup contribué à développer le goût de l'opéra, la Banff School of Fine Arts, dont la section de chant et d'opéra est dirigée par Ernesto Vinci, Italien de naissance.

611. Herman Geiger-Torel, qui est d'origine allemande, a depuis son arrivée au Canada en 1948 lié son destin à celui de la Canadian Opera Company. « Il est l'âme de cette compagnie depuis le début, et c'est à lui surtout que l'on doit le style qui s'y manifeste déjà¹. » Une autre personne a joué un rôle de chef de file dans cette troupe de Toronto, soit Ernesto Barbini, son directeur et chef d'orchestre, qui est d'origine italienne.

3. Danses folkloriques

612. Un grand nombre de groupes ethniques encouragent leurs jeunes membres à apprendre les danses de leur folklore considérées comme une forme d'art, pour les exécuter au cours de manifestations dont profiteront et les groupes eux-mêmes et le grand public. Les danses traditionnelles, exécutées en costumes nationaux plus ou moins authentiques, ont longtemps constitué la partie la plus appréciée des concerts, réunions et festivals. Il s'est formé d'innombrables ensembles de qualité inégale. On a fondé des écoles pour enseigner ces danses populaires, maintenir un certain niveau d'exécution et assurer la fidélité des figures et costumes. Parfois leurs élèves les plus doués sont passés dans des écoles de ballet ou de danse moderne et sont devenus danseurs professionnels, professeurs ou chorégraphes.

613. La création de la troupe des Feux-Follets, à Montréal, est due à l'intérêt que suscite depuis quelque temps l'art de la danse populaire. Cette troupe comprend danseurs, chanteurs et musiciens d'origines ethniques fort diverses. Les danses de bon nombre des pays qui ont contribué à l'enrichissement culturel du Canada figurent à son répertoire. Elle a remporté un succès considérable lors de ses récentes tournées dans notre pays et à l'étranger.

4. Théâtre

614. Les premières représentations dramatiques au Canada remontent presque au début de la colonisation. Elles ont d'abord été le fruit d'activités sporadiques d'amateurs. Plus tard, sont arrivés des

1. NEEL, « Opéra », p. 63. Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III.

troupes professionnelles dont les représentations en tournée ont connu le plus grand succès vers la fin du XIX^e siècle et juste avant la première guerre mondiale. Le système des tournées sombra au cours des années 20. Et, malheureusement, des initiatives prometteuses à l'échelon local furent rapidement anéanties par la crise économique. Depuis la seconde guerre mondiale, le théâtre est florissant. Sur le plan professionnel, il n'a cessé de prendre de l'ampleur, comme en font foi la multiplication des troupes, la naissance du Festival Shakespeare à Stratford, la création de l'École nationale de théâtre et la réalisation d'émissions dramatiques à la radio et à la télévision, spécialement par Radio-Canada. Les activités du théâtre amateur ont également augmenté.

615. Les immigrants ont certainement joué un rôle dans l'épanouissement du théâtre au Canada mais, étant donné que cet art est intimement lié à la langue, les acteurs sont généralement originaires des pays anglophones ou francophones. Les membres des autres groupes linguistiques y ont contribué à titre de directeurs, metteurs en scène, dessinateurs de costumes, décorateurs et techniciens de diverses spécialités.

Le théâtre amateur

616. En général, les différents groupes ethniques ont commencé à faire du théâtre amateur en d'autres langues que l'anglais et le français peu après leur établissement au Canada. Le théâtre n'exigeait pas d'instruction et fournissait aux immigrants le moyen d'exprimer leurs espoirs et leurs craintes, face à un monde à la fois déroutant et passionnant. Dans les plus grandes villes, il existait même un théâtre professionnel ou semi-professionnel, que venaient étayer des troupes en tournée. Plus tard, ce théâtre déclina ; néanmoins, certains groupes, les Ukrainiens, par exemple, continuent à entretenir des compagnies.

Nouvelles
expériences

617. La tendance croissante des immigrants à s'établir dans les zones urbaines a été à l'origine de deux expériences pleines d'intérêt. Tout d'abord, celle du New Canadian Theater, à Toronto. Depuis 1933, cette compagnie présente des pièces interprétées par des immigrants qui, en raison de leur fort accent en anglais, ne peuvent faire partie des autres troupes anglophones. Grâce à cette initiative originale, d'anciens acteurs professionnels d'Europe disposent d'une scène où ils peuvent exercer leur art en anglais et le public a l'occasion de voir des pièces européennes que l'on présente rarement au Canada. De cette façon, le groupe de Toronto met en valeur le talent d'acteurs qui ont immigré au Canada et, en même temps, offre des pièces étrangères au répertoire habituel des tournées d'amateurs. La seconde expérience a été tentée à Montréal, avec La Poudrière, le seul théâtre du Canada où l'on présente des pièces en diverses langues. Depuis sa fondation en 1958, il a monté des spectacles en français, en anglais, en allemand, en espagnol et en italien.

D. Les arts plastiques

1. Peinture

618. Jusqu'au début du siècle, les progrès de la peinture au Canada ont été lents et étaient attribuables, pour une bonne part, à des immigrants, tels Cornelius Krieghoff, William von Moll Berczy, William Raphael et Otto Jacobi, qui avaient déjà reçu leur formation artistique avant leur arrivée, ainsi qu'à des Canadiens de naissance qui étaient allés se perfectionner à l'étranger, tels Paul Peel, James Wilson Morrice et Maurice Cullen. Tom Thompson, le Groupe des sept et leurs disciples ont introduit dans la peinture un esprit canadien qui est clairement résumé dans le manifeste du Groupe des sept de février 1933 :

Le Groupe des sept a toujours pensé que l'art doit s'inspirer du pays et qu'un peuple n'atteint son mode propre d'expression artistique que lorsque ses artistes affirment leur personnalité et lorsque, par la connaissance directe du pays et par la variété inépuisable des thèmes nouveaux et inexplorés qu'ils y trouvent, ils produisent des œuvres en reflétant la réalité dans le temps et dans l'espace [...] Il a toujours soutenu pour ses membres et pour les autres le droit à la liberté d'expression, convaincu que seule la diversité des points de vue peut susciter un intérêt grandissant pour les arts de ce pays¹...

Cet esprit subsiste toujours en grande partie, bien qu'il ne s'exprime plus dans un mode national unique mais plutôt dans des styles régionaux, auxquels participent alors des peintres américains et canadiens.

619. La peinture canadienne a été sensible à diverses influences, tant nationales qu'étrangères. Parmi les artistes d'origine ni britannique ni française, nés ou formés au Canada, citons Bruno Bobak, Aba Bayevsky, Takao Tanabe, Kazuo Nakamura, Roy Kiyooka, Louis Mulstock, William Kurelek, Carl Schaefer et Guido Molinari. Au nombre des immigrants qui avaient reçu leur formation avant de venir au Canada, on compte Fritz Brandtner, John Korner, Paraskeva Clark, Herbert Siebner et Jan Menses.

620. Si, parfois, l'influence de la culture d'origine de l'artiste ne ressort pas nettement de son œuvre, il arrive aussi qu'elle soit manifeste. Ainsi, le folklore et la tradition religieuse transparaissent dans les tableaux de la vie rurale de l'Ouest exécutés par William Kurelek, fils d'immigrés ukrainiens né en Alberta. Les œuvres de plusieurs artistes japonais nés au Canada évoquent l'art oriental par la délicatesse du dessin et des couleurs. Les artistes juifs s'en tiennent au figuratif, en

1. Cité dans *Les arts, lettres et sciences au Canada*, p. 410. Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III.

dépit de la tendance générale à l'art abstrait. Cette attitude est assez typique pour amener les critiques à formuler des hypothèses sur son fondement culturel.

2. *Sculpture*

621. Récemment encore, on n'accordait à la sculpture que peu d'attention dans les milieux artistiques du Canada, bien qu'elle fût très ancienne chez les Indiens, les Esquimaux et au Québec. Aujourd'hui, elle bénéficie du mouvement général d'intérêt et d'activité suscité par les arts, ainsi que de son association grandissante avec l'architecture. Des sculpteurs, venus à titre d'immigrants, ont joué un rôle important, aussi bien à l'époque où le public ne s'intéressait pas à cette forme d'art qu'à celle plus récente où la sculpture a commencé à susciter plus de curiosité. L'un d'entre eux, Emmanuel Hahn, d'origine allemande et l'un des premiers sculpteurs influents, a aussi créé plusieurs timbres et pièces de monnaie canadiens. Un critique écrivait, en 1962 :

Bon nombre d'Européens, parmi lesquels figurent des artistes de qualité, tels Deichmanns, Dora de Pédery-Hunt, Kopmannis, Leonard Osterle et une bonne douzaine d'autres, ont apporté au Canada de vieilles traditions, l'art du dessin ainsi que des formes et des images nouvelles ; ceux qui enseignent contribuent dans une large mesure à l'établissement de normes de valeur internationale¹.

Citons également Marcel Braitstein, Leo Mol, Anne Kahane, Yosef Drenters, Sorel Etrog et Augustin Filipovic, immigrés qui ont leur place dans le développement de la sculpture au Canada. Des Canadiens de naissance, d'origine ni britannique ni française, ont aussi atteint à la renommée dans le domaine de la sculpture.

3. *Architecture*

622. De nombreuses personnes d'origine ni britannique ni française se sont inspirées de l'architecture de leur pays d'origine dans la construction de maisons, d'églises, d'édifices publics, rendant ainsi familiers aux Canadiens divers styles architecturaux. On en trouve des exemples à Vancouver, Winnipeg, Toronto et Montréal. Les premières constructions étaient généralement modestes, mais l'aisance venant, on les a remplacées par de plus grandes et de plus ornées, souvent de style composite et d'aspect moins plaisant. Une nouvelle génération d'architectes, d'origines ethniques très diverses, a adapté au milieu canadien l'architecture européenne traditionnelle, ainsi que les conceptions et les ma-

1. JARVIS, « Sculpture in Canada », p. 269. Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice III.

tériaux d'aujourd'hui. D'autres, au patrimoine culturel ni anglais ni français, ont conçu bon nombre de nouveaux édifices publics des plus remarquables : églises, centres culturels, aéroports, hôtels de ville et établissements scolaires. Ils ont tous contribué à l'enrichissement architectural de leur milieu, mais les Ukrainiens et les Japonais méritent une mention particulière.

4. Arts graphiques

623. Les arts graphiques comprennent de nombreux métiers qui trouvent leur utilité dans diverses branches de l'industrie : la gravure, la lithographie, l'illustration de livres et la photographie. Le *design* en publicité, à la télévision, dans les livres et les revues est peut-être le domaine des arts graphiques où le Canada manifeste le plus de dynamisme. Les immigrants y ont été pour beaucoup et ils ont remporté un certain nombre de distinctions internationales. Souvent leur travail a déterminé des progrès dans la voie de la compétence professionnelle et du raffinement.

624. Nicolas Hornyansky, né en Hongrie et artiste de grand savoir, a été l'un des plus remarquables imprimeurs et graveurs à l'eau-forte du Canada. Ses gravures sont très appréciées aujourd'hui, et son œuvre a fortement influencé les artistes de la génération suivante. Il a enseigné de nombreuses années au Ontario College of Art et a joué un rôle important dans la création de la Society of Canadian Printers, Etchers and Engravers. Parmi les autres artistes dans ce domaine, citons Viktoras Bruckus, né en Lituanie, et Telesforas Valius, lauréat en 1958 de l'exposition de la Canadian Society of Graphic Arts. Vera Frankel est une autre artiste dont les travaux dénotent une grande richesse de thèmes et de ressources techniques. Des membres des autres groupes ethniques ont porté la photographie à un haut niveau artistique. Parmi eux, citons Yosouf Karsh, Malak, Roloff Beny, Henri Rossier, John de Visser et Kruer Taconis.

Gravure et
photographie

5. Artisanat

625. Les avis sont très divergents lorsqu'il s'agit de situer l'artisanat par rapport aux beaux-arts. Certains le considèrent comme intermédiaire entre le travail de l'artiste et celui de l'habile ouvrier. D'autres, particulièrement ceux qui s'y adonnent, rejettent cette division.

626. Un afflux d'artisans européens, qui s'est produit surtout après la seconde guerre mondiale, a ranimé les arts manuels existants et en a implanté de nouveaux. Leurs aptitudes, leurs connaissances, leur expérience et leurs traditions en matière de dessin et de technique ont

Apport des
immigrés

contribué à faire de l'artisanat canadien une industrie florissante. Leur influence sur sa qualité et son orientation est indéniable. Aussi est-il très difficile de choisir des exemples parmi tous ceux à qui l'on doit sa variété et sa qualité croissante. Les pièces tissées de Krystyna Sadowska, et les céramiques, les poteries et les tapisseries de Lidia Stolfa, toutes deux nées en Pologne, ont remporté plusieurs prix dans des expositions internationales. D'autres œuvres se sont imposées, notamment les céramiques de Dora Wechsler, les figurines en terre cuite de Hilda Bolte, la porcelaine décorative de Bronka Michalowska, les vitraux d'Ernestine Tahedl, la porcelaine fleurie de Jan Petrik, les maquettes typographiques d'Antje Lingner, les émaux de Tutzi Haspel Seguin, la poterie et les céramiques de Roman Sadowski, Dorothy Midanik, E. Drahanchuck et Rose Truchnovsky. Plusieurs enseignent les arts et l'artisanat, parfois dans leurs propres écoles, ou tiennent des galeries et des boutiques.

E. Les associations

627. Préserver et promouvoir les arts et les lettres qui se rattachent à leur groupe aujourd'hui, tel est le principal objectif d'un grand nombre d'associations des minorités ethniques. Beaucoup d'entre elles ont été fondées pour aider à maintenir un certain mode de vie, et ce n'est que par la suite qu'elles ont pris conscience de leur rôle dans la préservation de la langue, de la littérature, des arts et des métiers artisanaux. Toutefois, depuis la première guerre mondiale et davantage encore depuis la seconde, un grand nombre, surtout celles de fondation assez récente, se sont préoccupées dès le début d'encourager les arts, les lettres et les métiers artisanaux chez les membres de leur groupe.

Prix 628. Les associations qui s'occupent directement des arts et des lettres sont de deux types : celles qui s'efforcent principalement de réunir des fonds et celles qui s'intéressent aux activités d'ordre culturel. La première catégorie embrasse les fondations qui distribuent bourses et prix aux élèves dignes d'intérêt, et habituellement de même culture que le donateur. On exige souvent d'eux qu'ils connaissent la langue du groupe et participent activement à sa vie culturelle. Ces prix vont de \$ 25 à quelques centaines de dollars.

Foyers d'étudiants 629. La remise de bourses d'études est un usage assez récent. À l'origine, la presque totalité des fonds réunis par les associations servaient à financer des foyers d'étudiants dans les villes. Le logement constituait un facteur important pour l'amélioration du niveau d'instruction chez les immigrés, spécialement dans les communautés rurales de l'Ouest, où les établissements scolaires étaient généralement infé-

rieurs à ceux des zones urbaines. En outre, les foyers d'étudiants étaient des centres d'activités se rattachant au groupe ethnique dont celui-ci tirait de grands avantages. Ceux qui forment actuellement l'élite des groupes ethniques — juristes, professeurs, hommes politiques et membres des professions libérales — sont souvent des anciens de ces foyers. Les foyers sont aujourd'hui moins nombreux et ils ont changé sensiblement.

630. La seconde catégorie comprend un large éventail de cercles littéraires, musicaux, dramatiques et universitaires, d'instituts de recherche, d'associations de professeurs d'université, de cercles du livre, de bibliothèques, de musées et d'archives. Leurs programmes sont très variés ; ils organisent conférences, débats, expositions, concerts, encouragent d'un appui financier les efforts individuels et les innovations, et s'occupent d'établir des contacts avec les autres groupes ethniques et le public canadien en général.

Autres
associations

631. Leurs structures administratives varient autant que leurs activités. Certains font partie d'associations plus importantes ; d'autres sont indépendantes, mais maintiennent des rapports amicaux avec les organisations d'autres groupes culturels. À titre d'exemple, le Canadian Polish Congress, dont l'administration centrale est à Toronto, groupe presque toutes les organisations d'origine polonaise du Canada ; la chaîne des Maisons Goethe garde un contact étroit avec les organismes qui poursuivent les mêmes buts dans les autres parties du monde. Certaines associations maintiennent des liens avec le pays d'origine, par le canal des organismes culturels de son gouvernement ou des organismes qu'il subventionne.

632. Le succès de ces deux types d'associations dépend, dans une grande mesure, de la générosité et des ressources financières des groupes qui les prennent à leur charge, et leurs méthodes de financement comprennent les dotations, les campagnes spéciales pour recueillir des fonds, et les subventions régulières.

633. On a effectué un nombre important de travaux de recherche, dont certains de grande valeur, sur la littérature, l'histoire et la vie sociale des autres groupes ethniques. Le groupe juif est celui qui a fait l'objet des études les plus nombreuses et les plus approfondies. La plupart d'entre elles ont été publiées dans l'une des deux langues officielles, généralement l'anglais.

Recherche

634. Sous l'égide d'associations culturelles diverses, de nombreux universitaires et spécialistes venus au Canada pour s'y établir après la seconde guerre mondiale, et originaires surtout d'Europe centrale et d'Europe orientale, ont continué à œuvrer dans les domaines de leur compétence et de leurs connaissances, lesquels sont souvent considérés comme secondaires par nos universités.

635. Certaines associations ont formé ces derniers temps le projet de traduire en anglais et en français les chefs-d'œuvre de leur littérature en prose et en vers. Ces traductions permettraient aux membres des groupes intéressés qui ne parlent plus la langue de leurs ancêtres, ainsi qu'au grand public, d'agrandir le champ de leurs connaissances littéraires.

636. La plupart des associations des minorités ethniques qui encouragent les arts, les lettres et l'artisanat trouvent leurs dirigeants et une grande partie de leurs effectifs parmi les immigrés de fraîche date. C'est que les membres de ces groupes nés au Canada sont plus fortement attirés par les organisations qui comptent aussi des membres d'autres groupes. Ce sont les associations ukrainiennes et juives qui semblent avoir le plus de succès auprès des membres de leur origine nés au Canada.

Les Ukrainiens

637. Dès le début, les Ukrainiens ont fondé des associations en vue de préserver leur patrimoine artistique. Ils ont financé des chœurs, des groupes de théâtre, des troupes de danseurs, des orchestres, des activités artisanales et des bibliothèques. Plus tard, le niveau de leur production artistique s'est mis à baisser. Plusieurs organisations culturelles se sont alors préoccupées de cette baisse et ont amorcé un renouveau qui, grâce à leur fierté et à un sens aigu de leur identité ethnique, a abouti à un retour à des normes esthétiques plus élevées. Même après la troisième ou la quatrième génération, bon nombre de Canadiens d'origine ukrainienne prennent toujours part à ces activités dans lesquelles ils font preuve d'esprit créateur.

U. V. A. N.

638. Depuis 1949, les intellectuels et les artistes ukrainiens, immigrés ou Canadiens de naissance, participent aux travaux d'une institution de Winnipeg, unique en son genre, l'Académie ukrainienne libre des sciences (U. V. A. N.). C'est à elle surtout que le groupe ukrainien est probablement redevable de son épanouissement scientifique, artistique et littéraire. Ses activités ne se sont pas limitées au seul domaine intellectuel et elle exerce une influence considérable sur l'orientation de la communauté ukrainienne. Son action dans le domaine scolaire a élevé le niveau culturel de l'ensemble des Ukrainiens. Directement ou indirectement, l'U. V. A. N. a participé à divers programmes culturels. Elle a son programme d'enseignement aux adultes, qui est florissant et fort bien organisé. Elle s'est lancée dans l'édition, publiant, entre autres, neuf collections de caractère généralement biographique ou bibliographique, des dictionnaires, des grammaires, des manuels scolaires et des essais dans les principales disciplines à l'exclusion des sciences. Certaines collections publient des travaux dus à des auteurs non ukrainiens. À titre d'exemple, *Onomastica Canadiana* fait appel à des collaborateurs

américains et européens. *Slavistica Canadiana* dresse le répertoire des écrits publiés au Canada sur ou par les éléments d'origine slave.

639. La diversité de la vie culturelle juive est illustrée par un réseau d'institutions embrassant presque tous les domaines. Citons, entre autres, la Bibliothèque juive publique de Montréal fondée en 1914, celles, moins importantes, de Toronto et de Winnipeg, les bibliothèques privées que l'on trouve dans un certain nombre d'autres villes, la Keren Hatarbuth Organization et le Cercle juif de langue française. Les spécialistes des sciences sociales recourent fréquemment aux rapports du Bureau des recherches du Congrès juif canadien qui, de 1962 à 1966, a poursuivi ou achevé 15 études sur les tendances démographiques, historiques et économiques de la communauté juive.

Associations de
la communauté
juive

640. Une autre institution, le Japanese Canadian Cultural Centre, à Toronto, fait preuve d'une rare largeur d'esprit. Installé dans un très bel immeuble depuis son inauguration en octobre 1963, ce centre a été conçu non seulement comme lieu de rencontre pour les membres de la communauté japonaise, mais aussi comme un hommage à l'ensemble de la population canadienne ; il est ouvert à tous sans considération d'origine et bon nombre se sont déjà prévalus de cet avantage. On peut citer en outre le Centre de documentation et de recherches polonaises de Montréal et le Polish Research Institute de Toronto. Tous deux possèdent des bibliothèques et des archives et ont contribué à la publication de plusieurs livres.

Autres
associations

F. Recommandations

641. Dans le domaine des arts, des lettres et de l'artisanat, toute recommandation tendant à assurer appui et considération à des personnes ou à des groupes d'origine ni britannique ni française serait superflue dans le cas d'œuvres s'adressant à l'ensemble de la population canadienne. L'art est un domaine où les considérations relatives à l'origine et aux antécédents n'entrent guère en ligne de compte. Toutefois, il est souhaitable, voire nécessaire, de soutenir les activités artistiques au sein des groupes. Il faut aider les organisations ayant pour but de préserver les traditions de ces groupes, d'y développer les arts et les lettres. Les documents et les objets (*artifacts*) d'intérêt historique, les beaux-arts, les arts d'expression populaire de tous les habitants de notre pays font partie du patrimoine culturel canadien. Ils contribuent à entretenir la passion du beau, le respect des artistes et des savants et à faire progresser les arts et les lettres. Les œuvres littéraires et artistiques des autres groupes ethniques élargissent aussi le champ des points de vue, des idées et des talents. Enfin, soutenir les arts, les lettres

et l'artisanat des diverses cultures, c'est affirmer que nous sommes fiers de la diversité canadienne.

Recommandation
n° 14

642. Certes le Conseil des arts du Canada accorde des bourses individuelles pour certains travaux projetés par ces organisations ; néanmoins, le genre d'appui que nous suggérons ne nous semble pas concorder avec sa ligne de conduite actuelle. La Direction de la citoyenneté du Secrétariat d'État est probablement plus indiquée pour s'en charger. Elle étudie déjà des demandes et alloue parfois des fonds pour le progrès des arts, des lettres et de l'artisanat chez les autres groupes culturels, à l'instar des organismes provinciaux et locaux dans la plupart des provinces. Ces organismes s'adressent à tous les Canadiens et nous estimons qu'il faut leur donner les moyens nécessaires pour accorder leur aide financière d'une manière ouverte, généreuse et méthodique. En conséquence, **nous recommandons que les organismes fédéraux, provinciaux et municipaux appropriés soient pourvus des moyens financiers nécessaires pour maintenir et augmenter leur aide aux associations culturelles et aux associations de recherche dont les objectifs consistent à développer les arts et les lettres des groupes culturels ni britanniques ni français.**

Recommandation
n° 15

643. Nous sommes également d'avis qu'il faut encourager les arts d'expression populaire de nos groupes ethniques. Ces arts sont des sources d'enrichissement et de diversité pour le Canada. L'œuvre effectuée par le Conseil canadien des arts populaires, sous l'égide de la Commission du centenaire, a eu pour effet de les remettre en lumière et de les faire apprécier. Il y a lieu selon nous qu'elle s'étende des arts du spectacle à toute la gamme des arts populaires. En conséquence, **nous recommandons que les frais administratifs du Conseil canadien des arts populaires, ou d'un organisme semblable, soient pris en charge par le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Direction de la citoyenneté du Secrétariat d'État.**

644. Une partie importante du soutien du Canada aux arts et aux lettres de ses groupes ethniques doit porter sur la préservation des valeurs historiques qui leur servent de fondement culturel. Or, l'histoire de ceux dont l'origine n'est ni britannique ni française est malheureusement peu connue dans notre pays. Des porte-parole de plusieurs groupes ont déploré que leur participation au développement du pays n'ait pas été suffisamment appréciée. Dans leurs mémoires, ils nous ont fait observer que les organismes publics accordaient un plus grand intérêt aux archives et aux objets historiques intéressant les Canadiens d'origine britannique ou française qu'à ceux des autres groupes culturels, et que ceux-ci avaient dû se charger eux-mêmes de rassembler, de conserver et d'exposer les documents et objets remontant à leur arrivée

et aux débuts de leur établissement au Canada. Certains ont de leur propre initiative fondé leurs musées et constitué leurs propres archives.

645. Jusqu'à un certain point, ces doléances proviennent d'un malentendu. D'une manière générale, les éléments de notre histoire ont été négligés. On ne s'est pas suffisamment intéressé au passé de notre pays pour veiller à ce que le Musée national de l'homme et les Archives publiques du Canada aient les installations et les crédits nécessaires¹. Aujourd'hui, la situation est en train de changer. Grâce en grande partie à la célébration du centenaire de la Confédération, nous nous intéressons davantage à notre histoire et nous rendons mieux compte de la valeur des sources historiques.

646. Les hauts fonctionnaires du Musée de l'homme et des Archives publiques se rendent compte du rôle capital joué par les autres groupes culturels dans l'histoire du Canada, et tiennent à ce qu'il soit mieux connu². Le Musée de l'homme s'intéresse au folklore des petits groupes ethniques et exécute depuis quelques années un programme de recherche et de publication, à la fois ambitieux et original. La première publication de musique folklorique³ porte sur cinq groupes (doukhobors, mennonites, Hongrois, Ukrainiens et Tchèques) choisis parmi les 33 qui ont fait l'objet d'une étude préliminaire. La Division d'histoire a aussi entrepris des recherches concernant les autres groupes culturels et le Musée de l'homme a accepté avec empressement les objets que certains groupes lui ont remis afin qu'il les conserve et les expose. Toutefois, lorsque ces dons ont été faits sous réserve, par exemple que les objets soient exposés en permanence ou dans telle section nommément désignée, il en est parfois résulté des malentendus entre le donateur et le personnel du Musée. Faute de locaux et de crédits suffisants, le Musée n'a pu mener à bien tous ses projets, mais on ne saurait mettre en doute son intérêt éclairé pour les autres groupes ethniques. En conséquence, **nous recommandons que le Musée national de l'homme soit pourvu des locaux et du matériel appropriés, ainsi que des crédits suffisants pour mener à bien ses projets concernant l'histoire, les organisations sociales et les arts populaires des groupes culturels ni britanniques ni français.**

Recommandation
n° 16

647. Le personnel des Archives publiques estime que sa première tâche, c'est-à-dire la conservation des documents publics, lui laisse peu de temps et d'argent pour accomplir la seconde, qui consiste à rassembler des originaux et des reproductions de textes historiques de toutes sortes ayant trait au Canada. Ses activités peuvent sembler favoriser

1. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, 1949-1951*, pp. 117-118, 133-142.

2. M. M. William Taylor, du Musée national de l'homme, et Wilfred Smith, des Archives publiques du Canada, sont de ceux qui ont examiné la situation avec nous.

3. PEACOCK, *Twenty Ethnic Songs from Western Canada*.

les Canadiens d'origine britannique et d'origine française, puisque les archives du gouvernement sont tenues en anglais et en français et que ces deux groupes sont les deux principaux au Canada. En fait, ces fonctionnaires se rendent parfaitement compte de la diversité ethnique de la population et ils sont très désireux de rassembler les documents relatifs aux autres groupes. On trouve déjà aux Archives, sur l'immigration et l'établissement de certains d'entre eux, une documentation abondante et d'importance capitale pour la recherche historique. Son personnel souhaite ardemment y ajouter livres et dossiers d'associations d'aide aux immigrants ou de sociétés de colonisation et d'établissement, ainsi que des publications de la presse des minorités ethniques contenant des lettres, des articles et des éditoriaux sur ces sujets. Réunir ces documents au même endroit à l'intention des chercheurs comporterait des avantages manifestes. Aux archives provinciales également on est au fait de la diversité culturelle de la population, et on désire obtenir des documents sur le rôle joué par les groupes dans l'évolution des provinces.

648. Le nombre des langues employées par les autres groupes ethniques du Canada pose certaines difficultés aux archivistes. Ces derniers doivent choisir les documents historiques les plus susceptibles de présenter un intérêt permanent pour la recherche. Or, il est déjà difficile de trouver du personnel versé à la fois en histoire du Canada et en archivistique ; cela serait impossible si on exigeait en plus la maîtrise de l'anglais, du français et d'une ou plusieurs autres langues. Les membres des autres groupes peuvent être d'une grande utilité dans ce domaine et nous conseillons instamment que, lorsque c'est nécessaire, on fasse appel à leur concours pour le choix des documents.

649. Les musées et archives privés qui se confinent à un seul groupe ethnique continueront d'exister et de jouer un rôle précieux en conservant les documents et les objets façonnés et en les rendant accessibles aux personnes qui ne visiteront peut-être jamais les musées nationaux et les archives publiques, et aux jeunes membres des groupes dont ils évoquent le passé. La documentation des musées et des archives privés, importante en histoire du Canada, peut aussi être très utile aux chercheurs. Nous souhaitons donc que le Musée de l'homme et les Archives publiques dressent l'inventaire de ces fonds. Il peut arriver parfois que de précieux documents faisant partie de collections privées ne soient pas accessibles aux chercheurs ou se détériorent faute de bonnes méthodes de conservation. Aussi, proposons-nous que les Archives publiques fassent le relevé de ces collections et reproduisent sur microfilm les documents présentant de l'intérêt pour l'histoire du Canada.

650. De nos recherches sur les groupes ni britanniques ni français, il ressort que les connaissances touchant ce sujet sont peu étendues. Certains de ces groupes, relativement favorisés par l'importance et la densité numériques, la prospérité et une bonne organisation, ont pu se doter de sociétés savantes et d'instituts de recherche et par conséquent disposent de travaux sur leur histoire, leur folklore ou leurs réalisations au Canada. Ces travaux ont été pour nous d'utiles compléments d'information. En recommandant qu'on aide ces organisations de recherche, nous entendons souligner leur action et en favoriser le développement. Certains spécialistes des sciences sociales ont fait des études sur tel ou tel groupe, ou sur des sujets tels que la politique d'immigration, l'aptitude de notre pays à accueillir les immigrants et l'attitude des Canadiens à l'endroit de ceux-ci. Les bibliographies publiées par le ministère de la Citoyenneté et de l'immigration en 1960, 1962 et 1964, sous le titre *Citoyenneté, immigration et groupes ethniques au Canada*, constituent d'utiles instruments pour ceux qui se livrent à la recherche ou élaborent des politiques. Toutefois, les innombrables sujets d'étude qu'offre notre population ont été à peine touchés.

651. La sociologie des rapports entre groupes ethniques, dans la mesure où elle existe vraiment, est surtout américaine. Certes, il y a beaucoup à apprendre de la recherche effectuée aux États-Unis, mais il arrive souvent que ses conclusions ne puissent s'appliquer au Canada. La société canadienne diffère de l'américaine sous nombre d'aspects qui intéressent immédiatement les immigrés et les groupes ethniques. Ainsi, chez nous les gouvernements jouent un rôle social plus étendu ; il y a deux communautés linguistiques ; la notion de la mosaïque culturelle s'est imposée au lieu de celle du *melting-pot* ; l'immigration massive s'est poursuivie après que les États-Unis eurent adopté une

politique de restriction ; notre population est de faible densité ; le Canada a pour voisin un pays plus peuplé et plus développé. En étudiant ces facteurs, nos chercheurs pourraient contribuer d'une manière originale à nos connaissances sociologiques, et favoriser la compréhension qui doit sous-tendre toute politique sociale judicieuse. Parmi les pays pluriculturels, le Canada est un des plus avancés sur le plan technologique ; des recherches sur son évolution assureraient à d'autres pays une meilleure connaissance des sociétés hétérogènes.

652. Tout au long de ce livre, nous avons signalé les domaines nécessitant des études plus poussées et, relativement à certains d'entre eux, nous avons exposé les résultats des recherches effectuées pour nous, notamment des travaux préliminaires consacrés aux associations volontaires, aux écoles et à la presse des minorités ethniques. Une part des recherches nécessaires pourrait se poursuivre sous les auspices des associations culturelles ou des organismes de recherche de certains groupes ethniques. Au nombre des domaines où leur apport serait précieux, citons les études portant sur un seul groupe (ou, tout au plus, sur quelques groupes apparentés), celles qui exigent une connaissance approfondie de la langue et de la culture, ou encore les études pour lesquelles un profond engagement personnel, s'il n'a pas de valeur en soi, du moins ne serait pas contre-indiqué.

653. Ajoutons que les recherches les plus indispensables devraient être centrées sur les relations entre groupes ethniques. Elles supposent le recours à des méthodes très poussées, ainsi qu'un détachement complet de la part des chercheurs. Il faudra que les universités, notamment leurs sections des sciences humaines et sociales, soient mises à contribution. Nous espérons que, dans les universités, des chercheurs représentant diverses origines ethniques seront en mesure, grâce à leur formation et à leur expérience, d'œuvrer à l'approfondissement des connaissances sur la société canadienne. Nous ne préconisons pas de considérations ethnocentriques dans l'examen des rapports entre les divers groupes, car ce serait contraire aux principes qui nous ont guidés dans la présente étude.

654. Nous prions instamment les universitaires et les sociétés savantes d'accorder une haute priorité aux recherches touchant l'immigration, les rapports entre groupes ethniques et leurs effets sur notre vie sociale, économique, politique et culturelle. Bien des mesures seraient propres à stimuler ces recherches. Par exemple, on pourrait établir dans l'une de nos universités un centre d'études sur l'immigration et les rapports entre groupes ethniques, ou bien, dans un institut d'études canadiennes, une section qui s'intéresserait tout particulièrement à ces questions. Les sociétés savantes, pour mettre ce domaine en relief, pourraient faire de la diversité linguistique et cultu-

relle du Canada le thème d'un séminaire, d'un numéro spécial de revue ou d'une séance lors de sessions régulières. Peut-être se chargeraient-elles aussi d'une série de publications sur l'immigration et les rapports entre groupes ethniques. Le Conseil canadien de recherche en sciences sociales pourrait entreprendre des travaux interdisciplinaires en ce domaine. Nous n'aurons pas la présomption d'indiquer par quels moyens ces recherches pourraient être encouragées, mais nous tenons à en souligner l'importance pour la société canadienne.

655. Par le passé, la recherche sur l'immigration et les rapports entre groupes ethniques était peut-être d'un plus grand intérêt pour les chercheurs de langue anglaise que pour ceux de langue française. Aujourd'hui, elle est indispensable aux deux sociétés, et est appelée à le demeurer. La communauté francophone comprend aujourd'hui des intellectuels d'un grand nombre d'origines et de langues diverses. Il faudrait donc que cette recherche dont nous soulignons l'importance soit faite par des membres des deux sociétés du Canada.

- 1. Nous recommandons que toute province qui ne l'aurait déjà fait promulgue des lois concernant les pratiques équitables en matière d'emploi et de logement et interdisant la discrimination pour raisons de race, de couleur, de religion, de nationalité, d'ascendance, ou de lieu d'origine ; et que cette législation s'applique à la Couronne et à ses divers organismes. Nous recommandons en outre que toutes les provinces créent des postes dont les titulaires veilleraient à l'application des lois relatives aux droits de l'homme. (§ 152)**
- 2. Nous recommandons que la naturalisation, le droit de vote et l'éligibilité à toute fonction politique soient soumis aux mêmes conditions, quel que soit le pays d'origine des immigrants. (§ 233)**
- 3. Nous recommandons que l'enseignement comme matières à option de langues autres que l'anglais et le français, ainsi que des civilisations qui s'y rattachent, soit incorporé au programme des écoles élémentaires publiques, là où la demande le justifie. (§ 378)**
- 4. Nous recommandons qu'un enseignement spécial de la langue officielle appropriée soit dispensé aux enfants qui entrent à l'école sans une connaissance suffisante de cette langue ; que les autorités provinciales établissent les termes et les conditions de l'aide financière relative à cet enseignement ; que les autorités fédérales viennent en aide aux provinces selon des modalités acceptables pour les deux parties, en leur accordant des subventions couvrant les frais supplémentaires. (§ 383)**


5. Nous recommandons que, là où les effectifs le justifient, les écoles secondaires publiques offrent un enseignement plus poussé des langues autres que l'anglais et le français, ainsi que des civilisations qui s'y rattachent, et un choix plus grand d'options. (§ 390)
6. Nous recommandons que les universités canadiennes élargissent leurs normes en ce qui concerne le statut ou les « crédits » qu'elles accordent, aux fins d'admission ou d'attribution de grades, pour l'étude des langues vivantes autres que l'anglais et le français. (§ 443)
7. Nous recommandons que, dans les disciplines relevant des facultés de Lettres et de Sciences sociales, les universités canadiennes offrent un plus vaste choix de cours sur certaines régions du monde qui ne se rattachent ni au monde anglophone ni à la francophonie. (§ 458)
8. Nous recommandons que le C. R. T. C. supprime les restrictions relatives aux émissions privées en d'autres langues que l'anglais et le français, sauf celles qui ont trait aux obligations administratives et civiles des détenteurs de permis ou qui s'appliquent également aux programmes en langues anglaise et française. (§ 538)
9. Nous recommandons que la Société Radio-Canada reconnaisse la présence des langues autres que l'anglais et le français dans la vie canadienne et qu'elle abolisse les restrictions qui s'appliquent à ces autres langues en matière de radiodiffusion et de télévision. (§ 539)
10. Nous recommandons que le C. R. T. C. étudie la question des émissions en d'autres langues, de façon à déterminer comment la radio et la télévision pourraient le mieux contribuer au maintien des langues et des cultures, et que la Société Radio-Canada prenne part à cette étude. Nous recommandons en outre que cette étude englobe des essais en matière d'émission radio AM ou FM dans les régions de Montréal et de Toronto. (§ 542)
11. Nous recommandons qu'une étude soit entreprise sous l'égide du C. R. T. C., pour déterminer la nature et les effets produits par l'image des autres groupes ethniques que projettent les stations de radio et de télévision anglaises et françaises des secteurs public et privé. (§ 546)
12. Nous recommandons que l'Office national du film s'emploie à faire savoir au public, notamment dans les régions où sont nombreuses

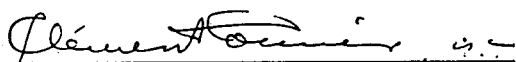
les personnes qui parlent une autre langue que l'anglais et le français, que beaucoup de ses films sont doublés dans d'autres langues que l'anglais ou le français. De plus, nous recommandons que les associations volontaires à caractère ethnique stimulent chez leurs membres l'intérêt pour la projection de ces films. (§ 553)

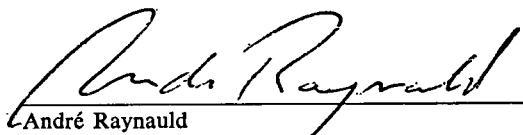
13. Nous recommandons que l'Office national du film, dans sa production visant à renseigner les Canadiens les uns sur les autres, continue d'accroître la part consacrée aux personnes qui ne sont d'origine ni britannique ni française et à leurs groupes, à leur apport, à leurs problèmes, et que lui soit accordée l'aide financière nécessaire à la réalisation de ces films. (§ 555)
14. Nous recommandons que les organismes fédéraux, provinciaux et municipaux appropriés soient pourvus des moyens financiers nécessaires pour maintenir et augmenter leur aide aux associations culturelles et aux associations de recherche dont les objectifs consistent à développer les arts et les lettres des groupes culturels ni britanniques ni français. (§ 642)
15. Nous recommandons que les frais administratifs du Conseil canadien des arts populaires, ou d'un organisme semblable, soient pris en charge par le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Direction de la citoyenneté du Secrétariat d'État. (§ 643)
16. Nous recommandons que le Musée national de l'homme soit pourvu des locaux et du matériel appropriés, ainsi que des crédits suffisants pour mener à bien ses projets concernant l'histoire, les organisations sociales et les arts populaires des groupes culturels ni britanniques ni français. (§ 646)

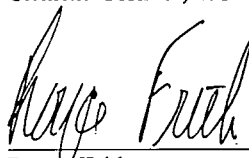
NOUS SOUMETTONS RESPECTUEUSEMENT LE TOUT
À L'ATTENTION DE VOTRE EXCELLENCE,



Jean-Louis Gagnon


A. Davidson Dunton


Clément Cormier, c. s. c.

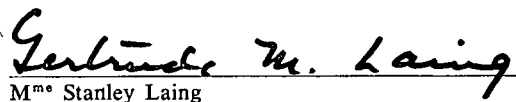

André Raynauld


Royce Frith


Jaroslav Bohdan Rudnyckyj

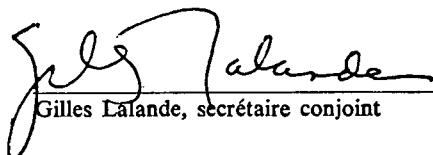

Paul Lacoste

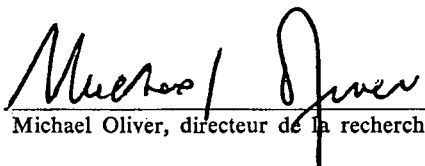

F. R. Scott

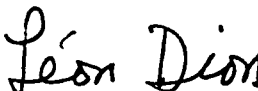

M^{me} Stanley Laing


Paul Wyczynski


Peter C. Findlay, secrétaire conjoint


Gilles Lalonde, secrétaire conjoint


Michael Oliver, directeur de la recherche


Léon Dion, conseiller spécial à la recherche

Le 23 octobre 1969